










AU CŒUR DE VOTRE VIE

RAPPORT ANNUEL 2016
MOUVEMENT DESJARDINS

Desjardins













TABLE DES MATIÈRES

Message du président 1
Mission, vision et valeurs 3
Faits saillants corporatifs 4
Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements 11
Rapport de gestion 12
États financiers combinés 114
Gouvernance d'entreprise 198
Principales composantes et filiales 217
Glossaire 218

SIÈGE SOCIAL
Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone : 418 835-8444
Sans frais : 1 866 835-8444
Télécopieur : 418 833-5873

Notes au lecteur

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Marketing, Communications et Coopération, Mouvement Desjardins (vice-présidence exécutive Marketing, Stratégies et Innovation Mouvement) et la première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

LE MOUVEMENT DESJARDINS ENRICHIT LA VIE DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS

Avec beaucoup de fierté, je vous invite à prendre connaissance des principales réalisations du Mouvement Desjardins en 2016.

Nous avons profité de cette année de transition à la présidence et de renouvellement de notre équipe de direction pour donner un nouvel élan à notre Mouvement. Nous avons aussi entrepris de le recentrer sur sa raison d'être, qui consiste à enrichir la vie des personnes et des communautés.

Cela nous engage à placer constamment l'intérêt de nos membres et clients au cœur de nos réflexions et de nos actions. Cela nous amène aussi à renforcer le leadership socioéconomique qu'exerce notre Mouvement en intégrant concrètement les principes du développement durable à nos activités. Notre rapport de responsabilité sociale et coopérative témoigne de nos engagements sur ces différents plans.

UNE CULTURE MEMBRES-CLIENTS RENFORCÉE

Dans cet esprit, nous avons, tout au long de la dernière année, consacré des efforts soutenus au renforcement de notre culture membres-clients. Cela donne des résultats convaincants, puisque les taux nets de recommandation, qui nous permettent de mesurer la satisfaction à l'égard de nos services, ont poursuivi leur croissance en 2016. Nous avons aussi accru le nombre de nos membres, ce qui nous inspire une grande confiance pour l'avenir.

À l'écoute de nos membres et clients, nous faisons évoluer notre offre pour l'adapter à leurs besoins. Nous avons ainsi poursuivi le déploiement de nouveaux modèles de distribution tels les centres 360d pour les jeunes et les étudiants, et le Service Signature pour les membres aisés. Nous avons aussi lancé de nouvelles fonctionnalités pour les utilisateurs d'appareils mobiles tel le paiement Apple Pay.

UNE PLUS GRANDE PLACE ACCORDÉE AUX JEUNES

Pour nous aider à mieux servir les jeunes et à leur faire une plus grande place au sein de notre Mouvement, nous avons mis sur pied un comité aviseur jeunesse. Je suis convaincu que ce comité sera une grande source d'inspiration pour le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement, puisqu'il va notamment influencer notre réflexion sur le virage numérique et mobile que nous avons entrepris.

Nous pouvons aussi compter sur la contribution de nos dirigeants élus pour demeurer à l'écoute des attentes de l'ensemble de nos membres. Par le rôle qu'ils jouent en amont de nos processus décisionnels, nos dirigeants assurent notre solide ancrage dans la réalité de nos membres et de leurs communautés.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (SUITE)

UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE 100 M$ POUR ASSURER UN PLUS GRAND LEADERSHIP SOCIOÉCONOMIQUE

Notre Mouvement a aussi la volonté de soutenir encore plus de projets porteurs pour nos régions. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un fonds de développement de 100 M$.

Nos conseils régionaux et notre conseil des caisses de groupes sont au cœur de la mise en œuvre de ce fonds. Ce sont eux qui, en appui aux projets provenant des caisses et de leurs partenaires, sont appelés à prioriser les axes d'investissement et les projets les plus aptes à favoriser le développement de leurs communautés. Cela nous permettra d'intervenir de façon encore plus efficace et diversifiée en fonction des besoins de chaque milieu.

UN ENGAGEMENT FORT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Mouvement Desjardins fait partie des organisations privées qui sont résolument engagées dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous avons atteint, en 2016, la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que nous nous étions fixée pour 2020, soit 20 % de moins par rapport à leur niveau de 2008. Nous allons poursuivre nos efforts pour maintenir, et même améliorer notre performance à cet égard dans les années à venir.

Dans un même esprit, nous avons amorcé des travaux visant à améliorer graduellement l'empreinte carbone de notre portefeuille de placements.

Nous proposons à nos membres et clients une offre complète de produits financiers et d'assurance leur permettant de réduire leurs propres émissions. À terme, cela leur permet de bénéficier d'économies grâce à une plus grande efficacité énergétique.

Enfin, nous joignons nos efforts à ceux de nombreux partenaires qui partagent une même volonté de lutter contre les changements climatiques et de favoriser la transition vers une économie verte. C'est la raison de notre participation à la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone. C'est aussi la raison de notre association à la Coop Carbone, qui contribue au développement d'une expertise de pointe permettant de structurer des projets de réduction des GES chez les industriels québécois.

DES RÉSULTATS ALIGNÉS SUR NOS ATTENTES

Jumelé à notre rigueur opérationnelle, l'ensemble de ces initiatives nous a permis de dégager des excédents de 1 772 M$ en 2016. Ces derniers soutiennent pleinement la comparaison avec ceux de 2015 (1 959 M$), qui avaient, entre autres, bénéficié d'éléments exceptionnels liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Des investissements accrus dans nos plateformes technologiques en 2016 expliquent aussi l'écart observé.

Notre ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 17,3 % et notre ratio du total des fonds propres de 17,9 % sont quant à eux le reflet d'une capitalisation qui demeure solide, et parmi les meilleures de l'industrie.

Je suis très satisfait de ces résultats, d'autant plus qu'ils s'inscrivent dans un contexte de changement organisationnel important. J'y vois un témoignage de la capacité de nos dirigeants, de nos gestionnaires et de nos employés à se concentrer sur nos membres et clients. Je les remercie de tout cœur pour leurs efforts et leur exprime toute ma reconnaissance pour tout le travail accompli depuis mon entrée en fonction comme président du Mouvement Desjardins.

UNE GRANDE ÉQUIPE ALIGNÉE SUR LA RÉALISATION DE NOTRE AMBITION : ÊTRE PREMIER DANS LE CŒUR DES GENS

Grâce à notre travail d'équipe, nous offrons à nos membres et clients une prestation de services et des produits toujours améliorés. De plus, notre Mouvement participe concrètement à la construction d'une société plus responsable, plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement.

Tout cela me donne pleinement confiance en notre capacité à réaliser notre grande ambition commune : être premier dans le cœur des gens.

DES ORIENTATIONS ET DES STRATÉGIES CLAIRES ET PARTAGÉES

En 2017, nous poursuivrons notre réflexion visant à solidifier les bases de notre vie associative et de notre gouvernance. Cette démarche nous mènera à un congrès d'orientation à l'automne. Nous visons à ce que notre organisation tire une plus grande force de la participation de ses membres. Nous visons aussi à ce qu'elle devienne plus agile afin de mieux relever les défis d'un monde caractérisé par la rapidité du changement.

Avec notre Plan stratégique 2017-2020, nous avons des orientations et des stratégies claires et partagées pour l'horizon des prochaines années. Ensemble, nous travaillerons sans relâche à faire de Desjardins une organisation humaine, moderne, performante et avec laquelle il est simple de faire affaire.

Guy Cormier
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

UNE MISSION, UNE VISION ET DES VALEURS FORTES ET DISTINCTIVES

MISSION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

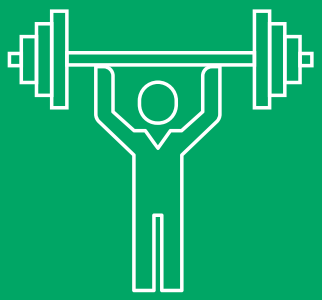
VISION

Le Mouvement Desjardins, en s'appuyant sur sa position de premier groupe financier coopératif du Canada, vise à inspirer confiance dans le monde par l'engagement des personnes, sa solidité financière et par sa contribution à une prospérité durable.

VALEURS

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

FAITS SAILLANTS DE 2016







EXCÉDENTS DE **1 772** M$

ACTIF DE **258**,4 G$

RATIO DE FONDS PROPRES DE LA CATÉGORIE IA DE **17**,3 %

RETOUR AUX MEMBRES ET AUX COMMUNAUTÉS DE **259** M$

100 M$ POUR UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT

RÉDUCTION DE **22** % DE NOS GES*

*Par rapport à 2008

7 MILLIONS DE MEMBRES ET CLIENTS

4 571 DIRIGEANTS

47 655 EMPLOYÉS

1 COMITÉ DE **12** JEUNES POUR INSPIRER NOTRE AVENIR

INNOVER AU BÉNÉFICE DE NOS MEMBRES ET CLIENTS

















Des modes de distribution novateurs

- **La caisse mobile**
 Un autocar aménagé pour offrir des services financiers à nos membres, là où ils se trouvent.
- **Le Service Signature**
 Un service permettant à nos membres aisés de vivre une expérience adaptée à leur situation.
- **L'Espace 360d**
 Un environnement convivial permettant de discuter avec les étudiants de leurs ambitions de carrière et de leurs autres projets.
- **Le Studio**
 Un concept novateur s'apparentant à une boutique et proposant une expérience bancaire moderne et humaine, 7 jours sur 7.
- **Desjardins – Quartier DIX30**
 Un espace où les gens peuvent bénéficier de conseils d'employés maîtrisant ensemble une dizaine de langues.

Payer n'importe où, n'importe quand

Avec Monetico Mobile et Monetico Mobile +, les petites entreprises, les travailleurs autonomes et les professionnels en affaires peuvent accepter les paiements par carte, de façon sécurisée, avec un téléphone « intelligent » ou une tablette.

Première institution québécoise à offrir Apple Pay

Desjardins est devenue, en 2016, la première institution financière québécoise à offrir à ses membres et clients le service de paiement mobile Apple Pay, qui permet de régler rapidement des achats. Le service Android Pay sera offert au printemps de 2017.

Accès à nos services mobiles avec une empreinte digitale

Nos membres et clients détenteurs de certains appareils iPhone peuvent accéder à nos services mobiles avec leur empreinte digitale. Les utilisateurs d'appareils Android pourront faire de même dès avril 2017.

ENRICHIR LA VIE DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS

LES JEUNES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Aider les jeunes adultes à mieux gérer leurs affaires

Le programme Mes finances, mes choix favorise l'adoption de comportements financiers sains par les jeunes adultes. Les participants soulignent qu'ils ont appris des nouvelles façons de mieux gérer leurs finances personnelles et se disent satisfaits à 97 % de ce programme. En 2016, nous y avons investi plus de 1 M$.

#Tellementadulte

Cette série de courtes vidéos diffusées exclusivement sur le Web présente de façon humoristique des sujets liés au passage à l'âge adulte : payer un compte de carte de crédit à temps, commencer à épargner tôt ou faire des réserves d'argent comme de… papier de toilette.

- Plus de 3 millions de visionnements
- Plus de 10 000 interactions (commentaires, partages et appréciations)

Soutien à la persévérance scolaire

Le 20 octobre 2016, quelque 7 000 de nos employés et dirigeants ont participé simultanément à plus de 400 projets visant la persévérance scolaire et la réussite éducative, au Québec et en Ontario. Cette journée a permis d'offrir plus de 3 500 heures de bénévolat aux jeunes et de recueillir une somme de 1,8 M$.

Inspirer notre avenir

Formé à la fin de 2016 et composé de quatre membres, de quatre dirigeants élus de caisses et de quatre employés âgés de 18 à 35 ans, le Comité aviseur jeunesse a le mandat de contribuer aux travaux du conseil d'administration et du comité de direction du Mouvement Desjardins.

En renforçant le rôle joué par les jeunes au sein du Mouvement, ce comité devrait notamment nous permettre d'améliorer nos façons de les servir et de répondre à leurs besoins. Il aidera également les jeunes à réaliser leurs aspirations et à exploiter leur potentiel entrepreneurial grâce à des projets structurants.









LA FONDATION DESJARDINS : 1,85 M$ POUR LES JEUNES

En 2016, la Fondation Desjardins a versé 1,85 M$, notamment par l'entremise de 465 bourses d'études, pour la réussite de plus de 120 000 jeunes du Québec et de l'Ontario.



UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE 100 M$

Nous avons créé un fonds de développement de 100 M$, qui nous permettra de soutenir des projets de développement socioéconomiques porteurs pour les membres des caisses, les communautés et les régions. Les projets pourront être proposés par des partenaires locaux et régionaux des caisses, et seront appuyés par les conseils régionaux et des caisses de groupes.





ENRICHIR LA VIE DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS

ENSEMBLE…





…nous épaulons les entrepreneurs dans la réalisation de leur rêve.





… nous donnons aux jeunes les outils pour réussir.





… nous facilitons l'intégration culturelle des nouveaux arrivants.

L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ DES MEMBRES

Les fonds d'aide au développement du milieu illustrent bien l'esprit de solidarité qui anime les membres des caisses.

Dans la grande majorité des caisses, les membres renoncent, lors de l'assemblée générale, à une partie de leur ristourne individuelle afin d'alimenter le fonds géré par le conseil d'administration de leur caisse, qui soutient des projets structurants répondant aux besoins de la communauté, comme la Fondation Christian Vachon et la coopérative alimentaire Goût du monde.

Montant versé en 2016 : 33,1 M$

NOS PRODUITS ET SERVICES SOCIALEMENT RESPONSABLES

L'investissement responsable

Leader de l'investissement responsable, Desjardins offre à ses membres et clients plusieurs produits de placement qui tiennent compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et génèrent des rendements comparables à ceux des produits courants.

L'actif sous gestion totalise plus de 3 G$, dont 2,5 G$ pour les fonds et portefeuilles SociéTerre et 409 M$ pour le Placement garanti PrioriTerre.

La finance solidaire

Organisation coopérative, Desjardins appuie ses membres exclus des réseaux financiers habituels grâce à trois programmes de microcrédit offerts en partenariat avec des organismes locaux spécialisés.

- Créavenir s'adresse à des jeunes de 18 à 35 ans et a permis de soutenir le démarrage d'entreprises, comme la Bergerie Joblanc, et de créer 164 emplois grâce à des investissements de 1 148 600 $.
- Microcrédit Desjardins aux entreprises a soutenu le démarrage ou la consolidation de 65 entreprises, qui ont maintenu ou créé 154 emplois.
- Les Fonds d'entraide Desjardins ont permis à 7 719 personnes vivant une période difficile de régler un problème budgétaire personnel tout en se dotant d'outils de gestion financière.

En action pour l'environnement

Réduction de 22 % des émissions de gaz à effet de serre

En 2016, le Mouvement Desjardins a atteint sa cible de réduction des GES prévue pour 2020. Cette importante diminution s'explique notamment par des mesures aux effets durables telles que :

- l'augmentation de l'utilisation de papier recyclé ;
- des mesures d'efficacité énergétique dans nos immeubles et l'optimisation de l'espace.

D'autres initiatives contribuent à la réduction globale des émissions de GES :

- L'installation de 35 bornes de recharge dans certains de nos lieux de travail pour les voitures électriques.
- L'offre de produits verts.

La décarbonisation des placements

Nous avons amorcé une démarche afin d'établir une cible de décarbonisation de nos placements conforme aux meilleures pratiques de l'industrie.

Une gestion efficace et reconnue des matières résiduelles

- Contribution de plus de 4 M$ depuis 2006 à la collecte sélective municipale.
- Harmonisation de nos pratiques de gestion des matières résiduelles dans nos immeubles, pour lesquelles la Ville de Lévis nous a accordé une marque de reconnaissance.

NOS INITIATIVES RETIENNENT L'ATTENTION

Une institution financière solide

Global Finance a classé Desjardins au 34e rang dans la catégorie *World's Safest Banks 2016* et au 4e rang des *Safest Banks in North America*.

Parmi les meilleurs employeurs au Canada

- Selon *MediaCorp Canada*, Desjardins figure parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada.
- Nous sommes passés de la catégorie « or » à la catégorie « platine » du palmarès des meilleurs employeurs canadiens de la société Aon Hewitt.

Au 7e rang du classement des 50 meilleures entreprises citoyennes canadiennes

Pour une 5e année consécutive, nous figurons au nombre des 50 meilleures entreprises citoyennes canadiennes de *Corporate Knights* pour notre capacité à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Des produits et services reconnus

- La meilleure société de gestion privée au Canada selon le *Global Banking and Finance Review*.
- Des prix d'envergure internationale pour l'application télématique 100 % mobile d'Ajusto.

Des champions du service à la clientèle

Le centre de contact avec la clientèle des Services de cartes Desjardins a pris le 1er rang pour la qualité de l'expérience client parmi tous les émetteurs de cartes de crédit au Canada selon *Forrester Research*.

Les standards les plus élevés du développement durable

Nous avons obtenu la certification LEED de niveau Or pour la construction de l'un de nos immeubles de Lévis, qui respecte les standards les plus élevés en matière de développement durable.







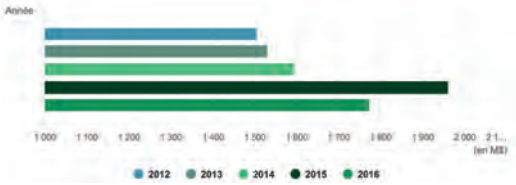






FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Excédents



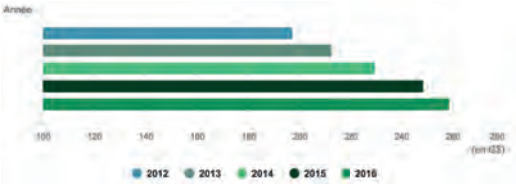
2016
1 772 M$

Revenus d'exploitation



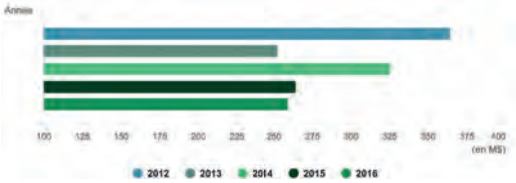
2016
14 131 M$

Actif total (au 31 décembre)



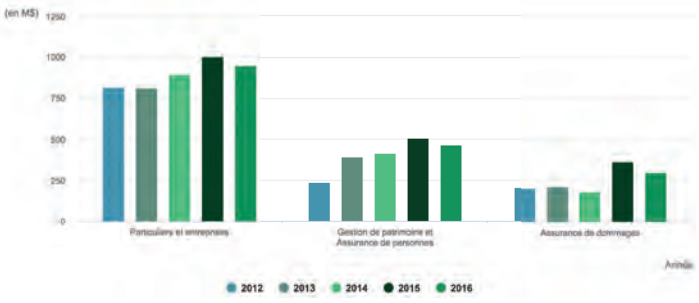
2016
258,4 G$

Retour à la collectivité



2016
259 M$

Résultats par secteurs d'activité



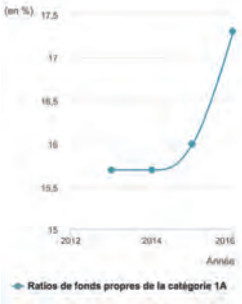
Indice de productivité (pour l'exercice)



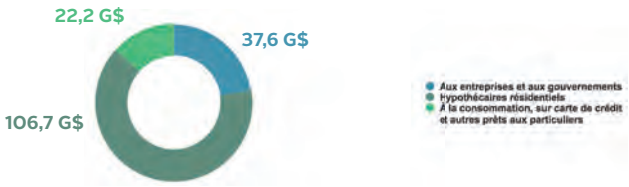
Rendement des capitaux propres (pour l'exercice)



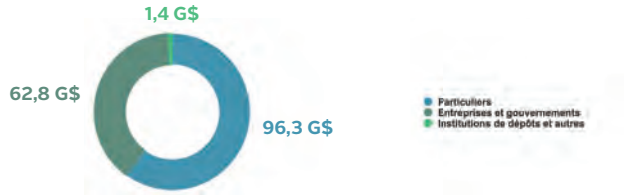
Ratios de fonds propres de la catégorie 1A (au 31 décembre)



Portefeuille de prêts (au 31 décembre 2016)



Dépôts par catégories (au 31 décembre 2016)



Cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins

Fédération des caisses Desjardins du Québec

	DBRS	Standard and Poor's	Moody's	Fitch
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-

Capital Desjardins inc.

	DBRS	Standard and Poor's	Moody's	Fitch
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+



INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que le document *Informations financières complémentaires*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse **www.desjardins.com/fr/a_propos**. Le document *Informations financières complémentaires* n'est pas intégré par renvoi au rapport de gestion 2016.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement :

			Pages	
Catégorie	**Recommandation**	**Information à fournir**	**Rapport annuel**	**Informations financières complémentaires**
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page	
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	64-98, 218-224	
	3	Principaux risques et risques émergents	54, 55, 61, 62, 70, 71, 84, 85	
	4	Nouveaux ratios réglementaires	53-57, 84-86, 185-187	13
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	67-70	
	6	Culture de gestion des risques	67-69	
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	20, 35, 36, 39, 40, 42, 43, 46, 53, 57, 58, 64-67, 70, 71	
	8	Simulations de crise	66	
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	54	
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	55-57, 185-187	6-8, 10-12
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	55-57	9
	12	Gestion et planification du capital	53-57	6
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	57, 58, 70, 71	15
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risque et par méthodes de calcul	57, 58, 72, 73, 81, 82	15
	15	Risque de crédit		24-29
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risque	59	16, 17
	17	Essais à rebours et validation des modèles de crédit	73, 74	30
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	84-88	
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	88-91, 190-192	
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	89, 91-94	
	21	Sources et stratégies de financement	52, 85, 89, 90	
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	80, 81	
	23	Facteurs de risque de marché	80-84, 172-176, 193	
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	81, 82	
	25	Mesures de pertes extrêmes	53, 66, 81-83	
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	51, 64, 66, 73, 74, 76-79	14, 15, 24-29, 34-38
	27	Politique de désignation des prêts douteux bruts	75, 123-141	
	28	Rapprochement des prêts douteux bruts et des provisions pour pertes sur créances	51, 76-78, 123-141, 155	34-36
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	79, 177-181	
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	75, 79, 177-181	22, 23
Autres risques	31	Gestion des autres risques	57, 58, 68-71, 94-98	
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	95, 190-192	

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR 13

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS
- 1.1 Profil et structure 19
- 1.2 Événements importants 23
- 1.3 Stratégie et objectifs financiers 23
- 1.4 Évolution de la situation économique 26

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS
- 2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2016 28
- 2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité 35
 - 2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises 35
 - 2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes 39
 - 2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages 42
 - 2.2.4 Rubrique Autres 46
- 2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles 47

3.0 REVUE DU BILAN
- 3.1 Gestion du bilan 50
- 3.2 Gestion du capital 53
- 3.3 Arrangements hors bilan 60

4.0 GESTION DES RISQUES
- 4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 61
- 4.2 Gestion des risques 64
- 4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques 99

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- 5.1 Contrôles et procédures 99
- 5.2 Information relative aux parties liées 100
- 5.3 Méthodes comptables critiques et estimations 101
- 5.4 Modifications comptables futures 105
- 5.5 Statistiques des cinq dernières années 110

SECTION 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2016. On y trouve également les événements importants, les objectifs financiers priorisés, une description de l'environnement économique de 2016 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2017.

SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2016. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2017 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

NOTE AU LECTEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. L'appellation « Fédération » désigne également la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale), une entité coopérative ayant fusionné avec la Fédération par absorption le 1er janvier 2017. La section « Événements importants » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet événement.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2017, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. De l'information sur les contrôles et les procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2016.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse **www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs**. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Stratégie et objectifs financiers », 1.4 « Évolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de ce dernier. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats, aux médias sociaux et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2015. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Frais autres que d'intérêts	**7 253 $**	7 003 $	6 554 $
Revenu total	**15 250**	15 286	15 235
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(5 446)**	(5 431)	(6 303)
Revenu total excluant les sinistres	**9 804 $**	9 855 $	8 932 $
Indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion	**74,0 %**	71,1 %	73,4 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Le tableau 5 « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt.

Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 33 « Prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme des deux ratios mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul de ces ratios tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Primes nettes	**3 207 $**	3 113 $	2 277 $
Primes exclues du ratio des sinistres[1]	**(149)**	(117)	(95)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	**3 058 $**	2 996 $	2 182 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 838 $**	1 922 $	1 515 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**39**	(27)	(41)
Autres éléments exclus du ratio des sinistres[1]	**(36)**	(34)	(41)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**1 841 $**	1 861 $	1 433 $
Ratio des sinistres tel que présenté dans le rapport de gestion	**60,2 %**	62,1 %	65,7 %
Frais autres que d'intérêts	**1 132 $**	1 070 $	855 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[2]	**(284)**	(261)	(242)
Frais d'exploitation	**848 $**	809 $	613 $
Ratio des frais tel que présenté dans le rapport de gestion	**27,7 %**	27,0 %	28,1 %
Ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion	**87,9 %**	89,1 %	93,8 %

(1) Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Financial Group Inc.
(2) Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Financial Group Inc.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Excédents avant ristournes aux membres	**1 772 $**	1 959 $	1 593 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(76)**	(172)	(57)
Part revenant au Groupe	**1 696**	1 787	1 536
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**21 236**	19 667	17 632
Rendement des capitaux propres présenté dans le rapport de gestion	**8,0 %**	9,1 %	8,7 %

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Présentation des revenus selon les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	**4 245 $**	4 253 $	3 976 $
Primes nettes	**7 168**	6 907	5 916
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**488**	489	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**651**	620	597
Services de courtage et de fonds de placement	**1 106**	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	**376**	365	348
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**533**	809	2 005
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**388**	318	343
Revenus nets sur les autres placements	**198**	235	233
Revenus de change	**70**	88	84
Autres	**27**	165	265
Revenu total	**15 250 $**	15 286 $	15 235 $
Présentation des revenus selon le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**4 245 $**	4 253 $	3 976 $
Primes nettes	**7 168**	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**488**	489	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**651**	620	597
Services de courtage et de fonds de placement	**1 106**	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	**376**	365	348
Revenus de change	**70**	88	84
Autres	**27**	165	265
Revenus d'exploitation	**14 131**	13 924	12 654
Revenus de placement			
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**533**	809	2 005
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**388**	318	343
Revenus nets sur les autres placements	**198**	235	233
	1 119	1 362	2 581
Revenu total	**15 250 $**	15 286 $	15 235 $

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**319 $**	377 $	351 $
Prêts bruts moyens	**162 979**	155 431	146 128
Acceptations bruts moyens	**108**	483	854
Prêts et acceptations bruts moyens	**163 087 $**	155 914 $	146 982 $
Taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion	**0,20 %**	0,24 %	0,24 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. Un projet de loi modifiant la *Loi sur les coopératives de services financiers* et d'autres lois affectant le cadre législatif applicable aux activités du Mouvement Desjardins devrait être publié en 2017 et son entrée en vigueur devrait également être prévue pour la même année. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. Comme mentionné à la page 13, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les saines pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 99 et 100 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2016 du Mouvement Desjardins.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks,* le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certains autres requis afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. Dans la foulée de ce rapport, un projet de loi omnibus, proposant une réforme de l'ensemble des lois applicables aux services financiers y compris notamment des modifications législatives à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, devrait être publié en 2017. Ce projet de loi prévoirait entre autres des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance aux nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières, un renforcement des devoirs d'encadrement et d'intervention de la Fédération et du Fonds de sécurité ainsi que des mesures visant à faciliter la capitalisation et la gestion des risques du Mouvement Desjardins. De plus, le projet de loi prévoirait la création d'une nouvelle *Loi sur les assurances* modernisée introduisant, entre autres, un cadre applicable à la vente d'assurances par Internet et une nouvelle définition des pouvoirs d'intervention de l'AMF. L'entrée en vigueur de ce projet de loi est présentement prévue pour 2017. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier.

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 6 avril 2016, le gouvernement du Québec a publié un projet de règlement découlant de cette loi, qui vient préciser les règles permettant de déterminer la provision de stabilisation. Cette provision sera fonction de deux variables, soit l'allocation de l'actif en titres à revenu variable ainsi que le ratio de la durée de l'actif sur la durée du passif de capitalisation. Un second projet de règlement découlant de cette loi a été publié le 20 juillet 2016. Il précise diverses mesures concernant le financement des régimes de retraite et les modalités particulières relatives aux prestations variables. Le Mouvement continue d'effectuer une vigie du cheminement de ces projets de règlements et de tout autre projet de règlement ayant une incidence sur ses activités qui pourraient être publiés relativement à cette loi.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014,* qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement, notamment en juin 2017. Parallèlement à ces changements, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a publié deux nouvelles lignes directrices; la première porte sur les méthodes d'identification d'un client, et la deuxième sur les personnes politiquement vulnérables et les dirigeants d'une organisation internationale. Elles sont applicables respectivement les 30 juin 2016 et 17 juin 2017. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Le 22 juin 2016, le gouvernement du Canada a promulgué une loi instaurant un régime de recapitalisation interne applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, et le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

La FED a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes (*Enhanced Prudential Standards*) et à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2017 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. En ce qui a trait aux normes prudentielles plus strictes, qui sont entrées en vigueur le 1er juillet 2016, elles imposent certaines exigences quant à l'adéquation des fonds propres, au maintien des liquidités, à la gestion des risques et à la simulation de crise. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale,* qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act*, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1er juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1er mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les incidences sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En juin dernier, l'AMF a déposé aux fins de consultation, une mise à jour de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur les principales modifications actuellement à l'étude en ce qui a trait au capital.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

1.1 PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

Avec un actif de 258,4 G$, le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada. Il regroupe, entre autres, 313 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et à ses clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de près de 48 000 employés et sur l'engagement de plus de 4 500 dirigeants élus.

La Fédération assume les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien depuis le 1er janvier 2017.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision d'une prospérité durable au sein des collectivités où il est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière. Aujourd'hui, le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais.

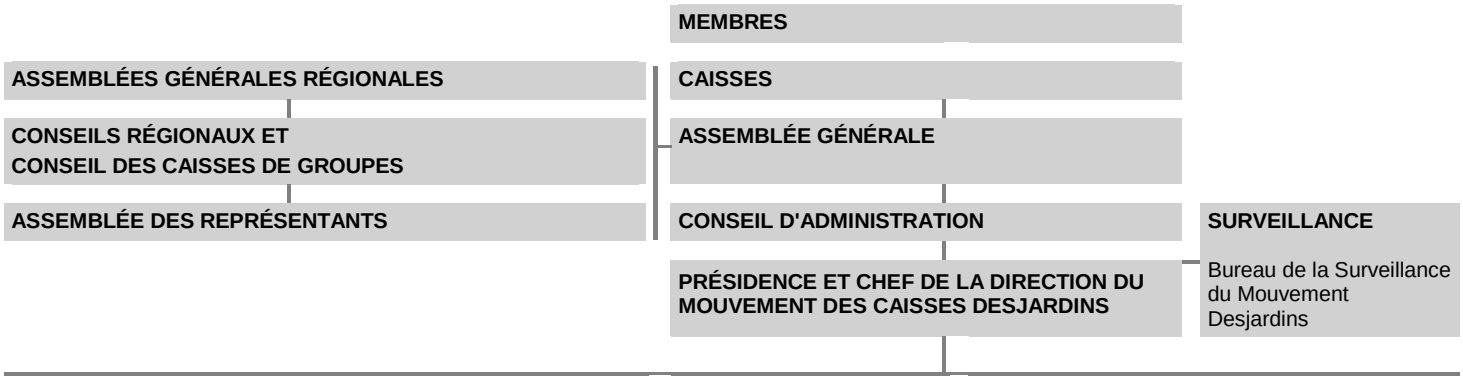
Le Mouvement Desjardins a toujours à cœur d'agir dans l'intérêt de ses membres et de ses clients. Cette volonté se traduit dans sa raison d'être, qui est de contribuer à enrichir la vie des personnes et des communautés, et se concrétise dans sa culture d'entreprise, axée sur la qualité de l'expérience de service offerte à ses membres et de ses clients.

Grâce à ses modes de distribution variés, à ses multiples réseaux d'intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés. Le Mouvement Desjardins porte une attention particulière aux divers modes de distribution de ses services. Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses, notamment en matière d'exercice de la démocratie, de représentativité des dirigeants élus, d'éducation et de formation, d'intercoopération avec les autres coopératives et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus à la conduite des caisses et aux autres instances décisionnelles de l'organisation, qu'il s'agisse des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants ou du conseil d'administration de la Fédération et de ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



FONCTIONS DE SOUTIEN	SECTEURS D'ACTIVITÉ			
Finances, Trésorerie et Administration	**Particuliers et Entreprises**		**Gestion de patrimoine et Assurance de personnes**	**Assurance de dommages**
Gestion des risques	Opérations courantes et de convenance	Services de cartes et Monétique	Assurance pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance automobile
Technologies de l'information	Épargne et placement	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Régimes d'assurance collective	Assurance de biens
Ressources humaines et Communications	Financement	Marché des capitaux	Solutions de placement	Assurance pour les entreprises
	Offre intégrée aux entreprises	Services d'accès téléphonique et Internet	Épargne-retraite collective	
	Services spécialisés	Services de paie	Courtage et Gestion privée	

FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT

Croissance de 10,2 G$ de l'actif total, qui totalisait 258,4 G$ au 31 décembre 2016.

Augmentation de 4,4 G$, ou de 4,3 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels, qui a atteint 106,7 G$.

Augmentation de 1,0 G$, ou de 3,7 %, de l'encours des prêts aux entreprises, qui a atteint 29,3 G$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts et acceptations bruts de 0,32 %.

Croissance de 16,8 G$ des biens sous administration, qui totalisaient 420,2 G$ à la fin de l'exercice 2016.

Retour aux membres et à la collectivité de 259 M$, y compris les ristournes aux membres, les commandites et les dons.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 17,3 % au 31 décembre 2016.

Excédents avant ristournes aux membres de 1 772 M$.

Revenus d'exploitation de 14 131 M$, en hausse de 1,5 % par rapport à l'exercice 2015.

Élection de M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement et mise en place d'un nouveau comité de direction.

Nomination de M. Denis Berthiaume au poste de premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités de ce dernier.

Fusion, au 1er janvier 2017, de la Caisse centrale avec la Fédération contribuant à faire du Mouvement un groupe plus intégré et plus simple pour ses membres et clients, ses investisseurs ainsi que ses partenaires.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché respectives estimées à 36,1 % et à 23,1 %.

Leader au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,5 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada.

Croissance de 3,4 G$ de l'épargne bilan au Québec pour une part de marché estimée à 42,4 %.

Excédents avant ristournes aux membres de 944 M$.

Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, Accord D et financement autos et biens durables de 5,3 % au 31 décembre 2016.

Croissance de 4,5 % des encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui s'élevaient à 36,8 G$ au 31 décembre 2016.

Augmentation de 4,4 G$ du crédit hypothécaire résidentiel permettant un maintien des parts de marché au Québec.

Maintien du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts et acceptations bruts à 0,33 %, reflétant la grande qualité du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

1er assureur de personnes au Québec (sur la base des primes souscrites en 2015), ex æquo avec un autre assureur, et atteinte du seuil de 4,0 G$ de primes brutes d'assurance en 2016.

2e rang au Canada en Assurance-crédit selon le Fraser Group - Group Life and Health.

Ventes nettes de 1,6 G$ en Épargne-retraite collective et 1er rang à l'échelle canadienne selon les ventes brutes de 2016 compilées par la Life Insurance and Market Research Association.

Excédents nets de l'exercice de 461 M$.

Croissance importante en 2016 du nombre de transactions de courtage de plein exercice et en ligne, de 17,3 % et de 14,2 % respectivement.

Hausse de 16,7 % des ventes nettes de produits d'épargne qui atteignaient 8,5 G$ au 31 décembre 2016, y compris des ventes nettes record de 1,7 G$ pour les placements garantis liés aux marchés.

Encours des Fonds Desjardins totalisant 27,6 G$, soit une croissance de 2,9 G$, ou de 11,8 %, par rapport à 2015, et se classant, selon Investor Economics, dans le haut du peloton dans l'ensemble de l'industrie en termes de ratios de ventes nettes sur les encours.

ASSURANCE DE DOMMAGES

3e assureur de dommages au Canada (sur la base des primes brutes souscrites en 2015).

Progression de 94 M$, ou de 3,0 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,2 G$.

Excédents nets de l'exercice de 296 M$.

Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 60,2 % en 2016, comparativement à 62,1 % en 2015.

Résultats positifs en matière de souscriptions de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. pour une 24e année consécutive.

Vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, une filiale du Mouvement Desjardins œuvrant dans le domaine des assurances pour animaux de compagnie complétée le 1er janvier 2017.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**4 245 $**	4 253 $	3 976 $
Primes nettes	**7 168**	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation[1]	**2 718**	2 764	2 762
Revenus d'exploitation[1]	**14 131**	13 924	12 654
Revenus de placement[1]	**1 119**	1 362	2 581
Revenu total	**15 250**	15 286	15 235
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**319**	377	351
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**5 446**	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	**7 253**	7 003	6 554
Impôts sur les excédents	**460**	516	434
Excédents avant ristournes aux membres	**1 772 $**	1 959 $	1 593 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[2]			
Particuliers et Entreprises	**944 $**	1 000 $	888 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**461**	503	411
Assurance de dommages	**296**	360	180
Autres	**71**	96	114
	1 772 $	1 959 $	1 593 $
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	**144 $**	154 $	217 $
Commandites et dons	**82**	81	82
Programme Avantages membre Desjardins	**33**	29	26
	259 $	264 $	325 $
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres[1]	**8,0 %**	9,1 %	8,7 %
Indice de productivité[1]	**74,0**	71,1	73,4
Taux de dotation[1]	**0,20**	0,24	0,24

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(2) Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

TABLEAU 2 – BILAN ET INDICATEURS
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Bilan			
Actif	**258 367 $**	248 128 $	229 387 $
Prêts et acceptations nets	**166 026**	159 881	151 312
Dépôts	**160 546**	156 574	146 324
Capitaux propres	**23 293**	21 725	18 893
Indicateurs			
Biens sous administration	**420 166 $**	403 350 $	370 768 $
Biens sous gestion[1]	**51 550**	46 053	40 495
Fonds propres de la catégorie 1A	**17,3 %**	16,0 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	**17,3**	16,0	15,8
Total des fonds propres	**17,9**	17,2	17,9
Ratio de levier[2]	**8,1**	7,8	s. o.
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts	**0,32**	0,34	0,34

(1) Les biens sous gestion peuvent être également administrés par le Mouvement Desjardins. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.
(2) En vigueur depuis le 1er janvier 2015.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Fusion de la Fédération et de la Caisse centrale

Lors d'assemblées générales extraordinaires tenues le 28 novembre 2016, les délégués des membres de la Fédération et de la Caisse centrale ont adopté à plus des deux tiers des voix exprimées un règlement de fusion de la Fédération avec la Caisse centrale, par absorption de celle-ci (Fusion).

À la suite de l'obtention des approbations réglementaires requises, notamment celle de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la Fusion a pris effet le 1er janvier 2017.

En conséquence de la Fusion, la Caisse centrale continue son existence dans la Fédération, et leurs patrimoines n'en forment plus qu'un seul, qui est celui de la Fédération. Depuis la date d'entrée en vigueur de la Fusion, la Fédération jouit de tous les droits et est responsable de toutes les obligations de la Caisse centrale, en plus de ses propres droits et obligations. La Fédération détient également la capacité et les pouvoirs dévolus à la Caisse centrale en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financi*ers et de la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. Entre autres, les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont maintenant assumés par la Fédération. En outre, la Fédération est devenue l'émetteur en vertu des programmes d'émission de titres de la Caisse centrale et doit honorer tout titre émis par la Caisse centrale. La Fédération a également succédé à la Caisse centrale auprès des chambres de compensation et des associations de paiement.

À la suite de la Fusion, les quatre agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, ont émis des communiqués confirmant que la Fusion n'a pas entraîné de modification aux notations de crédit attribuées à la Caisse centrale et à ses programmes d'émission, l'attribution de ces notations de crédit s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement. Ainsi, la Fédération et ses programmes d'émission se sont vu assigner les mêmes notations de crédit que celles dont disposait la Caisse centrale avant la Fusion.

Changements à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 19 mars 2016, un collège électoral composé de dirigeants de caisses Desjardins provenant de toutes les régions du Québec ainsi que de l'Ontario a élu M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour un premier mandat de quatre ans débutant le 9 avril 2016. Il succède à Mme Monique F. Leroux, qui occupait ce poste depuis le 29 mars 2008. Au cours du deuxième trimestre de 2016, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un nouveau comité de direction. M. Denis Berthiaume a été nommé premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. De plus, M. Réal Bellemare a été nommé premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration du Mouvement et a succédé à M. Daniel Dupuis comme chef de la direction financière le 13 août 2016. Le nouveau comité de direction est complété par M. Éric Lachaîne, premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients, M. André Chatelain, premier vice-président, Services aux particuliers, Paiements et Marketing Mouvement, Mme Marie-Claude Boisvert, première vice-présidente, Services aux entreprises, M. Denis Dubois, premier vice-président, Assurance de dommages, Mme Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines et Communications, Mme Francine Champoux, première vice-présidente, Gestion des risques, et M. Chadi Habib, premier vice-président, Technologies de l'information. Le 21 octobre 2016, Gregory Chrispin a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Ventes de filiales

Le 17 mai 2016, le Mouvement Desjardins a annoncé la vente de sa filiale d'assurances pour animaux, Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical. La transaction a été conclue en date du 1er janvier 2017.

Le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M$. Les résultats de ces filiales sont actuellement présentés dans le secteur d'Assurance de dommages. La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre de 2017, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

La contribution de l'ensemble de ces filiales aux excédents net de l'exercice après ristournes aux membres s'élève à 34 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, dont 31 M$ provenant des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.

1.3 STRATÉGIE ET OBJECTIFS FINANCIERS

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'année 2016 marque la fin du précédent cadre stratégique et l'élection de M. Guy Cormier à la présidence du Mouvement Desjardins. Le nouveau président, appuyé par son comité de direction et son conseil d'administration, vient de finaliser le nouveau cadre stratégique, qui est à la base des priorités des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien du Mouvement Desjardins. Trois orientations sont mises à l'avant-plan. « Se Centrer sur nos membres et nos clients » constitue la première d'entre elles et fera l'objet de la concentration des efforts en 2017. Elle vise à asseoir une base solide qui servira de fondation à l'évolution future du Mouvement Desjardins. La seconde, « Affirmer notre distinction coopérative », permettra au Mouvement de renforcer sa raison d'être, soit d'enrichir la vie des personnes et des communautés à travers ses membres et ses clients. La troisième orientation, « Exploiter les forces de notre grand groupe coopératif », sera axée sur la recherche de nouvelles opportunités de croissance et l'élargissement de l'empreinte coopérative du Mouvement au Canada. Ces trois orientations s'appuieront sur sa distinction qui met de l'avant un Mouvement Desjardins simple, performant, humain et moderne pour ses membres et ses clients. Les priorités stratégiques qui sont établies pour 2017 découlent de ces orientations et permettront au Mouvement Desjardins d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens.

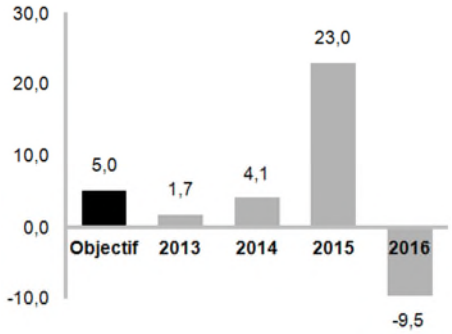
OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à évaluer les progrès réalisés par rapport à ses ambitions stratégiques. La présente section fait état de cet avancement vis-à-vis les objectifs énoncés en 2016.

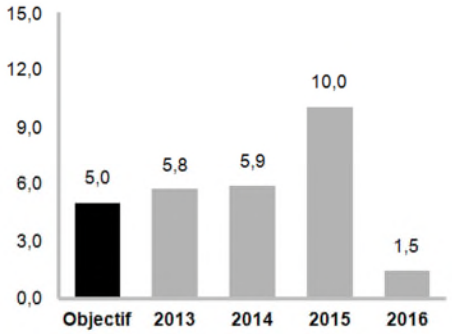
La performance de 2017 sera mesurée à l'aide des indicateurs clés existants. Cependant, pour appuyer le nouveau cadre stratégique, une révision des indicateurs financiers aura lieu au cours de 2017. Ainsi, à partir de 2018, cette révision permettra la mise en place d'une liste d'indicateurs clés alignés avec les nouvelles ambitions du Mouvement Desjardins.

Les graphiques qui suivent présentent les objectifs financiers de 2016 et les mets en relation vis-à-vis les résultats obtenus lors des exercices précédents. Notons que les indicateurs de 2016 subissent, de façon générale, le contrecoup de la performance exceptionnelle qui a marqué l'année 2015.

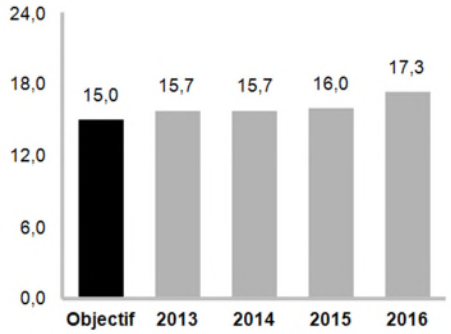
Croissance des excédents après impôts
(%)



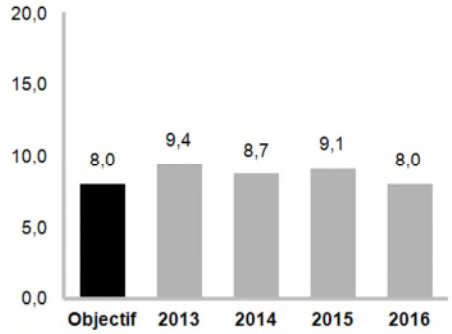
Croissance des revenus d'exploitation
(%)



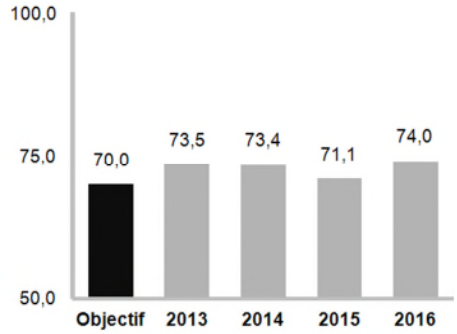
Ratios de fonds propres de la catégorie 1A
(%)



Rendement des capitaux propres
(%)



Indice de productivité
(%)



Croissance des excédents après impôts

Le Mouvement Desjardins suit la croissance de ses excédents pour mesurer la création de valeur pour ses membres et ses clients. La croissance des excédents après impôts a été inférieure à l'objectif variant entre 5 % et 10 % et à la croissance de 23 % réalisée en 2015. Cette diminution des excédents est expliquée par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Une croissance des excédents après impôts de 4 % est visée en 2017.

Croissance des revenus d'exploitation

Le Mouvement Desjardins surveille la croissance de ses revenus d'exploitation pour évaluer la progression de ses activités. Les revenus d'exploitation ont augmenté de 1,5 % en 2016, soit un niveau sous la fourchette de 5 % à 10 % visée à moyen terme. Ce ralentissement s'explique par le repli du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant fait diminuer les revenus d'intérêts. De plus, l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm avait généré des revenus importants en 2015. Rappelons également que les revenus d'exploitation de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Pour 2017, Le Mouvement Desjardins se fixe l'objectif d'atteindre une croissance des revenus d'exploitation de 7 %.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A

Le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est suivi pour assurer le maintien de la solidité financière du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2016, ce ratio était de 17,3 %, se situant au-dessus de l'objectif de 15 % qu'il s'était fixé.

En 2017, la cible du Mouvement demeure à 15 %.

Rendement des capitaux propres

Le rendement sur les capitaux propres est une autre mesure de création de valeur pour les membres et clients. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8 % en 2016, soit un niveau conforme à son objectif.

La cible de rendement des capitaux propres sera maintenue à 8 % en 2017.

Indice de productivité

Le Mouvement Desjardins mesure son efficacité à l'aide de l'indice de productivité. Celui-ci était de 74,0 % au terme de l'exercice 2016. Ce résultat, qui ne respecte pas l'objectif de 70 %, s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le Mouvement continue d'investir de façon significative afin de renforcer sa performance et sa productivité.

Performance globale

La progression du Mouvement, réalisée au cours des dernières années, a été globalement positive. En effet, les excédents après impôts et les revenus d'exploitation ont connu une croissance, et les cibles concernant le rendement des capitaux propres et les fonds propres ont été respectés. Pour les prochaines années, la haute direction est confiante que les investissements supplémentaires, notamment dans des plateformes technologiques innovatrices, permettront au Mouvement d'améliorer sa productivité.

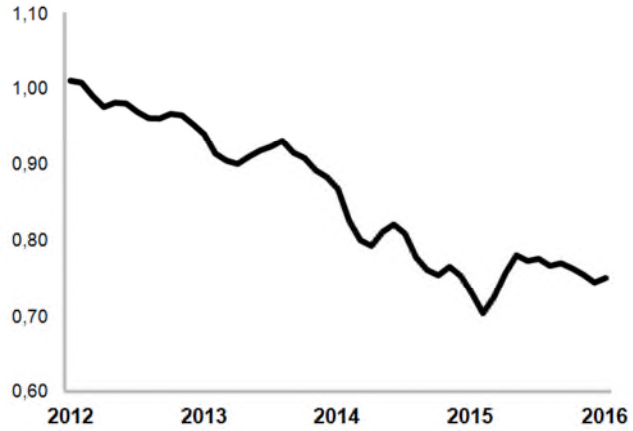
PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2017 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité stable dans un contexte de bas taux d'intérêt qui perdure et de forte concurrence tant à ce qui a trait au crédit qu'à la collecte d'épargne, ce qui amène une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. La gestion rigoureuse des coûts et du capital dans un contexte de progression des affaires demeurera au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité.

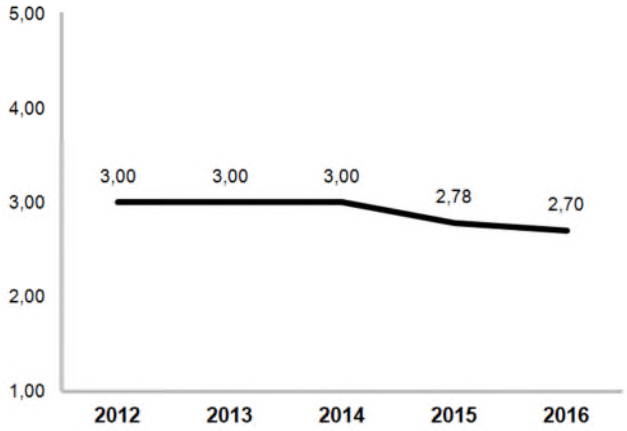
En vertu d'un traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition, les activités canadiennes de State Farm continueront de bonifier graduellement les activités du Mouvement, ce qui solidifiera sa position dans l'ensemble du Canada.

1.4 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

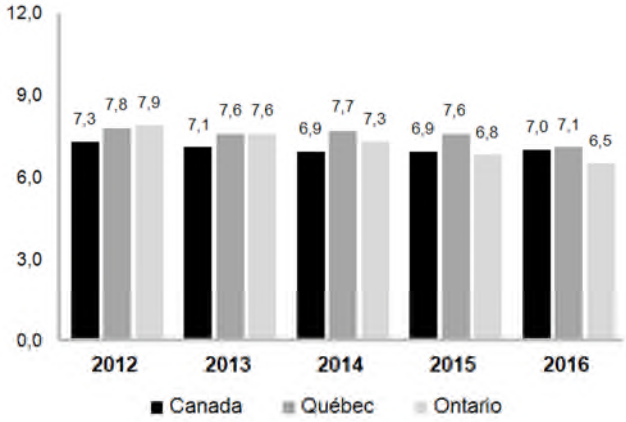
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US
(en $ CA / $ US)



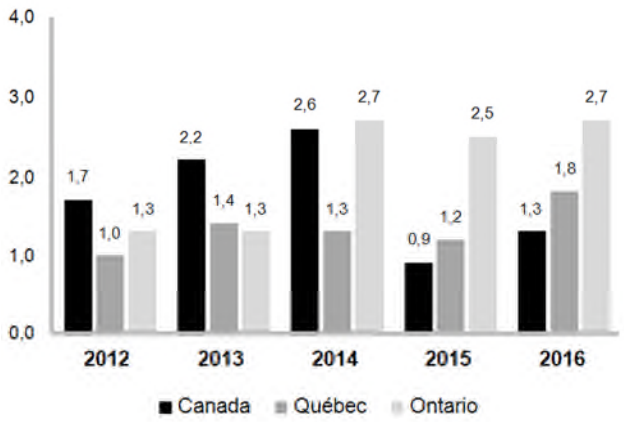
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2016

La croissance de l'économie mondiale a été modeste en 2016. Elle est estimée à seulement 2,9 %, ce qui est inférieur au résultat de 3,3 % obtenu en 2015. Ce ralentissement s'est observé à la fois au sein de certaines économies avancées et dans les principaux pays émergents. Bien qu'il ait créé beaucoup d'inquiétudes, le vote des Britanniques en faveur d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) n'a pas eu beaucoup d'effet sur la croissance en 2016. Les indicateurs économiques britanniques ont d'ailleurs mieux performé que prévu au cours de l'été et de l'automne. En zone euro, la croissance demeure relativement faible avec une hausse du PIB réel estimée à 1,7 % en 2016 après un gain de 1,9 % l'année précédente. Parmi les pays émergents, la Chine a poursuivi son ralentissement au début de l'année et cette situation a passablement inquiété les marchés financiers à l'hiver 2016, mais par la suite, la croissance du PIB réel s'est stabilisée. La Russie et le Brésil ont entamé 2016 en récession, mais leur situation s'est améliorée en cours d'année, grâce, entre autres, à une remontée des cours des matières premières.

Malgré les nouvelles préoccupantes, l'année 2016 aura été favorable pour les marchés financiers. Après une poussée d'inquiétude en début d'année, les places boursières ont rapidement pris une forte tendance haussière. Cette progression a bénéficié des importantes mesures de soutien des banques centrales ainsi que d'une remontée des prix des matières premières. La victoire de l'option du Brexit au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump à la présidence américaine n'ont pas freiné l'élan boursier, au contraire. Au Canada, la Bourse de Toronto a particulièrement bien fait avec un gain de 17,5 % en 2016. Après avoir généralement évolué à la baisse durant les premiers trimestres de 2016, les taux obligataires ont amorcé une remontée au second semestre, qui s'est accélérée à la suite de l'élection présidentielle américaine. La FED a relevé ses taux directeurs de 25 points de base à la toute fin de 2016 alors que la Banque du Canada a opté pour le statu quo durant toute l'année.

Le premier semestre de l'année 2016 a été décevant pour l'économie américaine. La faiblesse des investissements et la baisse des inventaires de la part des entreprises ont nui à la croissance du PIB réel. La situation s'est améliorée à partir du troisième trimestre. La progression de la consommation s'est poursuivie et on a observé une tendance haussière des ventes de maisons. La remontée des prix du pétrole a appuyé l'investissement à partir de l'automne, mais le regain est demeuré modeste. Malgré son amélioration au second semestre, l'économie américaine n'aura progressé que de 1,6 % en 2016 comparativement à 2,6 % en 2015. Après quelques années de forte croissance, la création d'emplois a ralenti, mais la tendance du marché du travail est demeurée bonne. Les résultats des élections du 8 novembre dernier n'ont pas causé trop de volatilité sur les marchés. Dans ces circonstances, la FED a opté pour une hausse des taux directeurs en décembre.

Au Canada, après un début d'année encourageant, des événements perturbateurs sont venus entraver la croissance économique au printemps. Des feux de forêt en Alberta ont entraîné en mai une baisse importante de la production de pétrole par des méthodes non classiques. De plus, les exportations hors énergie ont été affectées par un affaiblissement temporaire de la demande américaine. Dans ces conditions, le PIB réel canadien a reculé au deuxième trimestre, perdant ainsi une partie du gain réalisé au premier trimestre. Le retour graduel à la normale dans la production de pétrole, combiné à la reprise de la tendance haussière des exportations hors énergie, a permis un rebond de l'économie canadienne au troisième trimestre. Le PIB réel canadien devrait croître d'environ 1,3 % pour l'ensemble de l'année 2016, soit une progression semblable à celle de 2015. De tels résultats peuvent paraître décevants de prime abord, mais ils ne sont en fait que légèrement inférieurs au potentiel de croissance de l'économie canadienne, qui est actuellement estimé aux alentours de 1,5 % par la Banque du Canada.

Au Québec, la croissance économique s'est accélérée en 2016. En effet, la progression du PIB réel est estimée à 1,7 %, comparativement à une progression de 1,2 % enregistrée en 2015. Les dépenses de consommation sont à l'origine de cette croissance. La confiance des ménages a atteint son plus haut niveau depuis 2008, sans doute grâce à la bonne tenue du marché du travail qui a fait des gains d'emplois et, donc, a favorisé une hausse des revenus personnels. Les mesures fiscales du gouvernement fédéral ont également aidé à ce plus grand enthousiasme des ménages dans leurs achats, notamment pour des biens durables comme les automobiles neuves et usagées. Le secteur résidentiel a montré des signes de robustesse, que ce soit au sein de la revente des propriétés existantes ou de la construction neuve. Les investissements des entreprises sont demeurés anémiques. Enfin, le secteur extérieur n'a pas connu le regain escompté puisque les exportations internationales ont subi les contrecoups du manque de vigueur de l'économie américaine.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2017

Si le programme du président Trump parvient à stimuler l'activité économique et l'inflation au cours des prochains trimestres, la FED devrait continuer d'augmenter graduellement ses taux directeurs. Les taux obligataires nord-américains devraient poursuivre leur remontée en 2017, tout en demeurant relativement bas d'un point de vue historique. La Banque du Canada est dans une position difficile. Une demande américaine plus forte pourrait être favorable à l'économie canadienne, mais la possibilité d'entraves aux échanges commerciaux canado-américains représente un risque majeur. Le dollar canadien devrait faiblir légèrement. Le scénario le plus probable est que le long statu quo de la politique monétaire canadienne se poursuive, au moins jusqu'en 2018. La remontée des profits et les baisses d'impôt attendues pour les ménages et les entreprises aux États-Unis devraient permettre aux places boursières nord-américaines d'enregistrer une autre progression en 2017, malgré la remontée des taux d'intérêt.

La croissance économique mondiale devrait être un peu plus forte en 2017. Certains des facteurs qui ont ralenti la croissance des pays émergents, notamment au Brésil et en Russie, se sont déjà partiellement estompés. On prévoit cependant que l'économie chinoise devrait ralentir de nouveau, mais de façon modeste. On s'attend à ce que l'incertitude liée au Brexit freine davantage l'économie britannique. Rappelons que les négociations avec l'Union européenne ne sont pas encore formellement entamées et qu'elles devraient s'étendre sur deux ans. Le commerce mondial pourrait évoluer selon les tendances protectionnistes de l'administration Trump. Toutefois, à court terme, une accélération temporaire de la demande intérieure américaine pourrait favoriser l'économie globale.

Aux États-Unis, l'évolution de la croissance économique dépendra beaucoup des projets du nouveau président. Les baisses d'impôt proposées ainsi que les nouveaux investissements en infrastructures devraient appuyer la croissance à court terme grâce à une hausse du revenu disponible et à une augmentation des dépenses fédérales. L'effet net de ces mesures demeure toutefois difficile à évaluer. Leur coût budgétaire, qui implique avec des hypothèses réalistes un gonflement de la dette et des déficits, pourrait inquiéter les contribuables et les investisseurs et en minimiser l'effet positif. De plus, si la nouvelle administration et le Congrès vont de l'avant avec les propositions sur les restrictions à l'immigration ainsi qu'avec un durcissement des relations commerciales internationales, la croissance économique devrait ralentir. Il semble toutefois trop tôt pour prévoir une éventuelle abrogation des accords commerciaux, y compris l'ALENA. Le relèvement des taux directeurs américains entamé en décembre 2015 et poursuivi en décembre 2016 devrait continuer de façon graduelle avec trois hausses de taux de 25 points de base prévues en 2017.

Au Canada, la croissance économique devrait s'accélérer en 2017 grâce à plusieurs facteurs favorables. La tendance haussière des exportations devrait se poursuivre conformément à la hausse anticipée de la demande étrangère, en particulier en provenance des États-Unis. De plus, la valeur du dollar devrait demeurer sous la barre des 80 ¢ US, ce qui continuerait de favoriser les exportations canadiennes. La stabilisation des prix du pétrole devrait également freiner la baisse des investissements dans le secteur de l'énergie. Le programme de relance du gouvernement fédéral pourrait aussi stimuler la croissance économique en 2017. En outre, les dépenses en infrastructures devraient s'accélérer significativement durant l'année. En Alberta, la reconstruction des habitations détruites par les feux de forêt dans la région de Fort McMurray devrait accroître les investissements résidentiels. L'économie canadienne pourrait cependant être affectée en 2017 par certaines mesures et incertitudes. D'une part, un ralentissement du marché de l'habitation est prévu en Colombie-Britannique, en Ontario ainsi que dans la plupart des autres provinces en raison notamment de l'incidence des nouvelles mesures fédérales de restriction du crédit hypothécaire. D'autre part, le protectionnisme américain pourrait s'accentuer avec l'élection de M. Trump à la présidence, ce qui pourrait affecter les exportations canadiennes vers les États-Unis. En tenant compte de tous ces éléments, une croissance du PIB réel canadien de 1,9 % est prévue pour 2017.

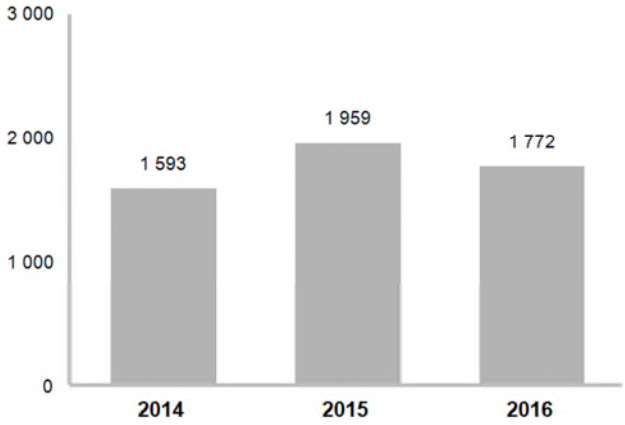
Au Québec, l'année 2017 s'annonce prometteuse. La faiblesse du dollar canadien, l'accélération prévue de la croissance de l'économie américaine et la progression soutenue de celle de l'Ontario devraient avantager le commerce extérieur. Cependant, à l'instar du Canada, si l'élection du nouveau président américain se traduit, comme celui-ci l'a répété en campagne, par un plus grand protectionnisme américain, cela pourrait nuire aux exportations vers les États-Unis. Du côté des investissements des entreprises, ils devraient reprendre de la vigueur, alors que ceux des administrations publiques pourraient avoir une contribution plus positive à la suite de l'atteinte de l'équilibre budgétaire au niveau provincial. À cet égard, notons que la situation financière du gouvernement du Québec s'est passablement bonifiée. En effet, après avoir atteint l'équilibre lors de l'exercice 2015-2016, l'équilibre budgétaire devrait se poursuivre pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021. De plus, l'amélioration du marché du travail, où l'on devrait observer une création d'emplois et un taux de chômage à la baisse, favoriserait les dépenses de consommation des ménages. Par conséquent, le PIB réel pourrait afficher une hausse de 1,7 % en 2017.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

2.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES
(en M$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2016
(en %)

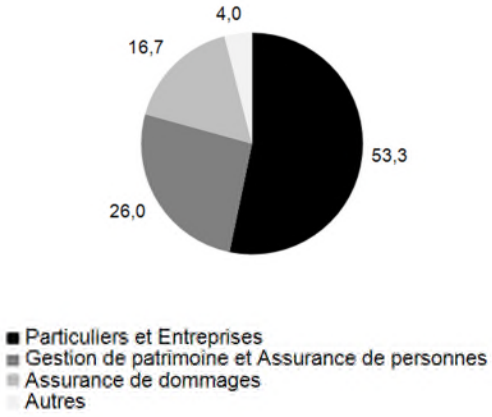


TABLEAU 3 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**4 245 $**	4 253 $	3 976 $
Primes nettes	**7 168**	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation[1]	**2 718**	2 764	2 762
Revenus d'exploitation[1]	**14 131**	13 924	12 654
Revenus de placement[1]	**1 119**	1 362	2 581
Revenu total	**15 250**	15 286	15 235
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**319**	377	351
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**5 446**	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	**7 253**	7 003	6 554
Impôts sur les excédents	**460**	516	434
Excédents avant ristournes aux membres	**1 772 $**	1 959 $	1 593 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[2]			
Particuliers et Entreprises	**944 $**	1 000 $	888 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**461**	503	411
Assurance de dommages	**296**	360	180
Autres	**71**	96	114
	1 772 $	1 959 $	1 593 $

[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[2] Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

EXCÉDENTS DE 2016

Pour l'exercice 2016, le Mouvement Desjardins a poursuivi la croissance de ses activités et enregistre une hausse de 1,5 % de ses revenus d'exploitation qui ont atteint 14 131 M$. Les excédents avant ristournes aux membres ont été de 1 772 M$, soit une diminution de 187 M$, ou de 9,5 %, par rapport à ceux de l'exercice 2015. L'écart s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 944 M$, ou à 53,3 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 461 M$ et de 296 M$, qui représentent 26,0 % et 16,7 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Autres a été de 71 M$, ou de 4,0 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,0 %, par rapport à 9,1 % pour l'exercice 2015. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des excédents expliquée précédemment et à la hausse des capitaux propres.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de 2016. À cet effet, le montant provisionné de ristournes s'est élevé à 144 M$ pour l'exercice financier 2016, comparativement à 154 M$ pour 2015. En ajoutant à ce montant la somme de 82 M$ remise à divers organismes sous forme de dons et de commandites ainsi que celle de 33 M$ versée par l'intermédiaire du programme Avantages membre Desjardins, le retour à la collectivité s'est élevé à 259 M$ en 2016, comparativement à 264 M$ en 2015.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 4, se sont établis à 14 131 M$, en hausse de 207 M$, ou de 1,5 %, par rapport à 2015.

TABLEAU 4 – REVENUS D'EXPLOITATION
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Revenu net d'intérêts	**4 245 $**	4 253 $	3 976 $
Primes nettes	**7 168**	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 7)	**2 718**	2 764	2 762
Total des revenus d'exploitation	**14 131 $**	13 924 $	12 654 $

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif dans le tableau 5, alors que le tableau 6 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

La marge nette d'intérêt, exprimée en pourcentage de l'actif moyen, s'est établie à 2,29 % en 2016, comparativement à 2,39 % pour l'année 2015, ce qui constitue un fléchissement de 10 points de base. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 4 245 M$ à la fin de 2016, soit un montant comparable à celui de l'année précédente. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt. L'effet de celle-ci a cependant été atténué par les revenus liés aux activités de trésorerie du Mouvement et la progression des activités de financement, dont les prêts hypothécaires et aux entreprises ainsi que sur cartes de crédit.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 5 973 M$ en 2016, soit une baisse de 74 M$, ou de 1,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, le repli du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, a fait diminuer les revenus d'intérêts de 372 M$, tandis que la croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts également, a permis l'ajout de 298 M$ à ces revenus.

Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts se sont chiffrés à 1 728 M$ en 2016, en baisse de 66 M$, ou de 3,7 %, par rapport à l'exercice précédent. La diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, a entraîné une baisse de ces frais de 110 M$, alors que la croissance de la moyenne des dépôts a compensé la diminution des emprunts et des obligations subordonnées, et a amené une augmentation des frais d'intérêts de 44 M$.

TABLEAU 5 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**			2015		
	Solde moyen	**Intérêts**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actifs portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**19 977 $**	**315 $**	**1,58 %**	19 059 $	308 $	1,62 %
Prêts	**159 363**	**5 658**	**3,55**	151 863	5 739	3,78
Total des actifs portant intérêt	**179 340**	**5 973**	**3,33**	170 922	6 047	3,54
Autres actifs	**6 431**	**-**	**-**	7 083	-	-
Total de l'actif	**185 771 $**	**5 973 $**	**3,22 %**	178 005 $	6 047 $	3,40 %
Passif et capitaux propres						
Passifs portant intérêt						
Dépôts	**159 200 $**	**1 643 $**	**1,03 %**	151 093 $	1 665 $	1,10 %
Emprunts et obligations subordonnées	**1 581**	**85**	**5,38**	2 434	129	5,30
Total des passifs portant intérêt	**160 781**	**1 728**	**1,07**	153 527	1 794	1,17
Autres passifs	**9 496**	**-**	**-**	9 788	-	-
Capitaux propres	**15 494**	**-**	**-**	14 690	-	-
Total du passif et des capitaux propres	**185 771 $**	**1 728 $**	**0,93 %**	178 005 $	1 794 $	1,01 %
Revenu net d'intérêts		**4 245 $**			4 253 $	
En pourcentage de l'actif moyen			**2,29 %**			2,39 %

TABLEAU 6 – INCIDENCES SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**			**Augmentation (diminution)**	
	Variation du volume moyen	**Variation du taux moyen**	**Intérêts**	**Volume moyen**	**Taux moyen**
Actif					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**918 $**	**(0,04)%**	**7 $**	**15 $**	**(8)$**
Prêts	**7 500**	**(0,23)**	**(81)**	**283**	**(364)**
Variation du revenu d'intérêts			**(74)**	**298**	**(372)**
Passif					
Dépôts	**8 107**	**(0,07)**	**(22)**	**89**	**(111)**
Emprunts et obligations subordonnées	**(853)**	**0,08**	**(44)**	**(45)**	**1**
Variation des frais d'intérêts			**(66)**	**44**	**(110)**
Variation du revenu net d'intérêts			**(8)$**	**254 $**	**(262)$**

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 261 M$, ou de 3,8 %, pour s'établir à 7 168 M$ au 31 décembre 2016.

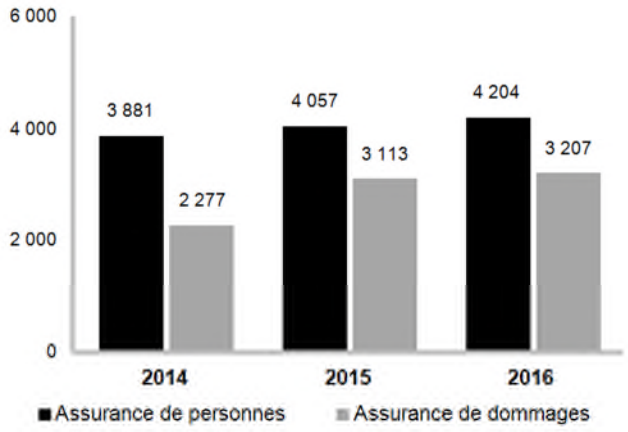
Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 4 204 M$, en hausse de 147 M$, ou de 3,6 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 108 M$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 58 M$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 50 M$. Les primes de rentes ont également connu une hausse de 39 M$.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 3 207 M$, en augmentation de 94 M$, ou de 3,0 %. Cette hausse s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes nettes a été compensée, en partie, par l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait généré des revenus importants en 2015.

PRIMES NETTES[1]
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

TABLEAU 7 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**488 $**	489 $	498 $
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**651**	620	597
Services de courtage et de fonds de placement	**1 106**	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	**376**	365	348
Revenus de change	**70**	88	84
Autres	**27**	165	265
Total des autres revenus d'exploitation	**2 718 $**	2 764 $	2 762 $

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 718 M$ pour 2016, soit une diminution de 46 M$, ou de 1,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, ont totalisé 651 M$ en 2016, soit une hausse de 31 M$, ou de 5,0 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 1 106 M$, soit une hausse de 69 M$, ou de 6,7 %. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits financiers. Les revenus figurant à la rubrique Autres ont diminué de 138 M$ en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et du gain réalisé dans le cadre de cette acquisition enregistré au premier trimestre de 2015.

REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 8 – REVENUS DE PLACEMENT
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**533 $**	809 $	2 005 $
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**388**	318	343
Revenus nets sur les autres placements	**198**	235	233
Total des revenus de placement	**1 119 $**	1 362 $	2 581 $

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 119 M$ pour 2016, soit une baisse de 243 M$, ou de 17,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 276 M$, ou de 34,1 %, en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. Mentionnons également une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement, qui a été compensée en partie par la fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés du secteur Assurance de dommages en 2016.

Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ont augmenté de 70 M$, ou de 22,0 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette augmentation s'explique principalement par les pertes de valeurs sur actions comptabilisées en 2015 et causées par une forte volatilité des marchés.

Les revenus nets sur les autres placements ont diminué de 37 M$, ou de 15,7 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette diminution s'explique par des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016.

REVENU TOTAL

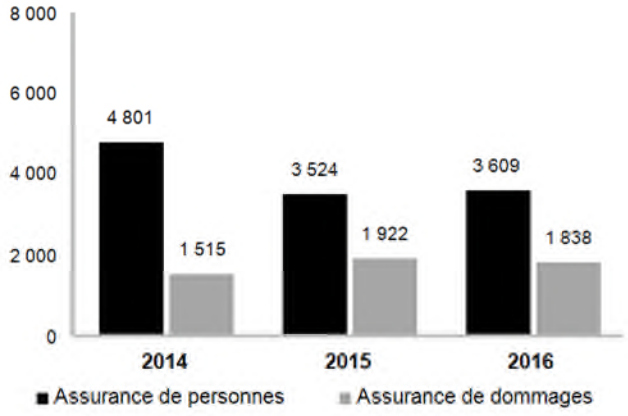
Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 15 250 M$, en baisse de 36 M$, ou de 0,2 %, par rapport à 2015.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 319 M$ pour 2016, en baisse de 58 M$, ou de 15,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision. Le taux de dotation était de 0,20 % au 31 décembre 2016, comparativement à 0,24 % pour l'exercice 2015. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au 31 décembre 2016, en baisse par rapport à celui de 0,34 % au 31 décembre 2015.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE [1]
(en M$)



[1] La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 5 446 M$, en hausse de 15 M$, ou de 0,3 %, par rapport à l'exercice 2015.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 3 609 M$, en hausse de 85 M$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique par une augmentation de 82 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M$. Par contre, un renforcement des provisions techniques de 33 M$ dû aux changements d'hypothèses a été effectué en 2016, alors qu'une libération de 51 M$ avait été comptabilisée en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits ont également contribué à la hausse des provisions techniques.

Secteur Assurance de dommages

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 838 M$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 84 M$, ou de 4,4 %, comparativement à 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015. Elle a été compensée, en partie, par une sinistralité de l'année en cours plus importante qu'à l'exercice 2015.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

TABLEAU 9 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	**2 909 $**	2 830 $	2 638 $
Avantages sociaux	**639**	645	562
	3 548	3 475	3 200
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**667**	613	598
Ententes de services et impartition	**306**	331	256
Communications	**307**	299	283
Autres	**2 425**	2 285	2 217
Total des frais autres que d'intérêts	**7 253 $**	7 003 $	6 554 $
Indice de productivité du Mouvement Desjardins[(1)]	**74,0 %**	71,1 %	73,4 %

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 253 M$, par rapport à 7 003 M$ en 2015, soit une hausse de 250 M$, ou de 3,6 %. Cette hausse s'explique par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ et les coûts associés à la croissance des affaires, notamment les activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'assurance. Malgré ces coûts, une gestion rigoureuse des dépenses a toutefois permis de limiter la hausse de ces frais.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 73 M$, ou de 2,1 %, pour atteindre 3 548 M$ en 2016. Cette croissance est principalement attribuable à l'indexation annuelle des salaires ainsi qu'aux frais liés aux indemnités de départ versées dans le contexte de la poursuite des efforts visant la réduction des coûts et l'amélioration de la performance. Les efforts de productivité ont cependant permis d'atténuer cette progression. Ce poste de dépenses a représenté 48,9 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui qui avait été enregistré en 2015. Pour 2016, les salaires se sont chiffrés à 2 909 M$, comparativement à 2 830 M$ en 2015, soit une augmentation de 2,8 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a diminué, passant de 22,8 % en 2015 à 22,0 % en 2016, en raison principalement des coûts liés aux indemnités de départ de 2016 inclus dans les salaires.

AUTRES FRAIS

Pour 2016, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 667 M$, par rapport à 613 M$ en 2015, soit une hausse de 54 M$, ou de 8,8 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique et de dispositions d'actifs. Les dépenses liées aux ententes de services et d'impartition ont atteint 306 M$ en 2016, soit une diminution de 25 M$, ou de 7,6 %, par rapport à 2015 s'expliquant par la baisse des dépenses liées à l'entente de transition avec State Farm US à la suite de la conversion de la majorité des polices d'assurance automobile dans les systèmes du Mouvement Desjardins.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 425 M$, en hausse de 140 M$, ou de 6,1 %, comparativement à 2015. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des frais de commissions, la popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS auprès des clients de Services de cartes et Monétique ainsi que la hausse des honoraires professionnels liés aux projets informatiques mentionnés précédemment. Elles ont également été marquées par l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance, s'est élevé à 74,0 % pour 2016, comparativement à 71,1 % l'an dernier. Cette hausse s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et la Caisse centrale, fusionnée avec la Fédération depuis le 1er janvier 2017, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées. De plus, ces entités bénéficient, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. En raison de changements législatifs survenus en 2013, les taux réduits prévus dans le régime d'imposition fédéral et applicables aux caisses de crédit furent éliminés graduellement jusqu'en 2016.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2016 présentée à l'état combiné du résultat a totalisé 460 M$, en baisse de 56 M$ par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il s'est élevé à 20,6 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en légère baisse par rapport à celui de 20,8 % pour l'exercice 2015. La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2016, les entités du Mouvement ont versé 1 326 M$ en impôts indirects, comparativement à 1 254 M$ en 2015.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2014

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

Au terme de l'exercice 2015, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 959 M$, comparativement à 1 593 M$ pour l'exercice 2014. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 9,1 %, par rapport à 8,7 % en 2014.

Résultats sectoriels

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était élevée à 1 000 M$, ou à 51,0 % des excédents de 2015. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 503 M$ et de 360 M$ représentant 25,7 % et 18,4 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 96 M$, ou de 4,9 % des excédents.

Pour l'exercice financier 2015, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises étaient en hausse de 112 M$, ou de 12,6 %, comparativement à ceux de la même période en 2014. Ce résultat s'expliquait principalement par la croissance des affaires découlant des activités de financement et de la vente de produits financiers.

Les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes avaient augmenté de 92 M$, ou de 22,4 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse était en grande partie attribuable aux gains d'expérience des activités d'assurance de personnes et aux gains sur des dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014.

Les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages avaient augmenté de 180 M$, ou de 100,0 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2014. Cette hausse découlait principalement de l'apport des activités canadiennes acquises de State Farm.

Résultats combinés

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'établissaient à 13 924 M$ à la fin de 2015, en hausse de 1 270 M$, ou de 10,0 %, par rapport à 2014. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 4 253 M$ à la fin de 2015, en hausse de 277 M$, ou de 7,0 %, par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'expliquait principalement par la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 991 M$, ou de 16,8 %, pour s'établir à 6 907 M$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'expliquait principalement par les primes provenant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, représentant 803 M$, et la croissance des affaires liées aux activités d'assurance. Les primes nettes d'assurance de personnes et de rentes affichaient une hausse de 4,5 % par rapport à 2014 et atteignaient 4 057 M$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 3 113 M$ en 2015, comparativement à 2 277 M$ en 2014, soit une hausse de 36,7 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 2 764 M$ pour 2015, soit un résultat stable par rapport à l'exercice précédent. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, avaient totalisé 620 M$ en 2015, soit une hausse de 23 M$, ou de 3,9 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 1 037 M$, soit une hausse de 67 M$, ou de 6,9 %. Cette croissance s'expliquait principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits atténuée en partie par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde avaient totalisé quant à eux 365 M$ en 2015, soit une hausse de 17 M$, ou de 4,9 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion. Les revenus figurant à la rubrique Autres avaient diminué de 100 M$, ou de 37,7 %, en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 146 M$, qui avait été compensée en partie par le gain de 52 M$ réalisé au moment de cette transaction.

Les revenus de placement étaient de 1 362 M$ et avaient diminué de 1 219 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat avaient diminué de 1 196 M$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse avait été compensée par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations étaient majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. Cette baisse s'expliquait également par les pertes de valeur qui avaient été comptabilisées au résultat et découlaient de la forte volatilité des marchés financiers. Cette diminution avait cependant été compensée par une hausse des revenus en provenance des placements acquis de State Farm et la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 377 M$ pour 2015, en hausse de 26 M$, ou de 7,4 %, par rapport à 2014. Cette augmentation découlait principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte des Services de cartes et Monétique, qui avait été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts aux moyennes et grandes entreprises. Le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014. Le taux de dotation était demeuré stable à 0,24 %.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient diminué de 872 M$, ou de 13,8 %, et s'établissaient à 5 431 M$ au 31 décembre 2015. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 3 524 M$, en baisse de 1 277 M$ comparativement à l'exercice 2014. Cette variation s'expliquait principalement par une diminution de 1 451 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M$. La diminution de 89 M$ des primes de rentes collectives ainsi que des gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective avait aussi contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements avait aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 51 M$, atténuée par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm avait entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires. Quant aux charges du secteur Assurance de dommages, elles avaient totalisé 1 922 M$ en 2015, par rapport à 1 515 M$ en 2014, ce qui représentait une hausse de 407 M$, ou de 26,9 %. Cette augmentation s'expliquait principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle avait été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'était établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'expliquait principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait été compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 7 003 M$ par rapport à 6 554 M$ en 2014, en hausse de 449 M$, ou de 6,9 %. Cette augmentation s'expliquait, entre autres, par les frais provenant des activités acquises de State Farm représentant 216 M$, la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance. Ces frais avaient également été marqués par la hausse de la charge de retraite et l'indexation annuelle des salaires.

2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PROFIL

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés « secteur Particuliers et Entreprises ».

Ce secteur est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins occupe une place incontournable sur l'échiquier des services financiers au Québec et en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, et aussi par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 65 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les **opérations courantes et de convenance** comprennent les activités liées aux opérations courantes et de convenance qui regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté.

L'**épargne et placement** regroupent les activités liées aux opérations d'épargne, qui englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants et les comptes à rendement croissant, dont le compte Profit Jeunesse et l'épargne à terme, sans oublier le compte d'ép@rgne à intérêt élevé offert exclusivement dans AccèsD Internet et mobile.

L'**offre intégrée aux entreprises** se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :
- le **crédit hypothécaire résidentiel,** pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation,** y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises,** qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités des **Services de cartes et Monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec. À cet égard, Desjardins Capital de risque inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts. Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Services mobiles Desjardins : accessibilité au site www.desjardins.com au moyen de l'application; bonifications (ouverture de compte, demande de crédit, dépôt de chèques par capture photo, empreinte digitale); et intégration du service de paiement « Apple Pay » pour les détenteurs d'un appareil Apple (iPhone, iPad et Apple Watch) et d'une carte de débit ou Visa Desjardins admissible.
- Services de financement : lancement de deux nouvelles cartes de crédit Desjardins MasterCard; et nouvelle offre de financement automobile et biens durables qui récompense à la fois les membres et les marchands concessionnaires.
- Première caisse mobile et ouverture de plusieurs nouveaux espaces : Desjardins 360^{d} à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Desjardins – Quartier DIX30, Studio Place Alexis Nihon et Salon et kiosques Desjardins à l'aéroport de Montréal.
- Passeport Affaires, une solution pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international. Ce service s'appuie sur un réseau de partenaires fort de 30 ans d'expertise et réparti sur les cinq continents.
- Guide *Entreprendre et conquérir le marché français* avec de nouveaux outils pour les membres et clients souhaitant à faire des affaires en France.
- Mon projet d'épargne : destiné aux membres de 13 à 30 ans, ce produit d'épargne multicanal permet aux proches de l'épargnant d'y participer. De plus, il offre une bonification lors de l'atteinte d'un objectif d'épargne.
- Création d'une équipe réservée à l'accompagnement des entrepreneurs dans la mise en place de leur forum de gouvernance (comité consultatif et conseil d'administration), notamment en mettant à la disposition de leurs entreprises, un grand réseau d'administrateurs reconnus pour leur expérience d'affaires. Aujourd'hui, à partir d'une banque de 200 administrateurs potentiels, près de 70 sont actifs au sein d'entreprises partenaires.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie financière canadienne n'a pas connu de bouleversements importants en 2016. On compte quelque 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères. On y dénombre également près de 620 coopératives d'épargne et de crédit, dont environ 50 % font partie du Mouvement Desjardins.

Dans le cas du financement aux particuliers et aux entreprises, on estimait l'encours de ces prêts dans l'industrie canadienne des services bancaires à 2 735 G$ au 31 décembre 2016, en hausse de 5,3 % annuellement, en regard d'une croissance de 6,2 % observée à la fin de 2015. Quant à l'épargne personnelle bilan, elle s'élevait à environ 1 357 G$ à la même date, une progression annuelle de 5,9 %, comparativement à une augmentation de 5,7 % enregistrée un an auparavant.

Au Québec, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 491 G$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,4 % annuellement, comparativement à une croissance de 5,1 % enregistrée à la fin de 2015. Dans le cas du financement aux particuliers, dont l'encours était estimé à 357 G$ à la même date, notons que les prêts hypothécaires résidentiels, qui en constituaient 79,0 %, étaient estimés, quant à eux, à 282 G$ au 31 décembre 2016, soit une progression de 3,8 %, par rapport à un rythme de 4,7 % observé au 31 décembre 2015. Malgré l'activité domiciliaire soutenue en 2016, notamment avec la majoration de 2,7 % des mises en chantier et la recrudescence de 5,5 % de la revente de maisons existantes, la demande de crédit à l'habitation s'est essoufflée quelque peu. Quant aux prêts à la consommation, qui composent l'autre partie de ce type de financement, leur encours était estimé à 75 G$ au 31 décembre 2016, soit une cadence annuelle de 4,2 %, en regard d'une augmentation de 2,1 % observée un an auparavant. L'accélération des dépenses des ménages québécois explique ce renforcement de leur demande de prêts personnels, comme en témoigne la hausse estimée de 4,3 % des ventes au détail au terme du quatrième trimestre de 2016, par rapport à un gain de seulement 0,5 % enregistré à la fin de 2015.

Dans le cas du financement aux entreprises au Québec, dont l'encours était estimé à 134 G$ au 31 décembre 2016, soulignons que les prêts commerciaux et industriels, qui en représentaient 87,2 %, étaient estimés, quant à eux, à 117 G$, en hausse de 5,7 % annuellement, comparativement à une progression de 7,7 % observée au 31 décembre 2015. La stagnation des investissements non résidentiels au Québec est à l'origine en bonne partie de cette décélération des besoins d'emprunts des entreprises. Pour sa part, le crédit agricole, qui compose également le financement des entreprises, avait un encours estimé à 17 G$ à la même date, soit une augmentation annuelle de 7,5 %, par rapport à un rythme de 8,8 % enregistré à la fin de 2015.

Au chapitre de la collecte d'épargne personnelle bilan au Québec, l'encours était estimé à 228 G$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,8 % annuellement, comparativement à une croissance de 2,8 % observée au 31 décembre 2015. En dépit de l'accroissement de l'activité boursière, dont celui de l'indice S&P/TSX de Toronto, qui a affiché une augmentation de 17,5 % au terme du quatrième trimestre de 2016, bon nombre d'épargnants dont l'aversion au risque est plus importante se sont tournés vers les produits d'épargne bilan après les pertes qu'ils ont subies en 2015 (chute de 11,1 % du même indice), et ce, malgré le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Quant aux produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières, leur encours était estimé à 499 G$ au 31 décembre 2016. Ces derniers ont profité de l'embellie de la bourse au Canada comme en témoigne leur progression annuelle de 11,2 %, en regard d'une majoration de 7,1 % enregistrée à la fin de 2015.

L'évolution du secteur Particuliers et Entreprises du Mouvement Desjardins est assurément influencée par le climat économique et financier canadien. Or, la croissance de l'économie au Canada est demeurée relativement faible en 2016. En effet, le PIB réel a affiché une progression annuelle de 1,3 % par rapport à un rythme de 0,9 % enregistré en 2015. Plusieurs difficultés ont affecté l'économie canadienne, comme les feux de forêt en Alberta et un passage à vide des exportations, qui se sont ajoutés à la faiblesse des investissements des entreprises dans certaines régions, notamment celles qui sont productrices de pétrole. Toutefois, la vigueur des dépenses des consommateurs et celle des investissements résidentiels ont permis à l'économie canadienne de se maintenir à flot. Ce climat plus difficile et les incertitudes concernant l'économie mondiale ont amené la Banque du Canada à maintenir ses taux directeurs inchangés tout au long de 2016. Par conséquent, le contexte de faibles taux d'intérêt devrait continuer d'exercer de la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés, que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été déployées en ce sens en 2016, telles que la création de laboratoires ou de sites de développement numérique.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

En dépit de cet environnement qui évolue très rapidement et qui est de plus en plus concurrentiel, le Mouvement Desjardins est incontestablement un leader au Québec dans les services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises. En effet, il affichait une part de marché estimée à 36,1 % au 31 décembre 2016 dans le crédit hypothécaire résidentiel et à 23,1 % dans le crédit à la consommation. Premiers émetteurs de cartes au Québec, et cinquièmes au Canada, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,5 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada. Au chapitre de l'épargne personnelle bilan, le Mouvement Desjardins est également dans le peloton de tête au Québec, avec une part de marché estimée à 42,4 % au 31 décembre 2016. Finalement, dans le financement des entreprises au Québec, notamment le crédit commercial et industriel et le crédit agricole, le Mouvement Desjardins est également un leader, avec des parts de marché estimées respectivement à 22,3 % et à 39,1 % au 31 décembre 2016.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels. L'exploitation de la force de l'ensemble du Mouvement Desjardins au service des membres et clients, tout comme leur satisfaction, seront au cœur des priorités de ce dernier pour la prochaine année. Pour ce faire, il compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations durables, de proximité et de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance pérenne. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec tout en augmentant sa productivité. Il entend continuer de croître en maximisant ses synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement.

Plus particulièrement, les priorités de ce secteur pour 2017 sont les suivantes :
- Simplifier et numériser les opérations.
- Faciliter les interactions avec l'ensemble des composantes du Mouvement au moyen de tous les canaux (mobile, site Web, centres d'appels, caisses, centres Desjardins Entreprises, etc.).
- Assurer un taux de satisfaction élevé des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

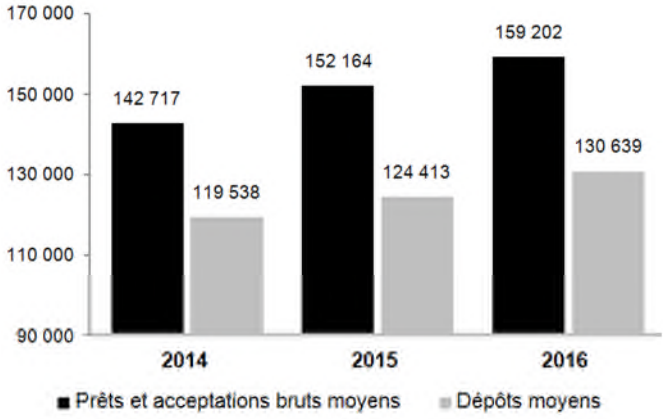
TABLEAU 10 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015[1]	2014[1]
Revenu net d'intérêts	**3 957 $**	4 025 $	3 764 $
Autres revenus d'exploitation	**2 001**	1 952	1 895
Revenus d'exploitation	**5 958**	5 977	5 659
Revenus de placement	**67**	31	57
Revenu total	**6 025**	6 008	5 716
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**333**	392	351
Frais autres que d'intérêts	**4 336**	4 265	4 197
Impôts sur les excédents	**412**	351	280
Excédents avant ristournes aux membres	**944**	1 000	888
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	**105**	113	160
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**839 $**	887 $	728 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**837 $**	886 $	727 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	1	1
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**159 202 $**	152 164 $	142 717 $
Dépôts moyens[2]	**130 639**	124 413	119 538
Taux de dotation[2]	**0,21 %**	0,26 %	0,25 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,33**	0,34	0,35

[1] Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

PRÊTS ET ACCEPTATIONS BRUTS ET DÉPÔTS MOYENS
(en M$)



Comparaison des exercices 2016 et 2015

Pour l'année 2016, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 944 M$, soit des excédents inférieurs de 56 M$ par rapport à la même période en 2015 en raison principalement de la diminution du revenu net d'intérêts.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 5 958 M$, en baisse de 19 M$, ou de 0,3 %. Ils ont été marqués par une baisse du revenu net d'intérêts de 68 M$, ou de 1,7 %, découlant de la forte concurrence dans le marché, qui exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt, et ce malgré une croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 7,0 G$, ou de 4,6 %, depuis un an.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 49 M$, ou de 2,5 %, comparativement à la même période en 2015, pour s'élever à 2 001 M$. Cette hausse s'explique principalement par les revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, tels les fonds de placement. Cependant, la diminution des revenus liés aux marchés des capitaux et à d'autres programmes a contrebalancé en partie cette hausse.

Les revenus de placement ont atteint 67 M$, soit une hausse de 36 M$ comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2015. Cette augmentation découle de la croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 6 025 M$, soit un résultat stable par rapport à 2015.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 333 M$ pour 2016, en baisse de 59 M$, ou de 15,1 %, par rapport à celle de 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 4 336 M$, soit une augmentation de 71 M$, ou de 1,7 %, comparativement à 2015. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, et à des investissements qui visent, entre autres, le rehaussement de l'offre de service aux membres et aux clients. Ces augmentations ont toutefois été compensées par les efforts de productivité.

2.2.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de conception et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et en direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes d'assurance et de rentes de plus de 4,0 G$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne-retraite tant sur une base individuelle que collective.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont offerts aux membres du Mouvement Desjardins et à d'autres clientèles partout au Canada grâce à un réseau de distribution vaste et diversifié. Celui-ci comprend, entre autres :
- des conseillers et des planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée;
- des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux;
- des courtiers en valeurs mobilières.

Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par des centres de contact avec la clientèle, par Internet ou au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 65 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives, des groupes et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration de régimes.

Les activités liées aux **solutions de placement** proposent une gamme complète de produits tels que des fonds communs de placement et des fonds garantis, des placements garantis liés aux marchés ainsi que des rentes. Ces différentes solutions de placement permettent notamment aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins en vue de préparer leur retraite, de planifier un voyage ou de financer les études de leurs enfants.

Les activités d'**épargne-retraite collective** offrent des solutions d'épargne-retraite qui sont adaptées aux besoins des employés de la clientèle des entreprises, y compris les membres entreprises du réseau des caisses.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée ainsi que de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration de l'expérience des membres et clients grâce à la diversification de l'offre :
 - Diversification de l'offre de produits spécialisés d'épargne et de placement avec la création de :
 - quatre nouveaux placements garantis liés aux marchés, dont la nouvelle série de Pl@cements garantis exclusivement accessible en ligne.
 - neuf nouveaux Fonds Desjardins, dont deux dans la gamme IBrix et trois qui rehaussent l'offre en matière d'investissement responsable.
 - Élargissement de l'offre de produits dans les réseaux de distribution, notamment l'offre d'assurance vie qui est maintenant disponible dans le réseau canadien acquis de State Farm.
 - Amélioration des services en ligne avec la dernière technologie pour être toujours plus invitants, accessibles et interactifs. Voici des exemples :
 - site Web À votre santé 360° et application mobile Réclamation 360° en assurance collective.
 - nouvelles fonctionnalités pour les Fonds Desjardins sur AccèsD.
 - offre unique d'expérience virtuelle complète par une institution financière au Canada pour les placements garantis.
 - application mobile du site sécurisé des Valeurs mobilières Desjardins: conseils et adaptation du site public pour les tablettes et téléphones intelligents.
 - application mobile Disnat (courtage en ligne).
 - site Web de la Gestion privée Desjardins et nouvelle section exclusive.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes vise à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière. Les avoirs financiers des ménages canadiens représentaient, à la fin de 2015, un encours total de 3 756 G$. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 5,8 % au cours des cinq dernières années et de 4,2 % au cours de la dernière année.

La division de la gestion de patrimoine fait partie de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale de la clientèle aisée et fortunée, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir cette clientèle et de la fidéliser.

Dans ce contexte de besoins exigeants, le conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Néanmoins, l'industrie répond de façon proactive aux désirs d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et mobiles. C'est un défi important pour les prochaines années et c'est pourquoi de plus en plus d'assureurs développent des offres numériques tant au Canada qu'à l'international.

Selon les données de 2015, plus de 150 assureurs de personnes, dont 41 de propriété étrangère, mènent des activités au Canada. Cinq d'entre eux détenaient 78,9 % du marché canadien ce qui illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Cette dernière a dû composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une forte volatilité sur les marchés boursiers. Elle a tout de même progressé à un rythme de 3,9 % depuis cinq ans et a enregistré en 2015 un revenu de primes de plus de 103 G$ grâce aux rentes liées au marché, aux fonds distincts, à l'assurance maladie et à l'assurance vie.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada en matière de primes souscrites. Selon les données de 2015, 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un volume d'affaires totalisant 4,3 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé des prestations se chiffrant à 84,2 G$.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités. Ce secteur occupe une place privilégiée au cœur de la vie des personnes, des groupes et des entreprises grâce à son offre distinctive d'assurance vie, d'assurance santé et de solutions de placement. Pour maintenir son leadership, ses priorités de 2017 du secteur visent à réduire des irritants soulevés par des membres et clients, à optimiser ses gammes de produits, à automatiser davantage ses processus et à accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, favorisant ainsi le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, par exemple en exploitant le plein potentiel de développement des affaires, particulièrement en Ontario, et en élargissant l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

TABLEAU 11 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

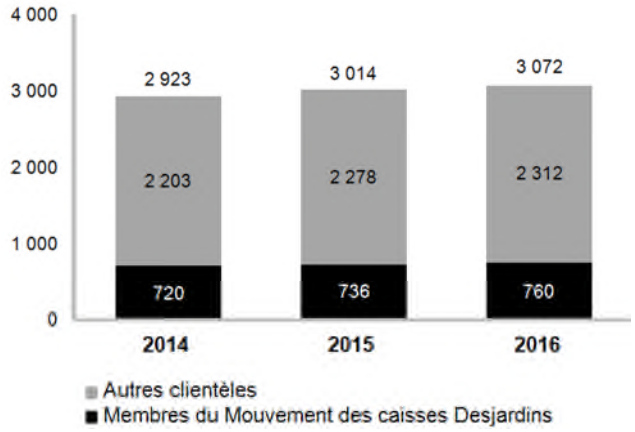
(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Revenu net d'intérêts	**- $**	- $	2 $
Primes nettes	**4 204**	4 057	3 881
Autres revenus d'exploitation	**1 386**	1 263	1 158
Revenus d'exploitation	**5 590**	5 320	5 041
Revenus de placement	**795**	942	2 193
Revenu total	**6 385**	6 262	7 234
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 609**	3 524	4 801
Frais autres que d'intérêts	**2 208**	2 104	1 925
Impôts sur les excédents	**107**	131	97
Excédents nets de l'exercice	**461 $**	503 $	411 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**440 $**	392 $	370 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**21**	111	41
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	**8 465 $**	7 256 $	5 858 $
Ventes d'assurance	**471**	451	458
Primes d'assurance collective	**3 072**	3 014	2 923
Primes d'assurance individuelle	**796**	746	578
Primes de rentes	**336**	297	380
Encaissements liés aux fonds distincts	**2 811**	1 705	1 887

TABLEAU 12 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

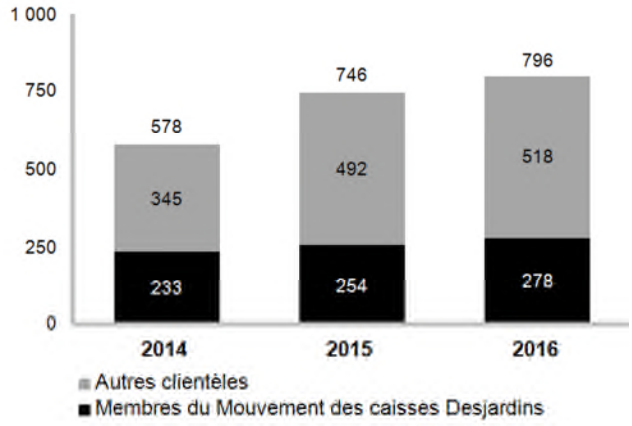
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Prestations d'assurance et de rentes	**2 904 $**	2 889 $	2 754 $
Variation des provisions techniques	**559**	477	1 928
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	**146**	158	119
Total	**3 609 $**	3 524 $	4 801 $

PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
(en M$)



PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
(en M$)



Comparaison des exercices 2016 et 2015

Au terme de l'exercice financier 2016, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 461 M$, soit une diminution de 42 M$, ou de 8,3 %, par rapport à l'année 2015. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires et des gains sur dispositions de placements plus élevé en 2015. Une bonne performance des placements en 2016 et une gestion efficiente des dépenses dans un contexte de croissance des activités, partiellement compensées par une expérience technique moins favorable explique cette variation.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 590 M$, en hausse de 270 M$, ou de 5,1 %, par rapport à 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 108 M$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 58 M$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 50 M$. Les primes de rentes ont également connu une hausse de 39 M$.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 123 M$, ou de 9,7 %, pour s'établir à 1 386 M$ au terme de l'année 2016 en raison principalement de la croissance des revenus liés aux actifs sous gestion.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 147 M$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. De plus, des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016 par rapport à 2015 ont contribué à la baisse des revenus de placement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 6 385 M$, soit une augmentation de 123 M$, ou de 2,0 %, comparativement à l'exercice 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 3 609 M$, en hausse de 85 M$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique par une augmentation de 82 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M$. Par contre, un renforcement des provisions techniques de 33 M$ dû aux changements d'hypothèses a été effectué en 2016, alors qu'une libération de 51 M$ avait été comptabilisée en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits ont également contribué à la hausse des provisions techniques.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 208 M$ pour l'année 2016, soit une progression de 104 M$, ou de 4,9 %, par rapport à l'année 2015. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération aux caisses, des coûts liés à divers projets et d'une augmentation des charges liées aux actifs sous gestion, le tout atténué par une gestion efficiente des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend notamment les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Ces produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies.

Western Life Assurance Company exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant environ 800 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers couvrant plus de 160 points de vente, et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. Western Financial Group Inc. offre aussi d'autres produits financiers.

Notons que le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ces filiales, soit Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M$. Les résultats de ces filiales sont actuellement présentés dans les résultats du secteur. La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 65 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile,** y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Poursuite de la simplification et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - Maintien d'un haut niveau de qualité du service des réclamations dans les centres de contact avec la clientèle au cours des périodes de forte affluence liées à des événements catastrophiques tels que des inondations ou de la grêle. Mobilisation exceptionnelle de l'équipe d'indemnisation, qui a réagi rapidement pour offrir du soutien et une prise en charge efficace à plus de 3 000 assurés touchés par les feux de forêt de Fort McMurray.
 - Réception de plusieurs prix récompensant les efforts des équipes de première ligne, dont plusieurs prix J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle : première place au Québec pour La Personnelle en assurance automobile, deuxième place en Ontario pour State Farm en assurance automobile, troisième place pour Desjardins Assurances générales inc. au Québec en assurance de biens.
 - Introduction de la soumission d'assurance automobile rapide et du nouveau site Web Desjardins Assurances et Desjardins Insurance pour mieux répondre aux attentes des membres et clients.
- Conversion, dans le cadre de l'intégration des activités canadiennes de State Farm, de la totalité des polices d'assurance automobile et début de la conversion des polices d'assurance habitation.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2015, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 47,3 G$, dont 62,8 % pour l'assurance des particuliers et 37,2 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers détiennent 63,5 % des parts de marché, par rapport à 26,3 % pour les assureurs directs et à 10,2 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 63,5 % du marché, comparativement à 34,7 % pour les courtiers et à 1,9 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,4 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tendent à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

Le marché ontarien représente près de 46 % des primes directes souscrites de l'industrie canadienne et 57 % des primes totales souscrites par Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et l'assurance automobile y est fortement réglementée. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan visait à inciter les assureurs à réduire leur tarification et comportait un objectif de réduction des primes d'assurance automobile de 15 %. À la fin de 2016, les tarifs d'assurance automobile moyens en Ontario avaient diminué de 8,5 %. Les changements apportés au produit d'assurance automobile en juin 2016 ont aidé à améliorer la profitabilité, mais des changements supplémentaires seront requis pour assurer la pérennité du produit, et le gouvernement en place fait preuve d'ouverture à cet égard. De plus, une détérioration récente de la profitabilité pour toute l'industrie en Ontario forcera une nouvelle série de hausses des taux des primes à court terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2015, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 67,0 % du marché, soit une hausse de 4 % depuis 2011, tandis que les cinq plus grands représentaient 47,0 % du marché, comparativement à 42,0 % en 2011. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. L'intensification des efforts de marketing se poursuit, et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. La création de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter et à simplifier leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet), et ils commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont, par exemple les «Assurtech» ou l'économie du partage. Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour compenser la baisse de la rentabilité, qui reflète une sinistralité accrue.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. À la suite de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm, le Mouvement Desjardins occupait le troisième rang au 31 décembre 2015 dans ce marché au Canada.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Les stratégies et priorités pour 2017 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. À l'image du Mouvement, en 2017, le secteur Assurance de dommages concentrera ses efforts sur l'amélioration de ses services ainsi que de l'expérience membre et client pour accroître son efficacité et sa distinction.

Ainsi, en 2017, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client. L'amélioration de celle-ci passera en particulier par l'accélération de la simplification déjà entamée avec, par exemple, les outils de soumissions rapides en ligne et la poursuite de la correction d'irritants. Cette amélioration ne pourra se faire qu'en mettant les membres et clients au cœur des réflexions de l'organisation, et en dotant les employés de première ligne des éléments nécessaires pour offrir un service proche et engagé.

Par ailleurs, afin d'améliorer son efficacité et de maintenir son avantage de coûts par rapport à l'industrie, le secteur entend poursuivre la simplification et la numérisation de ses activités ainsi que la modernisation de ses systèmes métiers.

Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie. Au Québec, il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement et en accélérant le virage vers la caissassurance. À l'extérieur du Québec, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs en poursuivant l'intégration des activités canadiennes de State Farm, en lien avec les autres entités du Mouvement, afin de développer le plein potentiel de ce dernier.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

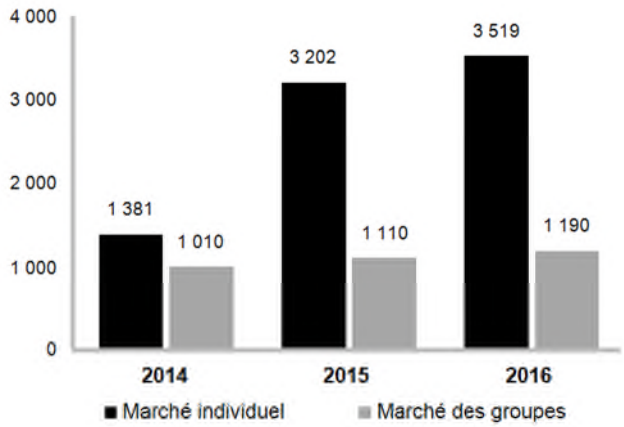
TABLEAU 13 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

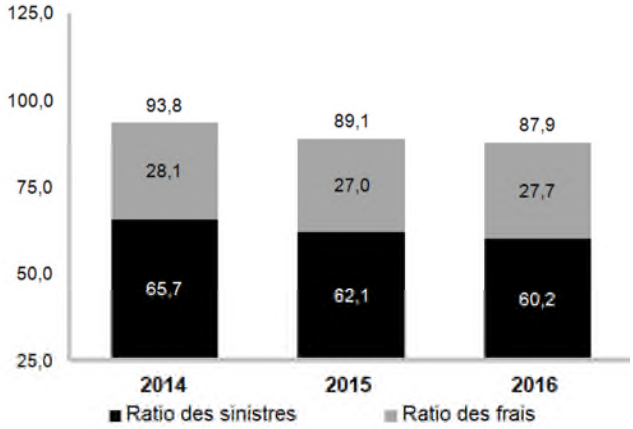
(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014
Revenu net d'intérêts	**1 $**	1 $	- $
Primes nettes	**3 207**	3 113	2 277
Autres revenus (pertes) d'exploitation	**(55)**	104	190
Revenus d'exploitation	**3 153**	3 218	2 467
Revenus de placement	**206**	228	152
Revenu total	**3 359**	3 446	2 619
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 838**	1 922	1 515
Frais autres que d'intérêts	**1 132**	1 070	855
Impôts sur les excédents	**93**	94	69
Excédents nets de l'exercice	**296 $**	360 $	180 $
Part revenant au Groupe	**245 $**	303 $	168 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**51**	57	12
Indicateurs			
Primes brutes souscrites[1]	**4 709 $**	4 312 $	2 391 $
Ratio des sinistres[2]	**60,2 %**	62,1 %	65,7 %
Ratio des frais[2]	**27,7**	27,0	28,1
Ratio combiné[2]	**87,9**	89,1	93,8

[1] Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

PRIMES BRUTES SOUSCRITES
(en M$)



RATIO COMBINÉ
(en % des primes nettes acquises)



Comparaison des exercices 2016 et 2015

Pour l'exercice 2016, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 296 M$, en baisse de 64 M$, ou de 17,8 %, comparativement à 2015. Cette diminution s'explique principalement par le gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm constaté au premier trimestre de 2015.

Les revenus d'exploitation, qui comprennent les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation ont totalisé 3 153 M$, en baisse de 65 M$, ou de 2,0 %.

Les primes nettes ont augmenté de 94 M$, ou de 3,0 %. Cette hausse des primes s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. Cette augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes nettes a été compensée, en partie, par l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait généré des revenus importants en 2015.

Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 159 M$, ou de 152,9 %. Cette baisse s'explique par l'augmentation plus importante qu'en 2015 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris. Les autres revenus d'exploitation de l'exercice 2015 avaient également été marqués par le gain de 55 M$ comptabilisé à la date de cette acquisition.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 22 M$, ou de 9,6 %, par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la juste valeur des obligations, alors qu'une hausse avait été observée en 2015. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement. Des gains sur dispositions de titres moins élevés qu'en 2015 ont contribué également à cette diminution. La baisse des revenus de placement a été compensée, en partie, par la fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés au cours de l'exercice 2016 et par les pertes de valeurs sur actions causées par une forte volatilité des marchés financiers qui avaient été comptabilisées dans la période correspondante de 2015.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 3 359 M$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 87 M$, ou de 2,5 %, par rapport à 2015.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 838 M$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 84 M$, ou de 4,4 %, comparativement à 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015. Elle a été compensée, en partie, par une sinistralité de l'année en cours plus importante qu'à l'exercice 2015.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 1 132 M$ au terme de l'exercice 2016, en hausse de 62 M$, ou de 5,8 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette dernière hausse est principalement attribuable à la croissance organique des affaires.

2.2.4 RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie de la Fédération et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement ainsi que les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux membres.

TABLEAU 14 – RUBRIQUE AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Activités de trésorerie	**146 $**	148 $	132 $
Activités du Fonds de sécurité Desjardins	**81**	71	75
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	**10**	32	50
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	**(44)**	31	24
Autres[(1)]	**(122)**	(186)	(167)
Excédents nets de l'exercice	**71 $**	96 $	114 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**69 $**	93 $	111 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	3	3

(1) Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres ont totalisé 71 M$ en 2016, comparativement à 96 M$ en 2015.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 146 M$ aux excédents de l'exercice, soit une contribution stable comparativement à 2015. Les revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif et de négociation ont augmenté. L'effet de cette augmentation a cependant été compensé par une hausse des frais sur les ententes d'impartition liés aux projets et par un effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.

Les activités du Fonds de sécurité Desjardins ont permis de dégager des excédents de 81 M$, par rapport à 71 M$ en 2015. Cette augmentation s'explique par des gains sur dispositions de titres disponibles à la vente supérieurs en 2016 comparativement à 2015.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 10 M$. Cela constitue une diminution de 22 M$ par rapport à l'exercice 2015, diminution qui est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2016 en comparaison de 2015. Notons que l'exposition du Mouvement à ces activités est en baisse.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont enregistré un déficit de 44 M$, comparativement à des excédents de 31 M$ pour l'exercice de 2015, soit une diminution de 75 M$. Cela s'explique par une fluctuation défavorable de la juste valeur des swaps liée à la hausse des taux d'intérêt en 2016, alors que l'exercice 2015 avait été marqué par des baisses. La diminution de la portion non admissible à la comptabilité de couverture et la diminution de l'amortissement lié aux cessations de couvertures ont également contribué à cette baisse.

Les autres activités ont été principalement marquées au cours de l'exercice 2016 par des coûts liés à des indemnités de départ et des frais liés à des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices.

2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET TENDANCES TRIMESTRIELLES

TABLEAU 15 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2016				2015			
	T4	**T3**	**T2**	**T1[1]**	T4[1]	T3[1]	T2[1]	T1[1]
Revenu net d'intérêts	**1 079 $**	**1 064 $**	**1 053 $**	**1 049 $**	1 107 $	1 094 $	1 057 $	995 $
Primes nettes	**1 834**	**1 873**	**1 740**	**1 721**	1 641	1 692	1 698	1 876
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**123**	**128**	**119**	**118**	124	125	122	118
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**170**	**158**	**155**	**168**	161	149	156	154
Services de courtage et de fonds de placement	**282**	**278**	**286**	**260**	263	255	267	252
Honoraires de gestion et de services de garde	**102**	**94**	**92**	**88**	91	90	95	89
Revenus de change	**12**	**20**	**22**	**16**	21	20	21	26
Autres	**(42)**	**(42)**	**46**	**65**	56	7	12	90
Revenus d'exploitation	**3 560**	**3 573**	**3 513**	**3 485**	3 464	3 432	3 428	3 600
Revenus (pertes) de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**(1 242)**	**385**	**878**	**512**	230	17	(612)	1 174
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**111**	**99**	**99**	**79**	72	34	107	105
Revenus nets sur les autres placements	**49**	**49**	**50**	**50**	48	51	92	44
	(1 082)	**533**	**1 027**	**641**	350	102	(413)	1 323
Revenu total	**2 478**	**4 106**	**4 540**	**4 126**	3 814	3 534	3 015	4 923
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**55**	**98**	**75**	**91**	83	102	103	89
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(104)**	**1 727**	**2 065**	**1 758**	1 350	1 246	332	2 503
Frais autres que d'intérêts	**1 883**	**1 718**	**1 865**	**1 787**	1 806	1 668	1 781	1 748
Impôts sur les excédents	**135**	**109**	**108**	**108**	113	114	170	119
Excédents avant ristournes aux membres	**509**	**454**	**427**	**382**	462	404	629	464
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	**42**	**25**	**16**	**22**	33	26	24	30
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**467 $**	**429 $**	**411 $**	**360 $**	429 $	378 $	605 $	434 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**443 $**	**419 $**	**390 $**	**339 $**	373 $	361 $	531 $	409 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**24**	**10**	**21**	**21**	56	17	74	25
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	**237 $**	**270 $**	**226 $**	**211 $**	297 $	268 $	239 $	196 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**114**	**126**	**124**	**97**	127	83	195	98
Assurance de dommages	**182**	**26**	**49**	**39**	113	(23)	194	76
Autres	**(24)**	**32**	**28**	**35**	(75)	76	1	94
	509 $	**454 $**	**427 $**	**382 $**	462 $	404 $	629 $	464 $
Total de l'actif	**258 367 $**	**260 157 $**	**260 711 $**	**255 137 $**	248 128 $	250 972 $	250 893 $	254 089 $
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres	**8,8 %**	**8,3 %**	**7,8 %**	**7,1 %**	7,9 %	7,6 %	11,4 %	9,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**17,3**	**16,3**	**15,9**	**15,8**	16,0	15,8	16,0	15,7
Ratio du total des fonds propres	**17,9**	**16,9**	**16,6**	**16,9**	17,2	17,4	17,7	17,5

[1] Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 509 M$, soit une augmentation de 47 M$, ou de 10,2 %, comparativement à ceux du trimestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution favorable au quatrième trimestre de 2016 des sinistres des années antérieures en assurance automobile plus importante qu'en 2015 ainsi qu'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour son calcul. La diminution du revenu net d'intérêts a atténué cette hausse.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 237 M$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 114 M$ et de 182 M$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles ont présenté un déficit de 24 M$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,8 %, par rapport à 7,9 % au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des excédents expliquée précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 560 M$, en hausse de 96 M$, ou de 2,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015.

Le revenu net d'intérêts s'est chiffré à 1 079 M$, comparativement à 1 107 M$ pour la même période l'an dernier, soit une baisse de 28 M$, ou de 2,5 %, découlant de la forte concurrence dans le marché qui exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt, et ce malgré une croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations bruts de 6,1 G$, ou de 3,8 %, depuis un an.

Les primes nettes ont augmenté de 193 M$, ou de 11,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015, pour s'établir à 1 834 M$ au 31 décembre 2016.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 078 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, en hausse de 59 M$, ou de 5,8 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 50 M$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 35 M$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 15 M$. Les primes de rentes ont quant à elles augmenté de 9 M$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 816 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à 688 M$ à la fin de la même période en 2015, soit une augmentation de 128 M$, ou de 18,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation s'explique également par l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 647 M$, en baisse de 69 M$, ou de 9,6 %, par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation plus importante qu'au quatrième trimestre de 2015 de la contrepartie éventuelle à payer découlant de l'évolution favorable des sinistres repris dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier trimestre de 2015. Cette diminution a été atténuée par la progression des revenus liés aux actifs sous gestion et la hausse des revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

Revenus de placement

Par rapport au quatrième trimestre de 2015, les revenus de placement ont diminué de 1 432 M$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. Une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement a également contribué à la baisse des revenus de placement au quatrième trimestre de 2016 alors que des gains sur dispositions de placements supérieurs au quatrième trimestre de 2016 ont atténué celle-ci.

Revenu total

Le revenu total a atteint 2 478 M$, en baisse de 1 336 M$, ou de 35,0 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour l'exercice 2015. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement, expliquée précédemment.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 55 M$, en baisse de 28 M$, ou de 33,7 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au 31 décembre 2016, en baisse par rapport à celui de 0,34 % au 31 décembre 2015.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont diminué de 1 454 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont baissé de 1 238 M$ comparativement au quatrième trimestre de 2015. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 275 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés. Cette baisse a été compensée, dans une moindre mesure, par des ajustements aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 175 M$ pour le quatrième trimestre, soit une baisse de 219 M$ comparativement au quatrième trimestre de 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 37,8 % pour le quatrième trimestre de 2016, alors qu'il était de 59,5 % au trimestre correspondant de 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures durant le quatrième trimestre de 2016 plus importante que celle du trimestre correspondant de 2015.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 883 M$, en hausse de 77 M$, ou de 4,3 %, comparativement au quatrième trimestre de 2015. Cette croissance est principalement attribuable à l'indexation annuelle des salaires ainsi qu'à la progression des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. Les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices.

Quant à l'indice de productivité, il s'est établi à 72,9 % pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à 73,3 % au trimestre correspondant l'an dernier, soit une légère amélioration.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 1,3 % en 2016, par rapport à un rythme de 1,2 % enregistré en 2015, et de 1,7 % par rapport à 1,2 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont profité d'un PIB en croissance. L'évolution de la sinistralité peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt, qui s'est poursuivi en 2015 et en 2016.

Excédents combinés

La tendance des excédents avant ristournes aux membres a été principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité. Il y a eu une sinistralité plus importante lors du deuxième et du troisième trimestre de 2016 en assurance de dommages, principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Le quatrième trimestre de 2016, quant à lui, a été marqué par une évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile. En 2015, les excédents avant ristournes aux membres du premier trimestre avaient été marqués par le gain réalisé au premier trimestre à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les résultats exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 s'expliquaient principalement par une sinistralité favorable en assurance de dommages et une réévaluation des hypothèses actuarielles concernant les activités d'assurance de personnes, alors que ceux du troisième trimestre de 2015 avaient été marqués par des pertes de valeur sur les placements en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

Excédents sectoriels

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises ont légèrement diminué au cours des huit derniers trimestres. Le revenu net d'intérêts a continué d'être affecté par la forte concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, et ce malgré une croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations. La croissance des affaires, provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, a également contribué à la hausse des frais, mais a été compensée par les efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses.

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été marqués par la croissance des affaires. Cependant des fluctuations entre les trimestres, entre autres, les variations d'expérience liées aux activités d'assurance de personnes, les changements d'hypothèses actuarielles et les rendements des placements, font varier les excédents. Les excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2015 étaient attribuables, en grande partie, aux activités d'assurance de personnes, qui ont bénéficié d'un changement d'hypothèses favorable.

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages ont fluctué au cours des huit derniers trimestres. Au deuxième et au troisième trimestre de 2016 les résultats ont été affectés par une sinistralité plus importante principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Au quatrième trimestre de 2016, les excédents ont été marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile. En 2015, les excédents avant ristournes aux membres du premier trimestre avaient été marqués par le gain réalisé au premier trimestre à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les résultats du deuxième trimestre de 2015 avaient bénéficié d'une sinistralité favorable en assurance de biens alors qu'au troisième trimestre de 2015, la forte volatilité des marchés financiers s'était traduite par la comptabilisation de pertes de valeur ayant réduit les revenus de placement.

Résultats combinés

La tendance des revenus d'exploitation était à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015, à l'exception du premier trimestre de 2015. La croissance des activités a permis au Mouvement Desjardins de faire progresser ces revenus, notamment les revenus de primes. Une croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion a également été observée. La diminution des primes nettes après le premier trimestre de 2015 s'explique par les primes non acquises transférées à la date d'acquisition. Le traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition est venu créer une augmentation des primes à partir du premier trimestre de 2016.

La fluctuation des revenus de placement provient principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était en baisse lorsque l'on compare l'exercice 2016 à l'exercice 2015. Cette baisse s'explique principalement par une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière et constatée principalement au quatrième trimestre de 2016. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, est en légère baisse au cours des huit derniers trimestres.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles. Ces charges sont principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au deuxième trimestre de 2015 et au quatrième trimestre de 2016, et par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages. Des changements d'hypothèses actuarielles favorables à la suite de modifications apportées aux portefeuilles de placements ont également marqué le deuxième trimestre de 2015. Au deuxième et au troisième trimestre de 2016, les résultats ont été affectés par une sinistralité plus importante, principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Le quatrième trimestre de 2016 a été marqué par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile et le renforcement des provisions techniques dû à des changements d'hypothèses.

La tendance des frais autres que d'intérêts était à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015. Cette hausse s'explique par la progression des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. La gestion rigoureuse des frais qui se poursuit dans un contexte de progression des affaires a permis de limiter cette hausse. Tant en 2015 qu'en 2016, les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement, qui ont exercé une pression à la hausse au cours des huit derniers trimestres.

3.0 REVUE DU BILAN

3.1 GESTION DU BILAN

TABLEAU 16 – BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**		2015		2014	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 876 $**	**0,7 %**	1 716 $	0,7 %	1 781 $	0,8 %
Valeurs mobilières	**53 285**	**20,6**	51 987	21,0	44 735	19,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**7 690**	**3,0**	7 881	3,2	9 959	4,3
Prêts et acceptations nets	**166 026**	**64,3**	159 881	64,4	151 312	65,9
Actif net des fonds distincts	**11 965**	**4,6**	9 781	3,9	8 695	3,8
Instruments financiers dérivés	**3 572**	**1,4**	4 818	1,9	3 133	1,4
Autres actifs	**13 953**	**5,4**	12 064	4,9	9 772	4,3
Total de l'actif	**258 367 $**	**100,0 %**	248 128 $	100,0 %	229 387 $	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	**160 546 $**	**62,2 %**	156 574 $	63,0 %	146 324 $	63,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**8 196**	**3,2**	5 464	2,2	6 304	2,7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 323**	**4,0**	10 383	4,2	13 072	5,7
Instruments financiers dérivés	**2 057**	**0,8**	1 689	0,7	1 675	0,7
Passifs des contrats d'assurance	**27 493**	**10,6**	26 734	10,8	19 435	8,5
Passif net des fonds distincts	**11 957**	**4,6**	9 776	3,9	8 706	3,8
Autres passifs	**13 124**	**5,1**	13 899	5,6	12 414	5,4
Obligations subordonnées	**1 378**	**0,5**	1 884	0,8	2 564	1,1
Capitaux propres	**23 293**	**9,0**	21 725	8,8	18 893	8,2
Total du passif et des capitaux propres	**258 367 $**	**100,0 %**	248 128 $	100,0 %	229 387 $	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2016, l'actif total du Mouvement Desjardins se chiffrait à 258,4 G$, en hausse de 10,2 G$, ou de 4,1 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une croissance de 18,7 G$, ou de 8,2 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. La progression du portefeuille de prêts et acceptations nets ainsi que celle de l'actif net des fonds distincts sont en grande partie à l'origine de cette croissance soutenue du Mouvement Desjardins.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2016, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins s'établissait à 1,9 G$, en hausse de 160 M$, ou de 9,3 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une baisse de 65 M$, ou de 3,6 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'élevaient à 61,0 G$, comparativement à un volume de 59,9 G$ enregistré à la fin de 2015, soit une progression de 1,1 G$, ou de 1,8 %. Les activités de marché et de dépôts du Mouvement Desjardins expliquent cette augmentation.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2016, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 166,0 G$, en hausse de 6,1 G$, ou de 3,8 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à un accroissement de 8,6 G$, ou de 5,7 %, enregistré un an plus tôt. Les prêts hypothécaires résidentiels, qui composaient 64,1 % de ce portefeuille, expliquent en grande partie cette croissance.

TABLEAU 17 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**		2015		2014	
Hypothécaires résidentiels	**106 695 $**	**64,1 %**	102 323 $	63,8 %	97 512 $	64,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**22 150**	**13,3**	21 204	13,2	20 495	13,5
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 637**	**22,6**	36 809	23,0	33 761	22,2
	166 482	**100,0 %**	160 336	100,0 %	151 768	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	**(456)**		(455)		(456)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**166 026 $**		159 881 $		151 312 $	
Prêts garantis ou assurés[1]	**45 373 $**		44 817 $		44 238 $	
Prêts garantis ou assurés[1] en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**27,3 %**		28,0 %		29,1 %	
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**77,4**		77,0		77,8	

[1] Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Prêts hypothécaires résidentiels

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels s'établissait à 106,7 G$, en hausse de 4,4 G$, ou de 4,3 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une croissance de 4,8 G$, ou de 4,9 %, observée à la fin de l'année précédente. Le Mouvement Desjardins affiche une progression soutenue dans ce domaine, en raison surtout de la bonne tenue de l'activité domiciliaire au Québec et en Ontario, et ce tant dans le secteur de la revente de maisons existantes que dans celui de la construction neuve.

Le Mouvement Desjardins a toujours été un partenaire très actif auprès de ses membres et clients dans leur processus d'accession à la propriété, comme en témoigne le poids de ses prêts hypothécaires résidentiels dans son portefeuille de crédit au 31 décembre 2016, soit 64,1 %. Grâce à sa grande capacité d'innovation, il a su mettre en marché des produits de grande qualité et des plus diversifiés qui lui ont permis d'atteindre le statut de leader dans cette industrie, notamment au Québec, où sa part de marché était estimée à 36,1 % à la même date. Cette notoriété acquise au fil des années, combinée à son vaste réseau de distribution, a fait de lui un acteur de premier plan dans ce domaine.

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers s'élevait à 22,1 G$, en hausse de 946 M$, ou de 4,5 %, par rapport à une augmentation de 709 M$, ou de 3,5 %, enregistrée au 31 décembre 2015. La recrudescence des dépenses des ménages au Québec et en Ontario pendant cette période, notamment en biens durables, tels que leurs achats d'automobiles neuves ou usagées, s'est traduite par un renforcement de leur demande de prêts à la consommation, alors que le Mouvement Desjardins demeurait très actif dans cette industrie.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers qui sont garantis ou assurés, notamment les prêts étudiants et les prêts liés au Programme Immigrants investisseurs, se chiffraient à 3 726 M$ au 31 décembre 2016, comparativement à un volume de 3 743 M$ enregistré au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, la part de marché du Mouvement Desjardins dans les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers était estimée à 23,1 %.

Prêts aux entreprises

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, qui est composé en très grande partie de crédit commercial et industriel, s'établissait à 29,3 G$, en hausse de 1,0 G$, ou de 3,7 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une croissance de 3,1 G$, ou de 12,4 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Ce ralentissement est principalement attribuable au recul du financement à court terme dans le secteur des services d'enseignement et à la baisse de l'encours de son crédit dans le domaine des mines, des carrières, du pétrole et du gaz. Notons qu'au fil du temps, le Mouvement Desjardins a établi d'excellentes relations d'affaires avec les entreprises, en particulier au Québec. Il a su répondre efficacement à leurs besoins grandissants, notamment en les accompagnant dans leurs nombreux projets d'investissements.

Au 31 décembre 2016, la part de marché du Mouvement Desjardins dans le financement aux entreprises, à l'exclusion des prêts agricoles, qui correspond en fait à sa présence dans l'industrie des prêts commerciaux et industriels au Québec, était estimée à 22,3 %. Le Mouvement Desjardins occupe donc une place enviable parmi les leaders dans ce domaine.

En ce qui concerne l'encours des prêts agricoles, le Mouvement Desjardins est demeuré l'institution financière la plus présente sur le territoire québécois avec une part de marché estimée à 39,1 % au 31 décembre 2016. L'encours des prêts agricoles, qui sont inclus dans le portefeuille de prêts aux entreprises, totalisait 6,8 G$ à la même date, en hausse de 328 M$, ou de 5,1 %, depuis la fin de 2015, en regard d'une augmentation de 311 M$, ou de 5,0 %, observée à l'issue de l'année précédente.

Prêts aux gouvernements

L'encours des prêts aux gouvernements, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, principalement ceux qui sont octroyés à des administrations municipales, s'élevait à 1,5 G$ au 31 décembre 2016, soit une baisse annuelle de 544 M$, ou de 25,7 %, comparativement à une diminution de 376 M$, ou de 15,1 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Étant donné le volume important de ces prêts sous forme de marges de crédit, des variations considérables peuvent être observées au gré des besoins de financement des gouvernements.

QUALITÉ DU CRÉDIT

Au 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins continuait de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, l'encours de ses prêts douteux bruts s'établissait à 532 M$, en baisse de 9 M$, ou de 1,7 %, depuis la fin de 2015, et ce en considérant une hausse du portefeuille des prêts et acceptations bruts. En 2015, l'encours des prêts douteux bruts avait crû de 30 M$, ou de 5,9 %. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au terme de l'exercice 2016, en légère baisse par rapport au ratio de 0,34 % enregistré au 31 décembre 2015. Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les prêts garantis ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics composaient 27,3 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2016.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 76 à 78 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 18 – DÉPÔTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016					2015		2014	
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**		Total		Total	
Particuliers	**42 513 $**	**3 772 $**	**49 993 $**	**96 278 $**	**60,0 %**	91 243 $	58,2 %	88 463 $	60,5 %
Entreprises et gouvernements	**21 866**	**322**	**40 611**	**62 799**	**39,1**	63 833	40,8	56 516	38,6
Institutions de dépôts et autres	**1 343**	**-**	**126**	**1 469**	**0,9**	1 498	1,0	1 345	0,9
Total des dépôts	**65 722 $**	**4 094 $**	**90 730 $**	**160 546 $**	**100,0 %**	156 574 $	100,0 %	146 324 $	100,0 %

Au 31 décembre 2016, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'élevait à 160,5 G$, en hausse de 4,0 G$, ou de 2,5 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une progression de 10,3 G$, ou de 7,0 %, enregistrée au 31 décembre 2015. La principale source de financement du Mouvement Desjardins pour assurer son expansion provient des dépôts des particuliers, qui représentaient 60,0 % de l'encours du portefeuille de dépôts au 31 décembre 2016.

Épargne des particuliers

Parmi l'éventail de toutes les sources de fonds disponibles pour financer sa croissance, le Mouvement Desjardins a toujours privilégié l'épargne des particuliers. Au 31 décembre 2016, celle-ci s'élevait à 96,3 G$, en hausse de 5,0 G$, ou de 5,5 %, comparativement à une progression de 2,8 G$, ou de 3,1 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Le Mouvement Desjardins a donc affiché d'excellents résultats dans ce domaine hautement concurrentiel et très convoité par la plupart des institutions financières. Grâce à son dynamisme, il est demeuré un leader dans cette industrie au Québec, avec une part de marché estimée à 42,4 %. Ce résultat a été obtenu dans un contexte de niveau historiquement bas des taux d'intérêt et d'embellie des marchés boursiers qui a accru l'engouement des particuliers pour les produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières. En fait, bon nombre d'épargnants ont continué à diriger leurs économies vers des instruments de placement plus sécuritaires, comme l'épargne bilan.

Au 31 décembre 2016, l'épargne payable à terme, qui représentait 51,9 % du portefeuille d'épargne personnelle du Mouvement Desjardins, se chiffrait à 50,0 G$, en hausse de 569 M$, ou de 1,2 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une diminution de 1,0 G$, ou de 1,9 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Comme en témoigne son importance relative, cette catégorie d'épargne est toujours très prisée par les membres et clients particuliers du Mouvement Desjardins. Quant à l'épargne payable à vue et à préavis, elle constituait 48,1 % des dépôts des particuliers, avec un encours qui s'établissait à 46,3 G$ au 31 décembre 2016, soit une progression de 4,5 G$, ou de 10,7 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une majoration de 3,7 G$, ou de 9,8 %, enregistrée à la fin de l'année précédente.

Épargne des entreprises, des gouvernements, des institutions de dépôts et autres

Au 31 décembre 2016, l'encours de l'épargne en provenance des entreprises et des gouvernements du Mouvement Desjardins, qui représentait 39,1 % de son passif-dépôts, s'élevait à 62,8 G$, en baisse de 1,0 G$, ou de 1,6 %, depuis la fin de 2015, en regard d'une majoration de 7,3 G$, ou de 12,9 %, enregistrée à l'issue de l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par les échéances de titres émis sur les marchés américain, canadien et européen.

La catégorie « Institutions de dépôts et autres », constituait 0,9 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2016, avec un encours totalisant 1,5 G$ à la même date, en baisse de 29 M$, ou de 1,9 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une hausse de 153 M$, ou de 11,4 %, observée un an auparavant.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 89 et 90 tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée aux pages 84 et 85.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres totalisaient 23,3 G$, en hausse de 1,6 G$, ou de 7,2 % depuis la fin de 2015, comparativement à une augmentation de 2,8 G$, ou de 15,0 %, observée à la fin de l'année précédente. Les excédents nets après ristournes aux membres totalisant 1 667 M$, et les émissions de 598 M$ de parts de capital de la Fédération, nettes des frais d'émission, ont été des sources de cette croissance. Le rachat de parts permanentes ainsi que la rémunération de 135 M$ sur les parts de capital de la Fédération ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1er janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté la haute direction, par le biais du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

De même, certaines filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, dont les sociétés d'assurance, sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III.

TABLEAU 19 - SOMMAIRE DES RATIOS RÉGLEMENTÉS PAR L'AMF EN VERTU DE L'ACCORD DE BÂLE III[1][2]

	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I[3]	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2016
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	**17,3 %**
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	**17,3**
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	**17,9**
Ratio de levier	> 3,0	s.o.	> 3,0	s.o.	> 3,0	**8,1**

(1) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.
(2) Le ratio de levier est calculé conformément à la directive sur les exigences publiques au titre du ratio de levier de Bâle III émise par l'AMF et se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.
(3) En vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Évolution future de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB).

À cet effet, le CBCB a publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés *Capital floors: the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit »: ce dernier a été revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les institutions financières. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur la révision du cadre de la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur de la charge AEC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. L'objectif du dispositif révisé est de faire en sorte que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. Le CBCB exigera des institutions financières qu'elles présentent l'information en vertu des nouvelles normes d'ici la fin de 2019. L'AMF n'a pas encore établi de calendrier à cet effet.

Le 4 mars 2016, le CBCB a déposé un document consultatif, qui propose une nouvelle approche de calcul du capital réglementaire pour le risque opérationnel, nommé *Standardised Measurement Approach for operational risk*. Cette nouvelle approche remplacerait l'approche standard actuellement décrite dans la ligne directrice alors que l'approche des mesures avancées serait retirée.

Le CBCB a publié le 24 mars 2016 un document concernant la révision des approches de notation interne. L'objectif est de mieux encadrer l'utilisation de ces approches en éliminant l'option d'utiliser celles-ci pour certains portefeuilles, en mettant en place des seuils sur certains paramètres de risques et en balisant davantage la modélisation des paramètres de certains portefeuilles éligibles à la notation interne dans la perspective d'en diminuer la volatilité.

Le 6 avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions du cadre régissant le ratio de levier de Bâle III et réaffirme l'exigence réglementaire minimale de 3 %. Toutefois, il examine la possibilité d'imposer de plus grandes exigences aux banques d'importance systémique mondiale. Ce rehaussement des exigences ne s'applique pas au Mouvement Desjardins, qui n'est pas désigné comme une banque d'importance systémique mondiale. Aucune banque canadienne n'a reçu cette désignation jusqu'à présent.

Le 21 avril 2016, le CBCB a également publié un document nommé *Interest rate risk in the banking book*. Ce document se veut une mise à jour du document publié en 2004, *Principles for the management and supervision of interest rate risk,* portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Il vise à faire en sorte que les institutions financières disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et ainsi limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. La mise en application est requise à partir de 2018.

Le 11 juillet 2016, le CBCB a révisé les règles finales du cadre de la titrisation publiées en décembre 2014 dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Cette mise à jour vise, entre autres, un traitement qui respecte les exigences de simplicité, transparence et comparabilité.

Le CBCB a publié en octobre 2016, un document de travail sur les options de traitement réglementaire à long terme des provisions comptables, compte tenu des changements aux normes sur les provisions comptables selon l'IFRS 9, qui seront mis en place le 1er janvier 2018 et qui rendent obligatoire l'utilisation d'un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues plutôt que sur les pertes subies. Un document consultatif proposant de maintenir le traitement réglementaire actuel des provisions comptables durant une période de transition a également été publié par le CBCB. Par conséquent, ce dernier pourrait instaurer une mesure de transition pour tenir compte de l'incidence de ce changement sur les fonds propres réglementaires.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires en lien avec la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2016, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 17,3 %, de 17,3 % et de 17,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,1 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2016.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

TABLEAU 20 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital de la Fédération • Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif • Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions collectives admissibles • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles • Participations ne donnant pas le contrôle[2]
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[3]		• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

[1] Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.
[2] Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
[3] Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

TABLEAU 21 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération[1]	**4 142 $**	3 544 $
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**1 078**	1 471
Réserves	**15 052**	12 864
Excédents non répartis	**1 502**	1 766
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**392**	347
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	15
Déductions	**(3 446)**	(2 653)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**18 720**	17 354
Participations ne donnant pas le contrôle	**12**	17
Total des fonds propres de la catégorie 1B	**12**	17
Total des fonds propres de la catégorie 1	**18 732**	17 371
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**1 206**	1 892
Provisions collectives admissibles	**252**	282
Autres instruments admissibles	**25**	25
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	2
Déductions	**(872)**	(872)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**611**	1 329
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**19 343 $**	18 700 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	**17,3 %**	16,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	**17,3**	16,0
Total des fonds propres	**17,9**	17,2
Levier	**8,1**	7,8
Exposition du ratio de levier	**230 472 $**	222 825 $

[1] Incluant les parts de capital détenues dans un fonds distinct.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013 tel que prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Au cours de l'exercice 2016, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital pour un produit brut de 498 M$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital d'une valeur de 100 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital. Le 21 décembre 2016, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin de lui permettre d'émettre, au courant des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 250 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 24 janvier 2017.

Le 1er juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F d'un montant de 500 M$.

Le 4 novembre 2016, la Caisse Centrale, fusionnée avec la Fédération depuis le 1er janvier 2017, a procédé à des rachats de parts aux fins d'annulation pour un montant de 60 M$.

Au cours de l'exercice 2016, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 131 points de base par rapport à l'an dernier. La croissance des excédents et des réserves de même que l'émission de parts de capital ont contribué à l'augmentation de ce ratio. À l'inverse, l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des participations significatives dans des entités financières a entraîné une baisse du ratio.

TABLEAU 22 – ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	**17 354 $**	15 263 $
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**1 924**	1 718
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**45**	(123)
Parts de capital de la Fédération[2]	**598**	1 058
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**(393)**	(210)
Participations ne donnant pas le contrôle	**(15)**	1
Déductions	**(793)**	(353)
Solde à la fin de l'exercice	**18 720**	17 354
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	**17**	24
Participations ne donnant pas le contrôle	**(5)**	(7)
Solde à la fin de l'exercice	**12**	17
Total des fonds propres de la catégorie 1	**18 732**	17 371
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	**1 329**	2 092
Participations ne donnant pas le contrôle	**(2)**	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**(686)**	(582)
Provisions collectives admissibles	**(30)**	(9)
Déductions	**-**	(172)
Solde à la fin de l'exercice	**611**	1 329
Total des fonds propres	**19 343 $**	18 700 $

(1) Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.
(2) Montant net des frais d'émission.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. De plus, le Mouvement est assujetti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I multiplié par un facteur de redressement établi par l'AMF et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée en vertu de Bâle III.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 108,1 G$ au 31 décembre 2016. De ce montant, 78,8 G$ sont attribuables au risque de crédit, 1,8 G$ au risque de marché, 13,3 G$ au risque opérationnel, et enfin, 14,5 G$ à l'ajustement en fonction du seuil. Au 31 décembre 2015, les actifs pondérés étaient de 108,5 G$.

TABLEAU 23 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2016			Total au 31 décembre 2015
	Expositions[1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions[1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions[1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	**- $**	**- $**	**14 867 $**	**2 $**	**14 867 $**	**2 $**	**- %**	- $
Institutions financières	**-**	**-**	**7 676**	**1 668**	**7 676**	**1 668**	**22**	1 634
Entreprises	**-**	**-**	**50 121**	**40 355**	**50 121**	**40 355**	**81**	38 166
Titrisations	**-**	**-**	**807**	**1 138**	**807**	**1 138**	**141**	1 043
Actions	**-**	**-**	**98**	**98**	**98**	**98**	**100**	95
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**-**	**-**	**6 951**	**4 399**	**6 951**	**4 399**	**63**	3 383
Prêts hypothécaires	**96 699**	**8 168**	**143**	**103**	**96 842**	**8 271**	**9**	7 420
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**8 676**	**2 929**	**247**	**204**	**8 923**	**3 133**	**35**	2 859
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	**34 602**	**7 590**	**-**	**-**	**34 602**	**7 590**	**22**	8 622
Sous total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**139 977**	**18 687**	**80 910**	**47 967**	**220 887**	**66 654**	**30**	63 222
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	**-**	**-**	**42**	**-**	**42**	**-**	**-**	-
Institutions financières	**-**	**-**	**1 584**	**317**	**1 584**	**317**	**20**	320
Entreprises	**-**	**-**	**14**	**13**	**14**	**13**	**93**	2
Portefeuille de négociation	**-**	**-**	**915**	**191**	**915**	**191**	**21**	308
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**807**	**-**	912
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire de négociation	**-**	**-**	**-**	**-**	**71**	**1**	**-**	-
Sous-total du risque de contrepartie	**-**	**-**	**2 555**	**521**	**2 626**	**1 329**	**51**	1 542
Autres actifs[2]	**-**	**-**	**-**	**-**	**15 828**	**9 674**	**61**	8 957
Facteur scalaire[3]	**-**	**1 121**	**-**	**-**	**-**	**1 121**	**-**	1 124
Total du risque de crédit	**139 977**	**19 808**	**83 465**	**48 488**	**239 341**	**78 778**	**33**	74 845
Risque de marché								
Risque de position lié aux taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**1 428**	**-**	**1 428**	**-**	2 006
Risque de devise	**-**	**-**	**-**	**262**	**-**	**262**	**-**	83
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques[4]	**-**	**-**	**-**	**120**	**-**	**120**	**-**	68
Total du risque de marché	**-**	**-**	**-**	**1 810**	**-**	**1 810**	**-**	2 157
Risque opérationnel[5]	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**13 315**	**-**	13 032
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	**139 977**	**19 808**	**83 465**	**50 298**	**239 341**	**93 903**	**- %**	90 034 $
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustements de l'évaluation de crédit[6]								
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**93 612**	**-**	89 706
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**93 668**	**-**	89 769
APR pour le total des fonds propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**93 716**	**-**	89 824
Ajustement transitoire en fonction du seuil[7]	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**14 532**	**-**	18 778
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**139 977 $**	**19 808 $**	**83 465 $**	**50 298 $**	**239 341 $**	**108 144 $**	**- %**	108 484 $

(1) Exposition nette après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette classe inclut la charge AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(3) Les facteurs scalaires correspondent à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(4) Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

(5) L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

(6) Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi que du ratio du total des fonds propres depuis le 1er janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %, tout comme en 2015. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

(7) Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. Le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge AEC en ce qui concerne les fonds propres.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2016 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que de contrepartie et le risque de contrepartie. Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 4,3 G$. La détérioration de la qualité du portefeuille a causé une augmentation de 666 M$. Finalement, la mise à jour des modèles ainsi que la variation de taux de change a occasionné une diminution respective de 577 M$ et 71 M$. Le changement de méthodes et politiques a entraîné une diminution de 123 M$. Pour le risque de contrepartie, la détérioration de la qualité des différents portefeuilles soumis au risque de contrepartie ainsi qu'une augmentation du volume de transactions ont entraîné une diminution de 176 M$ pour l'exercice de 2016.

En ce qui a trait au risque de marché, une diminution de 347 M$ a été observée, laquelle a été causée par une variation des niveaux de risques. Une variation a aussi été observée en ce qui a trait au risque opérationnel, en raison de la variation des revenus générés qui a entraîné une hausse de 283 M$.

L'ajustement en fonction du seuil tel que défini précédemment a diminué de 4,2 G$ au courant de 2016. Cette baisse résulte notamment de la révision de l'approche permise par l'AMF en place depuis le troisième trimestre de 2016.

TABLEAU 24 – ÉVOLUTION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**			2015		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**Risque de contrepartie et d'émetteur**	**Total**	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**73 303 $**	**1 214 $**	**74 517 $**	67 493 $	1 132 $	68 625 $
Taille du portefeuille[1]	**4 255**	**39**	**4 294**	4 963	106	5 069
Qualité du portefeuille[2]	**666**	**(215)**	**451**	1 852	(24)	1 828
Mise à jour des modèles[3]	**(577)**	**-**	**(577)**	240	-	240
Méthodes et politiques[4]	**(123)**	**-**	**(123)**	(1 298)	-	(1 298)
Acquisitions et cessions	**-**	**-**	**-**	(294)	-	(294)
Variation des taux de change	**(71)**	**-**	**(71)**	347	-	347
Autres	**(4)**	**-**	**(4)**	-	-	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**4 146**	**(176)**	**3 970**	5 810	82	5 892
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**77 449 $**	**1 038 $**	**78 487 $**	73 303 $	1 214 $	74 517 $

(en millions de dollars)	**2016**	2015
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**2 157 $**	5 486 $
Variation des niveaux de risque[5]	**(347)**	(1 648)
Mise à jour des modèles[3]	**-**	-
Méthodes et politiques[4]	**-**	(1 681)
Acquisitions et cessions	**-**	-
Variations des taux de change	**-**	-
Autres	**-**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**(347)**	(3 329)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**1 810 $**	2 157 $
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**13 032 $**	12 702 $
Revenus générés	**283**	520
Acquisitions et cessions	**-**	(190)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**283**	330
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**13 315 $**	13 032 $
Ajustement transitoire en fonction du seuil		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**18 778 $**	10 440 $
Taille du portefeuille[1]	**(177)**	8 504
Qualité du portefeuille[2]	**(317)**	1 027
Mise à jour des modèles[3]	**519**	(271)
Méthodes et politiques[4]	**(4 271)**	(2 153)
Acquisitions et cessions	**-**	1 230
Variation des taux de change	**-**	-
Autres	**-**	1
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**(4 246)**	8 338
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**14 532 $**	18 778 $

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.
(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.
(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.
(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution de la méthode de calcul du capital réglementaire.
(5) Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 420,2 G$, soit une hausse annuelle de 16,8 G$, ou de 4,2 %, comparativement à une augmentation de 32,6 G$, ou de 8,8 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 51,6 G$ à l'issue de l'exercice 2016, en regard d'un volume de 46,1 G$ observé au 31 décembre 2015, ce qui représente une croissance de 5,5 G$, ou de 11,9 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 5,6 G$, ou de 13,7 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 25 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	**12 205 $**	11 595 $	10 223 $
Fonds de placement[1]	**39 345**	34 458	30 272
Total des biens sous gestion	**51 550 $**	46 053 $	40 495 $
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	**326 798 $**	321 401 $	291 836 $
Fonds de placement[1]	**93 368**	81 949	78 932
Total des biens sous administration	**420 166 $**	403 350 $	370 768 $

(1) Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 6 354 M$ au 31 décembre 2016, comparativement à 6 392 M$ au 31 décembre 2015, et ne possédaient aucuns capitaux propres. Le Mouvement Desjardins a participé pour un montant de 1 193 M$ à une facilité de financement de marge (FFM) qui est venue à échéance en décembre 2016 et détenait des billets d'une juste valeur de 807 M$ au 31 décembre 2016, comparativement à 801 M$ à la fin de l'année précédente. La note complémentaire 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis peut les céder à la FCH. Le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir.* De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

Les principaux risques et les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque en croissance ou en évolution qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins advenant leur réalisation. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques, les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Évolutions technologiques

L'industrie des services financiers est en mutation. L'environnement d'affaires s'est modifié rapidement au cours des dernières années avec l'arrivée de compétiteurs non conventionnels issus du monde des technologies offrant des services de paiement et de financement alternatifs et efficaces. Ces compétiteurs possèdent des moyens technologiques flexibles et un cadre réglementaire parfois plus simple. L'avènement des fintech a mené les joueurs traditionnels du secteur financier à se positionner sur ces nouveaux marchés et à revoir leurs modes opérationnels pour favoriser l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque stratégique, notamment avec la révision et la diversification de ses produits, de ses services et de ses canaux de distribution pour répondre aux besoins évolutifs de ses membres et de ses clients. Le Mouvement Desjardins a d'ailleurs formalisé cette démarche en faisant évoluer ses structures opérationnelles de façon à favoriser l'innovation et l'agilité organisationnelle.

Cybersécurité

L'accélération des environnements d'affaires virtuels et leur complexité, tant en ce qui a trait aux activités bancaires qu'aux assurances et à la gestion de patrimoine, augmentent l'exposition de l'organisation au risque sur le plan de la cybersécurité. Bien que l'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques, leur réalisation pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats financiers et la réputation du Mouvement Desjardins. Par exemple, l'évolution des modes de paiement vers des approches interactives et virtuelles augmente le risque de fraude externe quant à l'intégrité des données alors qu'une instabilité des plateformes transactionnelles pour les membres et les clients peut entraîner un bris de confiance et des répercussions négatives sur les activités d'affaires.

Évolutions réglementaires

Le Mouvement Desjardins est soumis à un environnement réglementaire complexe, varié et évolutif ainsi qu'à une surveillance accrue des autorités réglementaires, notamment en raison de son statut d'IFIS-I et de ses opérations dans l'ensemble des provinces canadiennes et aux États-Unis. L'organisation dispose d'importantes ressources dédiées au suivi, à l'analyse et à l'application des différentes exigences légales et réglementaires liées à ses activités et à sa nature coopérative. Cependant, ces changements et leur complexité exposent le groupe à un risque accru de non-conformité ainsi qu'à l'incertitude des répercussions que ces changements pourraient avoir sur les pratiques d'affaires et les résultats financiers. Notons en particulier les travaux de mise à jour de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, la poursuite de l'implantation et la vigie des changements proposés par le Comité de Bâle pour les approches standardisées d'évaluation des risques du premier pilier ainsi que la mise à jour de la norme relative au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Différentes évolutions sont également envisagées dans l'IFRS 9 qui intègre une vision prospective dans le calcul des provisions pour pertes sur créances (implantation 2018), et l'IFRS 17, sur le plan de l'assurance qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels (implantation prévue en 2020). Ces nouvelles normes pourraient affecter les résultats financiers de l'organisation.

Endettement des ménages et évolution du marché immobilier

Un ralentissement de l'économie pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Plusieurs éléments sont récemment venus augmenter l'incertitude économique, notamment la montée des courants protectionnistes aux États-Unis et en Europe. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui demeure ferme malgré certains signes de ralentissement et l'effet incertain à venir du nouveau resserrement des règles d'octroi hypothécaire comprenant entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt du financement pour les prêts hypothécaires assurés. Bien que le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, l'importance de son portefeuille et sa concentration au Québec expose le groupe à une chute du marché de l'immobilier.

Conjoncture de faible taux d'intérêt

Les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux très bas depuis la reprise à la suite de la crise financière de 2008, allant même en territoire négatif dans certains cas au niveau international, notamment en Europe et au Japon. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition pour les dépôts s'accentue, alors que plusieurs épargnants à la recherche de rendement délaissent les produits bancaires classiques au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins est actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques. Cependant, une conjoncture de faible taux d'intérêt persistante ou encore une baisse des taux en territoire négatif au Canada pourrait augmenter le risque de taux d'intérêt de l'organisation et affecter les résultats financiers.

Risques géopolitiques

L'environnement géopolitique est en transformation. Le Brexit sonnant le retrait de la Grande-Bretagne de la zone euro et l'élection américaine reflètent la montée de courants protectionnistes au niveau international. La réouverture des accords commerciaux de l'Euro et de l'ALENA et l'avenir de l'Accord de partenariat transpacifique créent de l'incertitude sur la dynamique des échanges commerciaux internationaux et pourraient affecter les exportations canadiennes et québécoises. Par ailleurs, le resserrement des lois et accords sur l'immigration et l'accueil des réfugiés est susceptible de créer des entraves à la circulation des individus. Ces éléments contribuent également à l'augmentation de l'incertitude quant à la stabilité politique et à l'évolution de la conjoncture économique mondiale.

Communication et information

Les canaux de communication et la façon de communiquer ont grandement évolué avec les médias sociaux. Le Mouvement Desjardins s'inscrit activement dans ce courant en communiquant directement auprès de ses membres et de ses clients afin de les rejoindre et d'être à l'écoute pour mieux les servir et développer des produits et services innovants répondant à leurs besoins. La rapidité d'évolution des façons de communiquer présente un risque d'évolution stratégique pour l'organisation qui se doit de se renouveler continuellement afin de trouver les meilleurs moyens d'échanger et d'informer ses membres et ses clients et d'adapter le développement et la mise en marché de ses produits et services. Par ailleurs, la diffusion en temps réel d'information est susceptible d'accroître le risque de réputation de l'organisation advenant des problématiques réelles ou fictives par exemple au niveau de la performance de ses plateformes transactionnelles avec ses membres et ses clients.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la FED ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Estimations comptables critiques et normes comptables

Les états financiers combinés ont été préparés conformément aux IFRS. Les conventions et les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Il peut s'avérer difficile de prévoir les changements que l'IASB apporte de temps à autre à ces normes, lesquelles régissent l'établissement des états financiers combinés. Or, ces changements peuvent avoir une incidence importante sur la comptabilisation et la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement a à sa disposition tous les leviers nécessaires pour continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction.

Concentration géographique

Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2016, les prêts qu'il avait consentis à des membres et à des clients de cette province représentaient une proportion de 92,8 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

L'intégration des activités canadiennes de State Farm au sein du Mouvement Desjardins se déroule de façon satisfaisante, notamment au niveau du regroupement des fonctions liées ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. De même, l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture se déroule comme convenu. Cependant, la réalisation complète des avantages attendus par le Mouvement Desjardins dépendra de la capacité de celui-ci à concrétiser les occasions de croissance. Il demeure un risque que le Mouvement éprouve des problèmes d'ici la fin du processus d'intégration et de transition, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Rien ne garantit le maintien des cotes et des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par ces agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

Autres facteurs

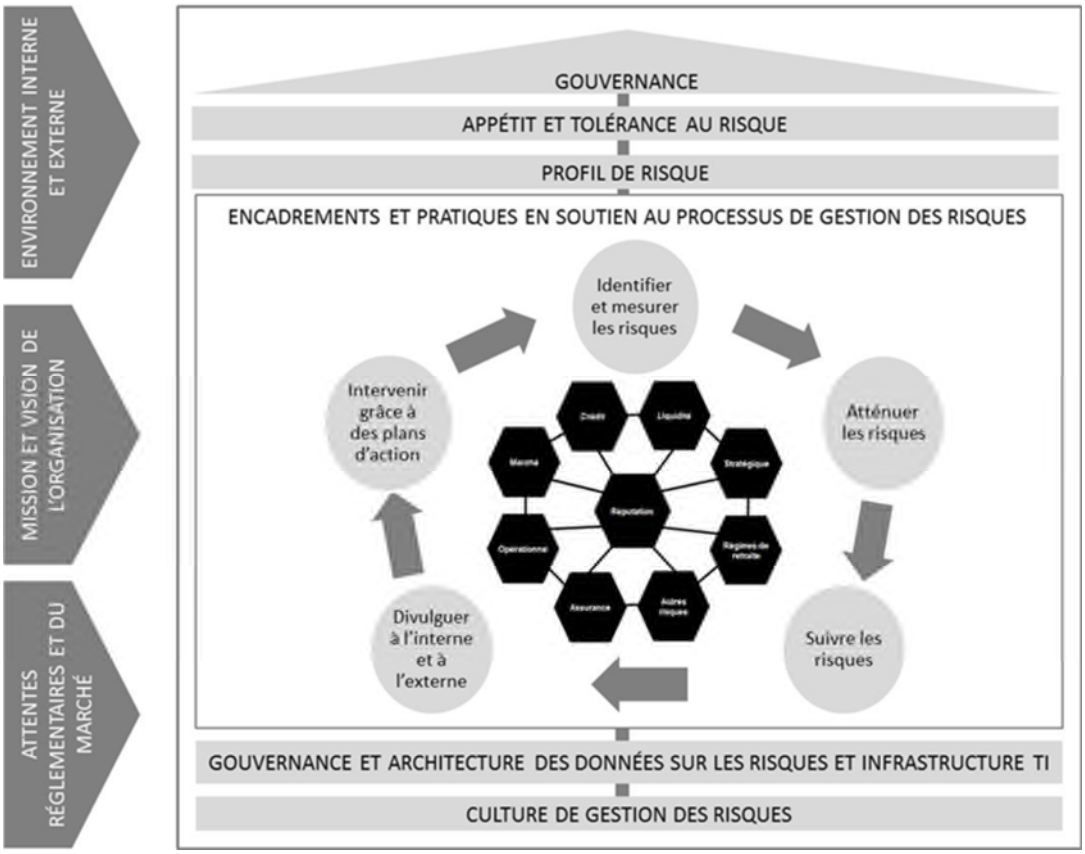
D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 GESTION DES RISQUES

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques auxquels le Mouvement Desjardins est confronté et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrées à l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération, dont notamment celui des Services de cartes et Monétique. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait à la Fiducie Desjardins inc., un exercice de simulations de crise distinct est réalisé pour celle-ci, puisqu'elle est assujettie à la réglementation du BSIF et les résultats de cette analyse sont intégrés par la suite aux résultats de l'exercice du Mouvement.

Cet exercice est arrimé à la planification financière et à la planification de la capitalisation du Mouvement Desjardins, dont les projections sont effectuées sur un horizon de quatre années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2016, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une fin de cycle d'expansion aux États-Unis, de l'éclatement d'une bulle immobilière au Canada ainsi que d'une amplification de la sous-performance économique du Québec. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risque du Mouvement Desjardins, les activités telles que le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome des résultats obtenus par l'équipe de modélisation et assure la mise en œuvre adéquate du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration de la Fédération. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT ET TOLÉRANCE AU RISQUE

L'appétit et la tolérance au risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations du Mouvement Desjardins en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent ses valeurs;
- des actions fondées sur une perspective à long terme et cohérentes avec sa nature coopérative;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- la recherche d'un niveau de rentabilité en équilibre avec les besoins des membres et des clients et la solidité financière du Mouvement;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses membres, de ses clients et de ses partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation.

Sur une base annuelle, en plus de l'élaboration des encadrements et des suivis dans le cadre de la gestion courante, la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) communique les grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque aux composantes, et soutient celles-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites de tolérance proposés. De pair avec la PVPGR, les responsables des indicateurs à l'intérieur des composantes proposent les évolutions en tenant compte des grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque. La politique d'appétit et de tolérance au risque du Mouvement est révisée et adoptée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Sur une base trimestrielle, les responsables des indicateurs fournissent à la PVPGR les résultats aux fins du suivi. Les responsables analysent et commentent les indicateurs et la PVPGR communique au moyen d'un tableau agrégé l'information au comité de gestion intégrée des risques, au comité de direction du Mouvement et à la commission Gestion des risques de la Fédération. En cas de dépassement d'un seuil de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est effectué et, au besoin, le déclenchement de premières actions ou l'établissement d'un plan d'action est exécuté. Dans le cas de dépassement de la limite de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un plan d'action est mis en œuvre et déployé rapidement. Un mécanisme d'escalade est aussi en place et permet de transmettre l'information aux instances concernées.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre et de discuter ouvertement des risques et d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et la première vice-présidence Gestion des risques donnent le ton en encourageant des comportements de prise de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement. La culture de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

La culture de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir la culture de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants de la gestion des risques sous-tendent la culture de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

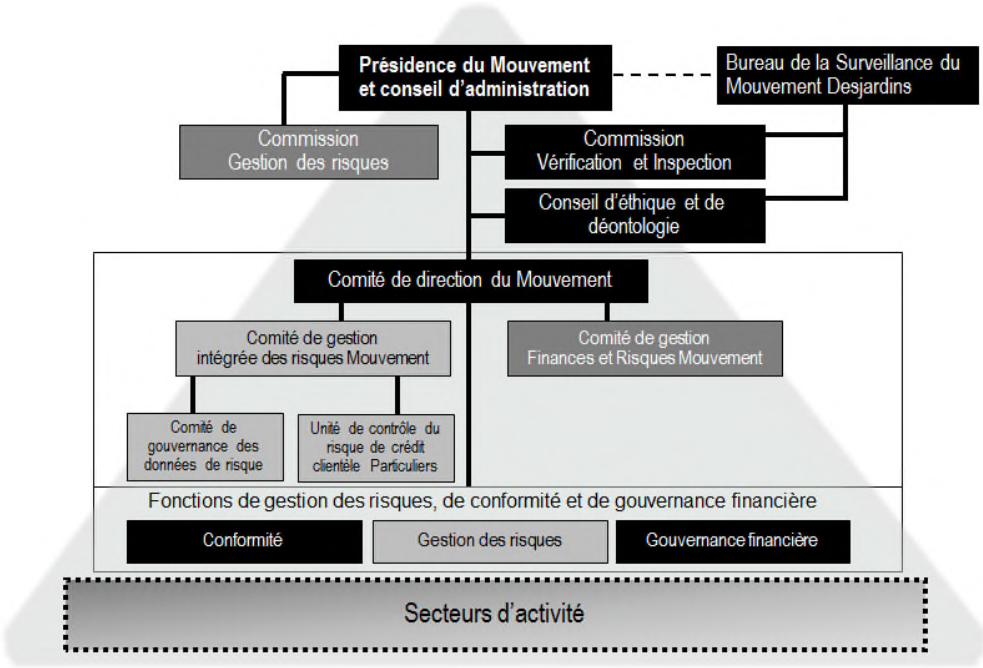
La rémunération liée à la culture de gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2016 du Mouvement.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ces responsabilités, il dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques, des secteurs d'activité et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques. Ils assurent la supervision et la surveillance des processus au moyen desquels les risques sont identifiés, mesurés, encadrés, atténués et suivis ainsi que la production de rapports.

Le **comité de gestion intégrée des risques** est soutenu notamment par le Comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de gestion intégrée des risques est également soutenu par l'Unité de contrôle du risque de crédit, qui participe activement à l'élaboration, à la sélection, à la mise en œuvre et à la validation des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires. Cette unité a également comme mandat d'effectuer une surveillance des modèles de notation et de les contrôler, et elle est responsable de la révision permanente des modèles et des modifications qui leur sont apportées.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3e ligne de défense	
Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1re et de la 2e ligne de défense.
2e ligne de défense	
Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle	Responsable de soutenir la 1re ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1re ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1re ligne de défense	
Propriétaire du processus (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
Mandataire	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

1re ligne de défense

La 1re ligne de défense est plus précisément imputable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle. Elle est donc responsable :

- d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- d'identifier les contrôles en place, de les analyser et de dégager une conclusion sur leur suffisance et leur qualité;
- de concevoir et de mettre en place des contrôles, de les exécuter et d'en faire le suivi;
- d'identifier les changements pouvant influencer le niveau de risque des activités du processus qui lui sont confiées et d'en mesurer l'incidence;
- d'identifier, de concevoir et de faire le suivi des indicateurs permettant de gérer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- de produire le profil de risque des processus qui lui sont confiés et d'en rendre compte;
- de participer aux activités de revue critique effectuées par la 2e et la 3e ligne de défense et d'apporter les correctifs, si requis;
- de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux données sur les risques et à la divulgation des risques ainsi qu'au dispositif de gouvernance, et d'en tenir compte lors de son processus de planification stratégique et budgétaire et lors de la conception et de la réalisation d'initiatives nouvelles.

2e ligne de défense

La **PVPGR** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La 2e ligne de défense peut s'appuyer sur les travaux réalisés par des programmes experts ciblés, lesquels constituent également cette ligne de défense. Ces programmes experts, bien qu'ayant chacun une mission distincte en raison de leur expertise, permettent d'encadrer et de gérer adéquatement certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement. Ces programmes experts sont la gouvernance financière, la continuité des affaires, la gouvernance et la qualité des données de risque, la conformité, le risque technologique, l'impartition et la criminalité financière.

3e ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'AMF, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Le PIEAFP du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

TABLEAU 26 – CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES[1] PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ET PAR TYPES DE RISQUE

Au 31 décembre 2016
(en millions de dollars et en pourcentage)

Mouvement Desjardins

Capital économique	
Activités bancaires	
Risque de crédit	26,4 %
Risque de marché	3,4
Risque opérationnel	6,8
Autres risques[2]	16,9
Total des activités bancaires	53,5
Activités d'assurance	37,3
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3]	9,2

Actifs pondérés en fonction des risques	
Risque de crédit	78 487 $
Risque de marché	1 810
Risque opérationnel	13 315
Ajustement en fonction du seuil	14 532

Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres
Bilan[4]	Actif 196 749 $	Actif 38 616 $	Actif 14 568 $	Actif 8 434 $
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins 43,9 % Activités bancaires Risque de crédit 51,9 Risque de marché 3,5 Risque opérationnel 14,5 Autres risques[5] 29,3 Total des activités bancaires 99,2 Activités d'assurance[6] - Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3] 0,8	Proportion du total du Mouvement Desjardins 27,4 % Activités bancaires Risque de crédit 0,2 Risque de marché - Risque opérationnel 2,1 Autres risques[5] 3,7 Total des activités bancaires 6,0 Activités d'assurance[6] 86,8 Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3] 7,2	Proportion du total du Mouvement Desjardins 18,9 % Activités bancaires Risque de crédit - Risque de marché - Risque opérationnel - Autres risques[5] - Total des activités bancaires - Activités d'assurance[6] 78,0 Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3] 22,0	Proportion du total du Mouvement Desjardins 9,8 % Activités bancaires Risque de crédit 45,2 Risque de marché 20,3 Risque opérationnel 1,6 Autres risques[5] 2,8 Total des activités bancaires 69,9 Activités d'assurance[6] - Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3] 30,1
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit 66 943 $ Risque de marché 1 004 Risque opérationnel 9 874	Risque de crédit 4 193 $ Risque de marché 6 Risque opérationnel 787	Risque de crédit 2 637 $ Risque de marché - Risque opérationnel -	Risque de crédit 4 714 $ Risque de marché 800 Risque opérationnel 2 654
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque lié aux régimes de retraite, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.			

(1) Le montant d'actifs pondérés en fonction des risques représente le montant d'actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1A.
(2) Inclut le risque lié aux régimes de retraite, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.
(3) Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.
(4) Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.
(5) Inclut le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux régimes de retraite et l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.
(6) Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital évalué au ratio de cible interne propre à chaque filiale d'assurance. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1er janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Ces nouvelles exigences quant au troisième pilier entreront en vigueur le 31 décembre 2018 pour le Mouvement. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 64,3 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2016, soit un résultat comparable au ratio enregistré au 31 décembre 2015. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de règles, de pratiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Pour la clientèle des particuliers, des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 27 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

TABLEAU 27 – PROBABILITÉS DE DÉFAUT DES PARTICULIERS PAR NIVEAUX DE RISQUE

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % – 0,14 %
Très faible	0,15 % – 0,49 %
Faible	0,50 % – 2,49 %
Moyen	2,50 % – 9,99 %
Élevé	10,00 % – 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :
- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes s'articulent principalement autour de deux comités de gestion, selon les éléments en question. Un troisième comité est responsable d'autres éléments importants tels que l'approbation des nouveaux modèles ou les modifications importantes à un modèle existant. Ce comité doit aussi prendre connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autoriser les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

TABLEAU 28 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX PARTICULIERS[1]
Au 31 décembre

	2016				2015
	ECD				
(en millions de dollars)	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail	Total	Total
Excellent	**32 574 $**	**21 117 $**	**1 164 $**	**54 855 $**	30 309 $
Très faible	**25 323**	**3 989**	**1 445**	**30 757**	63 263
Faible	**33 407**	**6 855**	**3 164**	**43 426**	30 756
Moyen	**4 017**	**1 268**	**2 491**	**7 776**	5 557
Élevé	**928**	**1 255**	**335**	**2 518**	1 872
Défaut	**450**	**118**	**77**	**645**	648
Total	**96 699 $**	**34 602 $**	**8 676 $**	**139 977 $**	132 405 $

[1] Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

TABLEAU 29 – EXPOSITIONS AUX PARTICULIERS PAR TRANCHES DE RISQUE[1]

Au 31 décembre

	2016								2015
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Prêts hypothécaires	- $	- $	11 $	- $	132 $	- $	- $	143 $	125 $
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	-	-	-	-	1 463	74	1	1 538	1 495
Total	- $	- $	11 $	- $	1 595 $	74 $	1 $	1 681 $	1 620 $

[1] Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

TABLEAU 30 – EXPOSITIONS AUX ENTREPRISES, AUX EMPRUNTEURS SOUVERAINS ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES PAR TRANCHES DE RISQUE[1]

Au 31 décembre

	2016								2015
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Emprunteurs souverains	725 $	- $	- $	- $	- $	4 $	- $	729 $	793 $
Institutions financières	-	5 331	-	-	-	400	3	5 734	6 713
Entreprises	-	-	-	420	-	48 262	553	49 235	47 478
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	5 057	1 858	136	7 051	5 583
Total	725 $	5 331 $	- $	420 $	5 057 $	50 524 $	692 $	62 749 $	60 567 $

[1] Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Clientèle de détail

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à la clientèle de détail.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par la PVPGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2016, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 27,3 % du total des prêts bruts, comparativement à 28,0 % à la fin de 2015.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 144 M$ au 31 décembre 2016, comparativement à 291 M$ à la fin de 2015. De ces prêts, 75 M$ ont été classés en tant que prêts douteux bruts au 31 décembre 2016, comparativement à 40 M$ au 31 décembre 2015.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Un emprunteur ou une contrepartie est considéré en défaut dans certaines situations définies par les encadrements. Conformément à la définition réglementaire de la ligne directrice de l'AMF, ces situations incluent notamment les retards de paiement de plus de 90 jours, les dépassements non autorisés de limite de plus de 90 jours, les restructurations forcées, les faillites ou insolvabilités ou encore toute autre raison qui pousserait à croire qu'un emprunteur ne pourra rembourser en totalité sa dette sans recours à des mesures appropriées. Un emprunteur cesse d'être considéré en défaut dès lors que certaines conditions sont réunies.

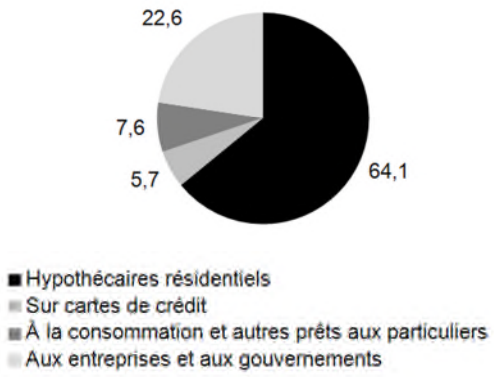
Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

RÉPARTITION DES PRÊTS ET ACCEPTATIONS
Au 31 décembre 2016
(en %)



Les tableaux 31 et 32 présentent les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs ainsi que les prêts par régions géographiques.

TABLEAU 31 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS ET PAR SECTEURS
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Prêts bruts	**Prêts douteux bruts**	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Hypothécaires résidentiels	**106 695 $**	**174 $**	102 323 $	182 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**22 150**	**102**	21 204	99
Aux organismes publics[1]	**2 672**	**-**	3 588	-
Aux entreprises				
Agriculture	**6 946**	**36**	6 424	35
Mines, pétrole et gaz	**294**	**1**	436	-
Services publics	**422**	**-**	348	-
Construction	**2 146**	**45**	2 155	37
Fabrication	**2 482**	**40**	2 451	44
Commerce de gros	**1 066**	**7**	1 016	12
Commerce de détail	**2 665**	**22**	2 322	17
Transport	**1 271**	**10**	1 191	10
Industrie de l'information	**372**	**7**	331	11
Finance et assurances	**599**	**1**	699	-
Immobilier	**9 666**	**15**	8 713	15
Services professionnels	**578**	**5**	476	4
Gestion de sociétés	**842**	**2**	875	2
Services administratifs	**259**	**6**	253	3
Enseignement	**163**	**2**	161	-
Soins de santé	**2 102**	**13**	1 907	18
Arts et spectacles	**697**	**7**	651	13
Hébergement	**1 184**	**26**	1 106	26
Autres services	**868**	**10**	760	9
Autres entreprises	**332**	**1**	570	4
Total des prêts aux entreprises	**34 954 $**	**256 $**	32 845 $	260 $
Total des prêts	**166 471 $**	**532 $**	159 960 $	541 $

[1] Y compris les prêts aux gouvernements.

TABLEAU 32 – PRÊTS PAR RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Prêts bruts	**Prêts douteux bruts**	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Canada				
Québec	**154 551 $**	**480 $**	151 435 $	481 $
Autres provinces canadiennes	**11 587**	**51**	8 190	58
Total – Canada	**166 138 $**	**531 $**	159 625 $	539 $
Autres pays	**333**	**1**	335	2
Total	**166 471 $**	**532 $**	159 960 $	541 $

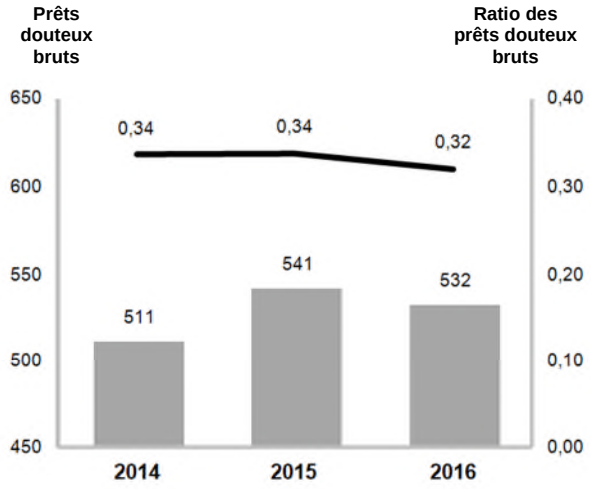
Le graphique suivant présente les prêts douteux bruts. Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 532 M$, en baisse de 9 M$ depuis le 31 décembre 2015. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au terme de l'exercice 2016, en baisse par rapport au ratio de 0,34 % enregistré au 31 décembre 2015. Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 121 M$ au 31 décembre 2016, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 22,7 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 22,4 % au 31 décembre 2015.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 335 M$ au 31 décembre 2016, relativement stable par rapport à celle de 334 M$ qui avait été enregistrée à la fin de 2015. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 56 M$ au 31 décembre 2016 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit une baisse de 49 M$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2015. La provision collective reflète la meilleure estimation quant au risque de pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant des prêts douteux.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » de ce rapport de gestion.

PRÊTS DOUTEUX BRUTS
(en M$ et en pourcentage)



Les tableaux 33 et 34 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts douteux bruts.

TABLEAU 33 – PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016					2015	2014
	Prêts et acceptations bruts	**Prêts douteux bruts**		**Provisions individuelles pour pertes sur prêts**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	**106 695 $**	**174 $**	**0,16 %**	**19 $**	**155 $**	164 $	134 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**22 150**	**102**	**0,46**	**15**	**87**	81	66
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 637**	**256**	**0,68**	**87**	**169**	175	187
Total	**166 482 $**	**532 $**		**121 $**	**411 $**	420 $	387 $
En pourcentage des prêts et acceptations bruts			**0,32 %**		**0,25 %**	0,26 %	0,26 %

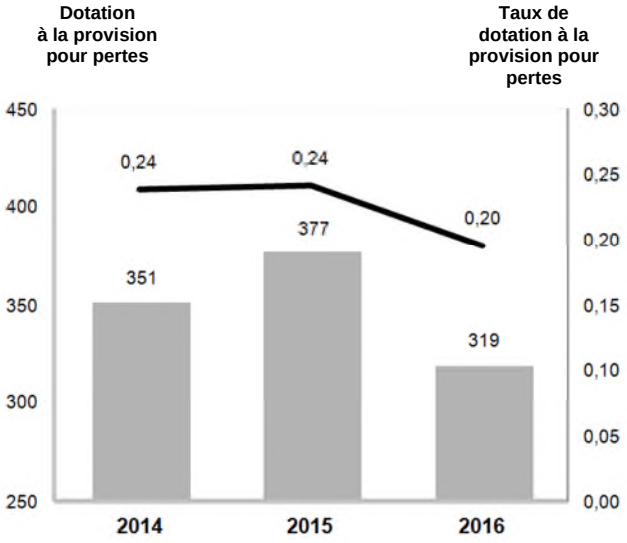
TABLEAU 34 – VARIATION DU SOLDE DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014
Prêts douteux bruts à la fin de l'exercice précédent	**541 $**	511 $	460 $
Prêts douteux bruts survenus depuis la dernière période	**1 023**	989	857
Retours à un état non douteux	**(697)**	(606)	(509)
Radiations	**(367)**	(364)	(323)
Autres variations	**32**	11	26
Prêts douteux bruts à la fin de l'exercice	**532 $**	541 $	511 $

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 319 M$ pour 2016, en baisse de 58 M$ par rapport à 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective. Le taux de dotation s'établissait à 0,20 % au terme de l'exercice 2016, en baisse par rapport au ratio de 0,24 % enregistré au 31 décembre 2015.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES
(en M$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La PVPGR détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF et le BSIF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. De plus, en vue de l'établissement des limites d'exposition, la cote de crédit peut également tenir compte de modèles internes dépendamment de la catégorie de la contrepartie ou de l'émetteur. Selon la catégorie des contreparties et des émetteurs, ces limites ne peuvent dépasser un certain pourcentage des fonds propres de la catégorie 1A.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis. La situation sur le continent européen est néanmoins à surveiller. Certains pays de la zone euro pourraient avoir à recapitaliser leurs banques aux prises avec des actifs de mauvaise qualité sur leur bilan. De plus, les résultats des élections américaines créent de l'incertitude sur les marchés financiers et remettent en question les traités commerciaux internationaux.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et aux clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau 35 présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

TABLEAU 35 – LIEN ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre 2016

		Exposés au risque de marché			
(en millions de dollars)	Bilan combiné	Activités de négociation[1]	Activités autres que de négociation[2]	Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 876 $**	**- $**	**1 876 $**	**- $**	**Taux d'intérêt**
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**31 005**	**12 131**	**18 874**	**-**	**Taux d'intérêt**
Titres disponibles à la vente	**22 280**	**-**	**22 280**	**-**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**7 690**	**7 134**	**556**	**-**	**Taux d'intérêt**
Prêts et acceptations nets	**166 026**	**-**	**166 026**	**-**	**Taux d'intérêt**
Actif net des fonds distincts	**11 965**	**-**	**11 965**	**-**	**Taux d'intérêt, prix**
Instruments financiers dérivés	**3 572**	**192**	**3 380**	**-**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Autres actifs	**13 953**	**-**	**-**	**13 953**	
Total de l'actif	**258 367 $**	**19 457 $**	**224 957 $**	**13 953 $**	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	**160 546 $**	**- $**	**160 546 $**	**- $**	**Taux d'intérêt**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**8 196**	**8 196**	**-**	**-**	**Taux d'intérêt**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 323**	**8 293**	**2 030**	**-**	**Taux d'intérêt**
Instruments financiers dérivés	**2 057**	**160**	**1 897**	**-**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Passifs des contrats d'assurance	**27 493**	**-**	**27 493**	**-**	**Taux d'intérêt**
Passif net des fonds distincts	**11 957**	**-**	**11 957**	**-**	**Taux d'intérêt, prix**
Autres passifs	**13 124**	**-**	**2 267**	**10 857**	**Taux d'intérêt**
Obligations subordonnées	**1 378**	**-**	**1 378**	**-**	**Taux d'intérêt**
Capitaux propres	**23 293**	**-**	**-**	**23 293**	
Total du passif et des capitaux propres	**258 367 $**	**16 649 $**	**207 568 $**	**34 150 $**	

TABLEAU 35 – LIEN ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN COMBINÉ (suite)

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1]	Activités autres que de négociation[2]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 716 $	- $	1 716 $	- $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	28 715	9 556	19 159	-	Taux d'intérêt
Titres disponibles à la vente	23 272	-	23 272	-	Taux d'intérêt, change, prix
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 881	6 375	1 506	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	159 881	-	159 881	-	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	9 781	-	9 781	-	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	4 818	392	4 426	-	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	12 064	-	-	12 064	
Total de l'actif	248 128 $	16 323 $	219 741 $	12 064 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	156 574 $	- $	156 574 $	- $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	5 149	315	-	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 383	8 426	1 957	-	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	1 689	350	1 339	-	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	26 734	-	26 734	-	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	9 776	-	9 776	-	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	13 899	-	2 805	11 094	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 884	-	1 884	-	Taux d'intérêt
Capitaux propres	21 725	-	-	21 725	
Total du passif et des capitaux propres	248 128 $	13 925 $	201 384 $	32 819 $	

[1] Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.
[2] Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 36 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 36 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	**Au 31 décembre 2016**	**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016**			Au 31 décembre 2015	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015		
		Moyenne	**Haut**	**Bas**		Moyenne	Haut	Bas
Actions	**0,3 $**	**0,2 $**	**2,4 $**	**- $**	0,2 $	0,2 $	0,8 $	0,1 $
Change	**0,1**	**0,3**	**1,9**	**0,1**	0,2	0,4	1,1	-
Taux d'intérêt	**3,0**	**3,2**	**5,2**	**1,7**	2,6	3,7	5,9	2,0
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**3,0**	**4,6**	**7,3**	**2,3**	6,1	8,8	12,6	3,7
Effet de diversification[2]	**(3,4)**	**(5,0)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(6,5)	(9,3)	s. o.[3]	s. o.[3]
VaR globale	**3,0 $**	**3,3 $**	**5,2 $**	**1,7 $**	2,6 $	3,8 $	6,1 $	2,0 $
VaR globale en période de tension	**8,7 $**	**9,1 $**	**13,3 $**	**4,2 $**	6,5 $	11,4 $	17,2 $	6,5 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.
(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.
(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,3 M$ pour l'exercice 2016, en baisse de 0,5 M$ par rapport à celle de 2015. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 9,1 M$ pour l'exercice 2016, en baisse de 2,3 M$ par rapport à celle de 2015. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours de l'exercice.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

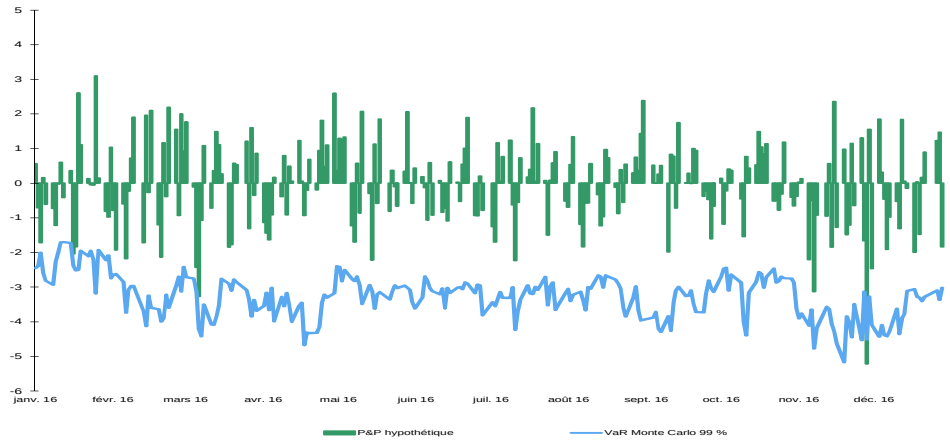
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2016. Au cours de l'exercice 2016, il y a eu un dépassement du P&P hypothétique dû à une forte volatilité des taux d'intérêt dans le dernier trimestre.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'impact de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 37 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

TABLEAU 37 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)[1]
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Revenu net d'intérêts[2]	**Valeur économique des capitaux propres[3]**	Revenu net d'intérêts[2]	Valeur économique des capitaux propres[3]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**(47) $**	**4 $**	23 $	(54)$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base[4]	**(21)**	**77**	(87)	215

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 205 M$ avant impôts au 31 décembre 2016 et de 242 M$ au 31 décembre 2015. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 177 M$ avant impôts au 31 décembre 2016 et de 247 M$ au 31 décembre 2015. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.
(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.
(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.
(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,1 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016 comparativement à un ratio de 124,4 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio LCR afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

TABLEAU 38 – RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016
	Valeur non pondérée[2] totale (moyenne[4])	**Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])**	Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**21 444 $**	21 907 $
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**62 826 $**	**4 095 $**	3 986 $
Dépôts stables	**31 244**	**937**	944
Dépôts moins stables	**31 582**	**3 158**	3 042
Financement de gros non garanti, dont :	**19 450**	**11 333**	11 726
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**3 950**	**909**	883
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**8 584**	**3 508**	3 825
Dettes non garanties	**6 916**	**6 916**	7 018
Financement de gros garanti	**s. o.**	**3**	-
Exigences supplémentaires, dont :	**11 746**	**3 692**	3 727
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**2 237**	**2 119**	2 457
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	**228**	**228**	-
Facilités de crédit et de liquidité	**9 281**	**1 345**	1 270
Autres obligations de financement contractuelles	**1 838**	**378**	101
Autres obligations de financement conditionnelles	**94 578**	**1 593**	1 544
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**21 094 $**	21 084 $
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. conventions de revente)	**3 327 $**	**110 $**	133 $
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**2 919**	**1 460**	1 587
Autres entrées de trésorerie	**1 818**	**1 818**	1 754
Total des entrées de trésorerie	**8 064 $**	**3 388 $**	3 474 **$**

	Valeur ajustée totale[5]	**Valeur ajustée totale[5]**
Total des actifs liquides de haute qualité	**21 444 $**	21 907 $
Total des sorties nettes de trésorerie	**17 706**	17 610
Ratio de liquidité à court terme	**121,1 %**	124,4 **%**

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.
(4) La moyenne est établie à partir des données des trois fins de mois du trimestre considéré.
(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Actifs liquides

Le tableau 39 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Certaines restrictions pourraient s'appliquer à l'utilisation en tout ou en partie des actifs de certains fonds, notamment les actifs du Fonds de sécurité Desjardins, qui ne peuvent être utilisés en situation normale par la Fédération. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

TABLEAU 39 – ACTIFS LIQUIDES[1]

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	**Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins**	**Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés**	**Total des actifs liquides**	**Actifs liquides grevés**	**Actifs liquides non grevés**
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 532 $**	**- $**	**1 532 $**	**- $**	**1 532 $**
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	**25 986**	**8 544**	**34 530**	**18 899**	**15 631**
Autres titres au Canada	**1 381**	**21**	**1 402**	**9**	**1 393**
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	**46**	**-**	**46**	**-**	**46**
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	**4 018**	**-**	**4 018**	**1 254**	**2 764**
Total	**32 963 $**	**8 565 $**	**41 528 $**	**20 162 $**	**21 366 $**

Au 31 décembre 2015[2]

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 160 $	- $	1 160 $	- $	1 160 $
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	24 240	9 392	33 632	15 384	18 248
Autres titres au Canada	1 061	61	1 122	51	1 071
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	31	-	31	-	31
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 460	-	1 460	793	667
Total	27 952 $	9 453 $	37 405 $	16 228 $	21 177 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.
(2) Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.

TABLEAU 40 – ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR ENTITÉS[1]

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015[2]
Fédération	**8 286 $**	10 632 $
Réseau des caisses	**10 098**	7 937
Autres entités	**2 982**	2 608
Total	**21 366 $**	21 177 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.
(2) Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau 41 présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

TABLEAU 41 – ACTIFS GREVÉS

Au 31 décembre 2016

				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		**Actifs non grevés**	
(en millions de dollars)	**Actifs au bilan combiné**	**Valeurs mobilières reçues en garantie**	**Actifs totaux**	**Donnés en garantie**	**Autres[1]**	**Pouvant être donné en garantie**	**Autres[2]**
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 876 $**	**- $**	**1 876 $**	**- $**	**33 $**	**1 528 $**	**315 $**
Valeurs mobilières	**53 285**	**1 332**	**54 617**	**18 544**	**4 182**	**10 199**	**21 692**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**7 690**	**-**	**7 690**	**-**	**-**	**7 509**	**181**
Prêts et acceptations nets	**166 026**	**-**	**166 026**	**19 117**	**-**	**75 227**	**71 682**
Actif net des fonds distincts	**11 965**	**-**	**11 965**	**-**	**-**	**-**	**11 965**
Autres actifs	**17 525**	**-**	**17 525**	**-**	**-**	**-**	**17 525**
Total	**258 367 $**	**1 332 $**	**259 699 $**	**37 661 $**	**4 215 $**	**94 463 $**	**123 360 $**

Au 31 décembre 2015

				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donné en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 716 $	- $	1 716 $	- $	91 $	1 193 $	432 $
Valeurs mobilières	51 987	1 872	53 859	15 236	5 986	11 969	20 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 881	-	7 881	-	-	7 580	301
Prêts et acceptations nets	159 881	-	159 881	26 510	-	73 850	59 521
Actif net des fonds distincts	9 781	-	9 781	-	-	-	9 781
Autres actifs	16 882	-	16 882	-	-	-	16 882
Total	248 128 $	1 872 $	250 000 $	41 746 $	6 077 $	94 592 $	107 585 $

[1] Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres, tels que les BTAA.
[2] Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les actifs qui de l'avis de la direction ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan combiné s'élevait à 160,5 G$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,0 G$ depuis le 31 décembre 2015. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2016, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses financements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

TABLEAU 42 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT
Au 31 décembre 2016

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	10 milliards de dollars[(1)]
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

(1) Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Fédération.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

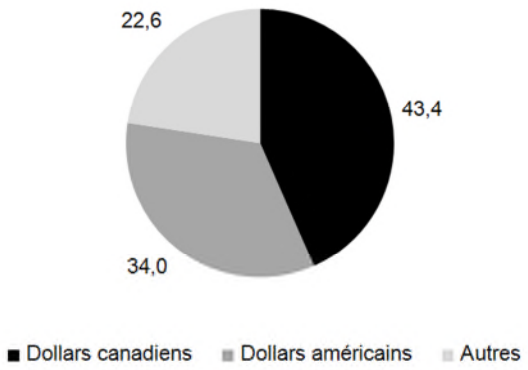
TABLEAU 43 – DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016								2015
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	**1 396 $**	**478 $**	**31 $**	**3 $**	**1 908 $**	**- $**	**- $**	**1 908 $**	2 162 $
Papier commercial	**2 800**	**3 042**	**-**	**-**	**5 842**	**-**	**-**	**5 842**	7 069
Billets à moyen terme	**-**	**369**	**-**	**3 669**	**4 038**	**3 995**	**2 905**	**10 938**	10 188
Titrisation de créances hypothécaires	**-**	**-**	**650**	**569**	**1 219**	**1 753**	**5 003**	**7 975**	7 619
Obligations sécurisées	**-**	**2 014**	**-**	**-**	**2 014**	**-**	**4 241**	**6 255**	7 955
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 378**	**1 378**	1 884
Total	**4 196 $**	**5 903 $**	**681 $**	**4 241 $**	**15 021 $**	**5 748 $**	**13 527 $**	**34 296 $**	36 877 $
dont :									
Garantis	**- $**	**2 014 $**	**650 $**	**569 $**	**3 233 $**	**1 753 $**	**10 622 $**	**15 608 $**	17 458 $
Non garantis	**4 196**	**3 889**	**31**	**3 672**	**11 788**	**3 995**	**2 905**	**18 688**	19 419

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a diminué de 2,6 G$ par rapport au 31 décembre 2015. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du papier commercial et des obligations sécurisées, compensée en partie par la croissance des billets à moyen terme.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES
Au 31 décembre 2016
(en %)



La Fédération a par ailleurs participé en 2016 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,9 G$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à une émission par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises d'un montant total de 1,0 G d'euros sur le marché européen. Soulignons par ailleurs que le 17 janvier 2017, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 25,2 G$ au 31 décembre 2016, comparativement à 25,8 G$ au 31 décembre 2015. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G$ au 31 décembre 2016, comparativement à 1,9 G$ au 31 décembre 2015. Soulignons par ailleurs que le 1er juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F pour un montant de 500 M$. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours de l'exercice financier 2016, des parts de capital pour un montant total de 598 M$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours de 2016, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins ont été confirmées par les agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, et sont demeurées inchangées.

Par ailleurs, à la suite de la fusion entre la Fédération et la Caisse centrale, les quatre agences de notation, Moody's, S&P, DBRS et Fitch, ont noté pour la première fois la Fédération et lui ont assigné des cotes identiques à celles qui étaient accordées à la Caisse centrale, l'attribution de ces cotes s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement et aux six grandes banques canadiennes demeurent négatives. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's demeure toutefois stable. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement et à celles des six grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 44 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. En décembre 2016, l'engagement à la facilité de financement de marge (FFM) au programme lié aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de véhicules d'actifs cadres (VAC) est venu à échéance. La Fédération n'a donc plus l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur ces BTAA et les engagements de crédit du Mouvement sont présentés aux notes complémentaires 6 « Valeurs mobilières » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 45 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait être obligé de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le tableau suivant présente dorénavant les échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan conformément aux recommandations de l'EDTF aux fins de comparaison avec les autres institutions financières. La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

TABLEAU 45 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 615 $	241 $	3 $	- $	- $	- $	- $	- $	17 $	1 876 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat[1]	818	317	1 094	577	1 263	2 564	7 410	15 566	1 396	31 005
Titres disponibles à la vente[1]	358	321	601	153	410	5 115	8 726	3 494	3 102	22 280
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 626	64	-	-	-	-	-	-	-	7 690
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	2 075	2 527	5 685	5 792	4 599	20 412	56 485	1 912	7 208	106 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	77	86	191	203	285	1 306	4 629	6 239	9 134	22 150
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	8 083	3 669	4 228	3 937	4 272	2 374	4 419	1 900	4 744	37 626
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(456)	(456)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 965	11 965
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Primes à recevoir	165	60	12	2	-	-	-	-	1 718	1 957
Instruments financiers dérivés	73	696	154	408	414	620	1 186	21	-	3 572
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 895	4	3	-	-	-	-	-	630	2 532
Actifs de réassurance	39	78	72	60	56	190	454	1 072	561	2 582
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	823	823
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 435	1 435
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	471	471
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	690	690
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	874	874
Autres actifs	626	78	93	20	12	14	32	11	1 703	2 589
Total de l'actif	23 457 $	8 145 $	12 136 $	11 152 $	11 311 $	32 595 $	83 341 $	30 215 $	46 015 $	258 367 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 45 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)
Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	5 686 $	2 534 $	5 077 $	4 025 $	4 516 $	12 374 $	15 176 $	592 $	46 298 $	96 278 $
Entreprises et gouvernements[3]	7 032	6 129	1 132	3 391	1 720	6 862	12 994	1 239	22 300	62 799
Institutions de dépôts[3]	109	-	1	-	-	8	6	-	1 345	1 469
Acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	418	62	315	92	-	1 012	2 208	4 089	-	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	-	-	-	-	-	-	-	-	10 323
Instruments financiers dérivés	56	87	118	134	136	502	983	41	-	2 057
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 399	4	-	-	-	-	-	-	2 256	4 659
Passifs des contrats d'assurance	406	717	873	783	792	1 917	4 292	15 581	2 132	27 493
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 957	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256	2 256
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	179	179
Autres passifs	1 283	658	800	95	90	232	246	50	2 565	6 019
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	-	-	1 378
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	23 293	23 293
Total du passif et des capitaux propres	27 719 $	10 195 $	8 316 $	8 520 $	7 254 $	22 907 $	37 283 $	21 592 $	114 581 $	258 367 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	3 591 $	340 $	388 $	816 $	236 $	2 438 $	6 165 $	256 $	76 981 $	91 211 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 772	1 772
Engagements en vertu de contrats de location	13	26	38	38	38	133	228	185	-	699
Lettres de crédit documentaire	5	9	6	2	3	-	-	-	-	25
Garanties et lettres de crédit de soutien	82	157	210	157	242	44	12	76	2	982
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	577	-	-	577

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(2) Les montants remboursables sur demande ainsi que les prêts douteux sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.
(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.
(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement.

Le tableau 46 présente les engagements à l'égard de paiements minimaux futurs des passifs financiers inscrits au bilan combiné du 31 décembre 2015 ainsi que les éléments hors bilan à l'exception du passif des contrats d'assurance qui est décrit à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance ». Les montants représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels et incluent donc le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 46 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – SUR UNE BASE NON ACTUALISÉE
Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	63 610 $	43 850 $	52 310 $	578 $	160 348 $
Acceptations	-	376	-	-	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10	413	2 890	2 173	5 486
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	10 383	-	-	10 383
Obligations subordonnées	-	108	355	2 019	2 482
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 512	2 201	-	-	4 713
Autres passifs financiers	237	2 611	228	17	3 093
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	505	933	583	2 021
Instruments financiers dérivés avec règlement brut[(1)]					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	12 666	998	-	13 664
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 003	11 418	-	26 421
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	35 446	39 340	8 634	732	84 152
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 818	-	-	-	1 818
Engagements en vertu de contrats de location	-	182	407	236	825
Lettres de crédit documentaire	30	-	7	-	37
Garanties et lettres de crédit de soutien	347	507	163	48	1 065
Swaps sur défaillance de crédit	-	14	623	-	637

(1) La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place selon les meilleures pratiques de l'industrie et en cohérence avec le cadre de gestion du risque opérationnel.

GOUVERNANCE

Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

APPROCHES D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Identification et mesure des risques

La pratique d'évaluation des risques et des contrôles ainsi que des analyses ponctuelles des risques opérationnels sont déployées au sein du Mouvement. Elles permettent de déterminer les risques opérationnels les plus importants et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Cette évaluation des risques et des contrôles, qui est effectuée sur une base périodique, peut être liée à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et de nouveaux produits d'importance. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.

Collecte de données sur les pertes opérationnelles

La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes.

Au cours de l'exercice 2016, les pertes opérationnelles sont demeurées à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Indicateurs de risque opérationnel

Des indicateurs de risque opérationnel permettent de suivre l'évolution des risques importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

Programmes de partage des risques

Le Mouvement s'est doté de programmes de partage des risques et de couvertures d'assurance excédentaires qui lui assurent une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché. Le Mouvement bénéficie d'une couverture pour le cyberrisque qui lui offre une protection contre les pertes financières liées à ce risque, dont l'importance dans l'industrie est croissante.

Gestion de la continuité des affaires

Le programme de continuité des affaires vise à assurer le maintien, pour les membres et les clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités. Les stratégies permettant de minimiser l'incidence et d'assurer la remise en service des opérations couvrent l'ensemble du Mouvement. La coordination des incidents permet une prise en charge locale soutenue par une coordination à l'échelle du Mouvement.

Gestion des risques technologiques

Depuis plusieurs années, le Mouvement tire parti des nouvelles technologies pour améliorer l'expérience membre et client, offrir plusieurs services mobiles à ses membres, diversifier ses canaux de distribution, accroître sa croissance pancanadienne et internationale et optimiser ses processus opérationnels. L'utilisation et la portée accrues des technologies au sein des activités du Mouvement augmentent certains risques tels que les cybermenaces, qui proviennent de sources de plus en plus nombreuses et sont de plus en plus complexes et sophistiquées, ainsi que les possibilités et les incidences de défaillances et d'instabilité des systèmes informatiques. Ces risques pourraient se matérialiser en entraînant notamment une perte financière, la perte de membres et de clients ou d'occasions d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels relatifs au Mouvement ou à ses membres et clients, des dommages à la réputation ainsi que des coûts de pénalités, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges.

Afin de minimiser l'incidence de ces risques sur l'organisation, les membres et les clients, le Mouvement met en place des mesures préventives et atténuantes, et il continue constamment de les faire évoluer. Entre autres, le Mouvement gère ces risques au moyen de processus et de contrôles serrés en matière de sécurité de l'information, d'investissements croissants dans les technologies de cyberdéfense, de programmes de sensibilisation et de formation en matière de sécurité de l'information pour ses employés, d'une surveillance constante de l'ensemble de ses actifs informatiques et de la prévention des intrusions par des systèmes de détection des menaces.

Compte tenu de l'évolution rapide des risques en matière de cybersécurité, le Mouvement compare ses approches avec les bonnes pratiques de l'industrie en plus de collaborer avec les institutions financières canadiennes d'importance et de participer à des comités de sécurité sur la scène internationale afin de se tenir informé des nouvelles tendances et pratiques en sécurité de l'information. Une vigie de sécurité est réalisée mensuellement par le Mouvement et des actions proactives en découlent.

Gestion des risques liés à l'impartition

Le Mouvement a recours à des tiers dans le cadre de certaines de ses activités lui permettant de bénéficier, entre autres, d'une expertise de pointe et d'une économie d'échelle. Le défaut des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement en ce qui a trait à la gestion d'informations confidentielles, la fraude perpétrée par des tiers et l'interruption de services à la suite, entre autres, d'intrusions, d'attaques ou d'autres méfaits pourraient, notamment, perturber ses activités, occasionner des pertes de clients ou d'occasions d'affaires, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion des activités imparties vise à s'assurer que les risques rattachés à ces activités sont adéquatement gérés et suivis.

Gestion des risques liés à la criminalité financière

Le Mouvement n'est pas à l'abri d'incidents liés à la criminalité financière qui peuvent survenir dans le cadre de ses activités et lui causer des pertes financières importantes ou miner la confiance de la clientèle et du marché. De ce fait, un programme de gestion des risques liés à la criminalité financière propose des mécanismes pour en assurer une gouvernance efficace et permet l'identification des vulnérabilités et la mise en place de contrôles pour la prévention et la détection des activités associées à la criminalité financière.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :
- risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- risque de déchéances : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de police quant au maintien en vigueur de leur contrat;
- risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :
- risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- risque de réserve : perte potentielle résultant d'une insuffisance dans des provisions ou des réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit et tolérance au risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en matière de développement durable par une offre de produits de placement responsable qui tiennent compte non seulement des risques environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance des entreprises dont des parts sont détenues par les membres. L'adoption d'une refonte de sa politique d'engagement envers le développement durable ainsi que de plans d'action pour la mettre en œuvre vise à permettre l'atteinte des cibles fixées dans le cadre, entre autres, de son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Des indicateurs clairs de performance en matière de responsabilité sociale divulgués avec transparence et rigueur permettent d'évaluer les résultats de ses engagements et actions. Les résultats obtenus au classement 2016 du CDP placent le Mouvement Desjardins au deuxième rang canadien avec deux autres institutions financières, ce qui démontre clairement que ces actions portent leurs fruits.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act,* de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 47 – TITRES ADOSSÉS
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**		2015	
	Montants nominaux	**Juste valeur**	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales[1]	**15 $**	**15 $**	49 $	50 $
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires[2]	**170**	**174**	307	316

[1] Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».
[2] Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 48 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**			2015		
	Montants nominaux	**Valeur positive**	**Valeur négative**	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit[1]	**644 $**	**10 $**	**- $**	706 $	4 $	- $
Swaps sur rendement total[2]	**66**	**-**	**-**	69	1	-

[1] Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.
[2] Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 49 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015
Structures de financement à levier[1]	**179 $**	203 $
Prêts à risque de la catégorie Alt-A[2]	**23**	35
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles[3]	**2**	2

[1] Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.
[2] Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.
[3] Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2016, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2016, la conception et l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2016, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne COSO 2013 pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2016, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

Le Mouvement compte deux composantes soumises aux exigences du Règlement 52-109, soit Capital Desjardins inc. et la Fédération.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de Capital Desjardins inc. et de la Fédération ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2016 du Mouvement.

5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2016. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, le Mouvement Desjardins établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

La méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit relatives aux secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même qu'à la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Depuis le 1er janvier 2016, l'évaluation des pertes de valeur sur les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt se base sur l'existence d'une indication objective de dépréciation ainsi que sur le jugement qui est porté sur le recouvrement des sommes investies. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents relatifs au plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2016, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15*, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients,* qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats *conclus* avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires,* et l'IAS 11, *Contrats de construction,* de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

L'IASB a publié en avril 2016 des modifications à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications supplémentaires sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan combiné d'ouverture. Le Mouvement Desjardins a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

Gouvernance et gestion du projet

L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour le Mouvement Desjardins, qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance, comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Ce plan est sous-divisé en trois principaux volets, correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers :

- classement et évaluation;
- dépréciation;
- comptabilité de couverture.

Une équipe multidisciplinaire comprenant des intervenants de différents secteurs tels que la gestion des risques, y compris la modélisation, la normalisation comptable ainsi que les technologies de l'information, est affectée au projet et met l'accent sur les éléments suivants pour chacun des volets mentionnés plus haut : les changements à la divulgation et à la comptabilisation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes et aux processus, les communications et la formation.

Un suivi de l'avancement est effectué pour chacun des volets du plan de mise en œuvre et le projet progresse selon le calendrier prévu.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 et de l'avancement des travaux pour chacun des volets mentionnés ci-dessus :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions, soit sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, le Mouvement Desjardins peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur où la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins est présentement en voie de terminer l'analyse de ses modèles économiques et des tests des caractéristiques des flux de trésorerie de ses actifs financiers. La base d'évaluation de certains actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur, pourraient devoir être modifiées à la suite du parachèvement de l'analyse actuellement en cours.

Dépréciation

Comparaison générale du modèle de dépréciation de l'IFRS 9 avec celui de la norme actuelle

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement générateur de pertes.

Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation actuel. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

La définition d'actif financier déprécié sous l'IFRS 9 correspondra à la définition de défaillance interne utilisée pour la gestion du risque de crédit. Quant aux prêts, ils sont considérés comme des actifs financiers dépréciés en vertu de l'IAS 39 lorsqu'ils rencontrent les conditions de « prêts douteux », tels que définis à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptable » des états financiers combinés. Conséquemment, la notion d'actif financier déprécié sera différente de celle utilisée actuellement sous l'IAS 39.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle général de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle général de dépréciation sera toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins doit fonder son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier conformément aux exigences de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins procède actuellement à l'élaboration des critères pour déterminer les augmentations importantes du risque de crédit. Pour les prêts, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière, les critères seront fondés sur les variations des probabilités de défaut en prenant en considération les informations passées, actuelles et prospectives de ces instruments entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de même que sur d'autres éléments qui sont synonymes d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Le moment le plus tardif auquel un instrument financier sera réputé avoir subi une augmentation importante du risque de crédit correspondra au moment où les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Mouvement Desjardins a actuellement établi des seuils préliminaires de variation des probabilités de défaut pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Ces seuils seront confirmés et validés au cours du prochain exercice.

Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prendra en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Les provisions pour pertes de crédit attendues seront évaluées collectivement ou individuellement. La provision pour pertes de crédit attendues des instruments financiers qui seront inclus dans l'étape 1 et dans l'étape 2 du modèle général de dépréciation seront évalués collectivement. Pour les actifs financiers qui seront inclus à l'étape 3, la provision pour pertes de crédit attendue sera évaluée individuellement ou collectivement.

Les provisions pour pertes de crédit attendues qui sont évaluées collectivement se baseront principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD, tels que définis à la sous-section « Risque de crédit » de la section 4.2 « Gestion des risques ». Toutefois, des ajustements seront apportés à ces paramètres pour se conformer adéquatement à l'IFRS 9.

Le tableau suivant présente les principales différences entre les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires et ceux servant au calcul des provisions pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.	• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumises à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. • Le montant ne peut être inférieur au solde des montants prélevés.	• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetée pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	• Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Le Mouvement Desjardins a déterminé ses exigences fonctionnelles pour le calcul des pertes de crédit attendues et a terminé la conception de la solution technologique à mettre en œuvre. Cette solution technologique, qui sera implémentée en 2017, permettra d'assurer le suivi de la catégorisation des actifs financiers inclus dans chacune des nouvelles étapes selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, de prendre en charge les incidences des variables économiques prévues et d'intégrer les paramètres de risque et certains processus de modélisation du risque de crédit. Le Mouvement Desjardins finalisera en 2017 l'élaboration et la validation du modèle de dépréciation aux fins du calcul des pertes de crédit attendues, pour être en mesure d'effectuer une évaluation en parallèle au cours de l'année. De plus, le Mouvement Desjardins mettra à jour la documentation interne portant sur les méthodes comptables, les processus et les contrôles internes, modifiera ses processus opérationnels et de présentation de l'information financière et apportera des changements au processus de gouvernance existant relatif à la provision pour perte sur prêts selon IAS 39.

Documents publiés par les autorités réglementaires

En décembre 2015, le CBCB a publié la version définitive du document *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues,* qui énonce les recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En septembre 2016, l'AMF a publié un avis relatif à la mise en application de l'IFRS 9. Cet avis stipule que l'AMF adhère aux principes et orientations énoncés par le CBCB et s'attend à ce que les coopératives de services financiers, comme le Mouvement Desjardins, se conforment à ces recommandations. Le Mouvement Desjardins prend en considération ces recommandations pour la mise en œuvre et pour l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

De même, le CBCB a publié des documents relatifs au traitement réglementaire des provisions comptables. Des renseignements supplémentaires sur ces documents sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture. Cependant les nouvelles exigences d'informations à fournir à la suite de la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

IFRS 16, *CONTRATS DE LOCATION*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location,* qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location.* L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, et éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 4*, CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance,* qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9*, Instruments financiers* au 1er janvier 2018 et de la nouvelle norme IFRS attendue sur les contrats d'assurance.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options. La première option consiste à appliquer l'exemption temporaire en continuant d'utiliser l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, plutôt que l'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2021, si l'entité n'a pas préalablement appliqué l'IFRS 9 et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance. La deuxième option consiste à appliquer l'approche par superposition aux actifs financiers admissibles et désignés selon certains critères spécifiques en reclassant, entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, la différence entre le montant présenté dans le résultat net selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans le résultat net si l'entité avait appliqué l'IAS 39.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements qui pourrait être appliquée. Si cette option est sélectionnée, elle devra être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

5.5 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 50 – BILAN COMBINÉ
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014	2013	2012
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 876 $**	1 716 $	1 781 $	1 320 $	1 669 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**31 005**	28 715	24 845	23 536	21 986
Titres disponibles à la vente	**22 280**	23 272	19 890	19 041	18 326
	53 285	51 987	44 735	42 577	40 312
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**7 690**	7 881	9 959	7 710	4 377
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	**106 695**	102 323	97 512	91 389	85 931
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**22 150**	21 204	20 495	19 549	18 520
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 626**	36 433	32 903	30 013	28 544
	166 471	159 960	150 910	140 951	132 995
Provision pour pertes sur prêts	**(456)**	(455)	(456)	(418)	(419)
	166 015	159 505	150 454	140 533	132 576
Actif net des fonds distincts	**11 965**	9 781	8 695	7 252	6 066
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**11**	376	858	985	841
Primes à recevoir	**1 957**	1 662	1 127	1 123	1 040
Instruments financiers dérivés	**3 572**	4 818	3 133	2 322	2 238
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**2 532**	2 033	1 742	1 891	1 195
Actifs de réassurance	**2 582**	1 964	785	648	778
Immeubles de placement	**823**	683	571	475	512
Immobilisations corporelles	**1 435**	1 451	1 374	1 322	1 312
Goodwill	**471**	472	472	456	353
Immobilisations incorporelles	**690**	661	569	507	360
Actifs d'impôt différé	**874**	784	1 043	810	936
Autres	**2 589**	2 354	2 089	2 074	2 253
	17 536	17 258	13 763	12 613	11 818
TOTAL DE L'ACTIF	**258 367 $**	248 128 $	229 387 $	212 005 $	196 818 $

TABLEAU 50 – BILAN COMBINÉ (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014	2013	2012
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	**96 278 $**	91 243 $	88 463 $	86 730 $	84 415 $
Entreprises et gouvernements	**62 799**	63 833	56 516	49 792	45 041
Institutions de dépôts	**1 469**	1 498	1 345	224	168
	160 546	156 574	146 324	136 746	129 624
Autres passifs					
Acceptations	**11**	376	858	985	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**8 196**	5 464	6 304	7 754	4 977
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 323**	10 383	13 072	9 579	7 983
Instruments financiers dérivés	**2 057**	1 689	1 675	1 719	1 222
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**4 659**	4 713	3 713	3 752	2 504
Passifs des contrats d'assurance	**27 493**	26 734	19 435	17 070	17 777
Passif net des fonds distincts	**11 957**	9 776	8 706	7 260	6 075
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**2 256**	2 428	2 700	1 825	2 524
Passifs d'impôt différé	**179**	163	329	303	324
Autres	**6 019**	6 219	4 814	4 717	4 427
	73 150	67 945	61 606	54 964	48 654
Obligations subordonnées	**1 378**	1 884	2 564	3 063	3 081
TOTAL DU PASSIF	**235 074**	226 403	210 494	194 773	181 359
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	**5 292**	5 158	4 777	3 881	3 322
Capital-actions	**88**	86	85	82	80
Excédents non répartis	**1 529**	1 793	1 468	1 400	1 319
Cumul des autres éléments du résultat global	**514**	589	615	420	694
Réserves	**15 052**	12 864	11 476	11 005	9 642
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	**22 475**	20 490	18 421	16 788	15 057
Participations ne donnant pas le contrôle	**818**	1 235	472	444	402
Total des capitaux propres	**23 293**	21 725	18 893	17 232	15 459
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**258 367 $**	248 128 $	229 387 $	212 005 $	196 818 $

TABLEAU 51 - ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2016**	2015	2014	2013	2012
Revenus d'intérêts					
Prêts	**5 658 $**	5 739 $	5 531 $	5 409 $	5 507 $
Valeurs mobilières	**315**	308	335	313	391
	5 973	6 047	5 866	5 722	5 898
Frais d'intérêts					
Dépôts	**1 643**	1 665	1 753	1 708	1 851
Obligations subordonnées et autres	**85**	129	137	157	166
	1 728	1 794	1 890	1 865	2 017
Revenu net d'intérêts	**4 245**	4 253	3 976	3 857	3 881
Primes nettes	**7 168**	6 907	5 916	5 558	5 126
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**488**	489	498	498	499
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**651**	620	597	549	517
Services de courtage et de fonds de placement	**1 106**	1 037	970	855	731
Honoraires de gestion et de services de garde	**376**	365	348	300	283
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**533**	809	2 005	(667)	674
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**388**	318	343	221	268
Revenus nets sur les autres placements	**198**	235	233	229	236
Revenus de change	**70**	88	84	61	63
Autres	**27**	165	265	273	200
	3 837	4 126	5 343	2 319	3 471
Revenu total	**15 250**	15 286	15 235	11 734	12 478
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**319**	377	351	277	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**5 446**	5 431	6 303	3 259	4 397
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	**3 548**	3 475	3 200	3 125	3 030
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**667**	613	598	570	519
Ententes de services et impartition	**306**	331	256	232	228
Communications	**307**	299	283	287	271
Autres	**2 425**	2 285	2 217	2 015	1 860
	7 253	7 003	6 554	6 229	5 908
Excédents d'exploitation	**2 232**	2 475	2 027	1 969	1 932
Impôts sur les excédents	**460**	516	434	439	428
Excédents avant ristournes aux membres	**1 772**	1 959	1 593	1 530	1 504
Ristournes aux membres	**144**	154	217	171	279
Recouvrement d'impôts relatif aux ristournes aux membres	**(39)**	(41)	(57)	(45)	(73)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**1 667 $**	1 846 $	1 433 $	1 404 $	1 298 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**1 591 $**	1 674 $	1 376 $	1 384 $	1 224 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**76**	172	57	20	74

TABLEAU 52 – PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2016**	2015	2014	2013	2012
Fonds propres de la catégorie 1A[1]	**17,3 %**	16,0 %	15,7 %	15,7 %	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1[1]	**17,3**	16,0	15,8	15,7	16,8 %
Total des fonds propres[1]	**17,9**	17,2	17,9	18,4	19,3
Ratio de levier[2]	**8,1**	7,8	s. o.	s. o.	s. o.
Rendement des capitaux propres	**8,0**	9,1	8,7	9,4	10,2
Indice de productivité	**74,0**	71,1	73,4	73,5	73,1
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts	**0,32**	0,34	0,34	0,32	0,35
Actif moyen	**256 500 $**	246 694 $	222 542 $	205 051 $	195 456 $
Prêts et acceptations nets moyens	**162 630**	155 449	146 542	137 266	129 348
Dépôts moyens	**160 176**	152 140	141 833	133 518	131 342

(1) Les ratios de 2016, de 2015, de 2014 et de 2013 ont été établis selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle III alors que ceux des années antérieures avaient été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(2) En vigueur depuis le 1er janvier 2015.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection....115
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière....116
Rapport de l'auditeur indépendant....117

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Bilan combiné....118
État combiné du résultat....119
État combiné du résultat global....120
État combiné des variations des capitaux propres....121
Tableau combiné des flux de trésorerie....122

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Note 1 – Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins....123
Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables....123
Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers....142
Note 4 – Juste valeur des instruments financiers....143
Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers....150
Note 6 – Valeurs mobilières....152
Note 7 – Prêts et provision pour pertes sur prêts....155
Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers....156
Note 9 – Fonds distincts....157
Note 10 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement....159
Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles....160
Note 12 – Autres actifs – Autres....162
Note 13 – Intérêts détenus dans d'autres entités....162
Note 14 – Dépôts....165
Note 15 – Passifs des contrats d'assurance....166
Note 16 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies....172
Note 17 – Autres passifs – Autres....176
Note 18 – Obligations subordonnées....177
Note 19 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture....177
Note 20 – Acquisitions importantes....182
Note 21 – Capital social....183
Note 22 – Capital-actions....184
Note 23 – Cumul des autres éléments du résultat global....185
Note 24 – Gestion du capital....185
Note 25 – Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat....187
Note 26 – Frais autres que d'intérêts – Autres....188
Note 27 – Impôts sur les excédents....188
Note 28 – Engagements, garanties et passifs éventuels....190
Note 29 – Contrats de location....192
Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers....192
Note 31 – Exposition au risque de taux d'intérêt....193
Note 32 – Information sectorielle....194
Note 33 – Information relative aux parties liées....196
Note 34 – Événement postérieur à la date de clôture....197

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à l'audit interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces audits ainsi que la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, les communiqués de presse s'y rapportant de même que ses rapports de gestion afférents sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière de ces dernières et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes sur créances ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités de surveillance réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des rapports de surveillance comportant des mesures de redressement et des suivis effectués. Au terme de l'exercice financier, la commission étudie le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et décrit les principaux faits saillants de l'exercice.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance de ce dernier en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en fixant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend également connaissance des rapports sommaires des audits internes effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'AMF. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de trois membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun de ses membres ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte des changements importants apportés aux exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière ainsi que les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions.

La commission a tenu 8 réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2016. Au cours de ce dernier, MM. André Gagné, CPA, CGA, et Donat Boulerice ont quitté la commission, et MM. Serges Chamberland et Stéphane Corbeil s'y sont joints. Au 31 décembre 2016, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient MM. Jacques Baril, Serges Chamberland, Stéphane Corbeil, Luc Forand et Benoît Turcotte, tandis que ses trois membres observateurs étaient MM. Michel Magnan, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Alain Raîche.

Serges Chamberland
Président

Montréal (Québec)
Le 21 février 2017

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement Desjardins sont adéquatement conçus et efficaces. Au 31 décembre 2016, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances du Mouvement Desjardins, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

L'AMF procède à l'inspection des activités de certaines composantes du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de sa commission Vérification et Inspection. À cet effet, cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. De plus, cette commission, formée d'administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel du Mouvement Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Réal Bellemare
Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 24 février 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les bilans combinés aux 31 décembre 2016 et 2015, et les états combinés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers combinés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.[(1)]
(1) FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A108517

Montréal (Québec)
Le 24 février 2017

BILAN COMBINÉ

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		**1 876 $**	1 716 $
Valeurs mobilières	6 et 8		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		**31 005**	28 715
Titres disponibles à la vente		**22 280**	23 272
		53 285	51 987
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		**7 690**	7 881
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		**106 695**	102 323
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		**22 150**	21 204
Aux entreprises et aux gouvernements		**37 626**	36 433
		166 471	159 960
Provision pour pertes sur prêts	7	**(456)**	(455)
		166 015	159 505
Actif net des fonds distincts	9	**11 965**	9 781
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**11**	376
Primes à recevoir		**1 957**	1 662
Instruments financiers dérivés	19	**3 572**	4 818
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		**2 532**	2 033
Actifs de réassurance	15	**2 582**	1 964
Immeubles de placement	10	**823**	683
Immobilisations corporelles	10	**1 435**	1 451
Goodwill	11	**471**	472
Immobilisations incorporelles	11	**690**	661
Actifs d'impôt différé	27	**874**	784
Autres	12	**2 589**	2 354
		17 536	17 258
TOTAL DE L'ACTIF		**258 367 $**	248 128 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	14		
Particuliers		**96 278 $**	91 243 $
Entreprises et gouvernements		**62 799**	63 833
Institutions de dépôts		**1 469**	1 498
		160 546	156 574
Autres passifs			
Acceptations		**11**	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		**8 196**	5 464
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		**10 323**	10 383
Instruments financiers dérivés	19	**2 057**	1 689
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		**4 659**	4 713
Passifs des contrats d'assurance	15	**27 493**	26 734
Passif net des fonds distincts	9	**11 957**	9 776
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	16	**2 256**	2 428
Passifs d'impôt différé	27	**179**	163
Autres	17	**6 019**	6 219
		73 150	67 945
Obligations subordonnées	18	**1 378**	1 884
TOTAL DU PASSIF		**235 074**	226 403
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	21	**5 292**	5 158
Capital-actions	22	**88**	86
Excédents non répartis		**1 529**	1 793
Cumul des autres éléments du résultat global	23	**514**	589
Réserves		**15 052**	12 864
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		**22 475**	20 490
Participations ne donnant pas le contrôle	13 et 15	**818**	1 235
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**23 293**	21 725
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**258 367 $**	248 128 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Yvon Vinet, LL.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2016	2015
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		**5 658 $**	5 739 $
Valeurs mobilières		**315**	308
		5 973	6 047
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		**1 643**	1 665
Obligations subordonnées et autres		**85**	129
		1 728	1 794
REVENU NET D'INTÉRÊTS		**4 245**	4 253
PRIMES NETTES	15	**7 168**	6 907
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		**488**	489
Commissions sur prêts et cartes de crédit		**651**	620
Services de courtage et de fonds de placement		**1 106**	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde		**376**	365
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25	**533**	809
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		**388**	318
Revenus nets sur les autres placements		**198**	235
Revenus de change		**70**	88
Autres		**27**	165
		3 837	4 126
REVENU TOTAL		**15 250**	15 286
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	7	**319**	377
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	15	**5 446**	5 431
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages sociaux		**3 548**	3 475
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		**667**	613
Ententes de services et impartition		**306**	331
Communications		**307**	299
Autres	26	**2 425**	2 285
		7 253	7 003
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		**2 232**	2 475
Impôts sur les excédents	27	**460**	516
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES[(1)]		**1 772**	1 959
Ristournes aux membres		**144**	154
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	27	**(39)**	(41)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		**1 667 $**	1 846 $
dont :			
Part revenant au Groupe		**1 591 $**	1 674 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	**76**	172

(1) La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 32 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	**2016**	2015
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**1 667 $**	1 846 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**126**	222
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**1**	1
	127	223
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	**177**	(15)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	**(147)**	(107)
	30	(122)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(73)**	163
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(55)**	(74)
	(128)	89
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	**-**	1
	(98)	(32)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**29**	191
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	**1 696 $**	2 037 $
dont :		
Part revenant au Groupe	**1 613 $**	1 866 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**83**	171

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	**2016**	2015
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**47 $**	81 $
	47	81
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	**56**	(29)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	**(32)**	(22)
	24	(51)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(29)**	61
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(18)**	(28)
	(47)	33
	(23)	(18)
Total de la charge d'impôt	**24 $**	63 $

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Capital		Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 23)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (notes 13 et 15)	Total des capitaux propres
	Capital social (note 21)	Capital-actions (note 22)			Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	4 777 $	85 $	1 468 $	615 $	981 $	479 $	10 016 $	11 476 $	18 421 $	472 $	18 893 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 674	-	-	-	-	-	1 674	172	1 846
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	218	(26)	-	-	-	-	192	(1)	191
Résultat global de l'exercice	-	-	1 892	(26)	-	-	-	-	1 866	171	2 037
Émission de parts de capital F	1 058	-	-	-	-	-	-	-	1 058	-	1 058
Autres variations nettes du capital social	(677)	-	-	-	-	-	-	-	(677)	-	(677)
Émission de capital-actions	-	1	-	-	-	-	-	-	1	652	653
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(19)	(19)
Rémunération sur le capital social	-	-	(187)	-	-	-	-	-	(187)	-	(187)
Dividendes	-	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	(37)	(40)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(1 376)	-	2	-	1 374	1 376	-	-	-
Transactions liées aux options de vente	-	-	-	-	-	-	8	8	8	(7)	1
Autres	-	-	(1)	-	-	-	4	4	3	3	6
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	5 158 $	86 $	1 793 $	589 $	983 $	479 $	11 402 $	12 864 $	20 490 $	1 235 $	21 725 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**-**	**-**	**1 591**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 591**	**76**	**1 667**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**-**	**-**	**131**	**(109)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**22**	**7**	**29**
Résultat global de l'exercice	**-**	**-**	**1 722**	**(109)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 613**	**83**	**1 696**
Émission de parts de capital F	**598**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**598**	**-**	**598**
Autres variations nettes du capital social	**(464)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(464)**	**(60)**	**(524)**
Émission de capital-actions	**-**	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**10**	**12**
Rachat de capital-actions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(3)**	**(3)**
Rémunération sur le capital social	**-**	**-**	**(158)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(158)**	**-**	**(158)**
Dividendes	**-**	**-**	**(4)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(4)**	**(40)**	**(44)**
Transfert des titulaires de contrat avec participation[(1)]	**-**	**-**	**-**	**34**	**-**	**-**	**362**	**362**	**396**	**(396)**	**-**
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	**-**	**-**	**(1 820)**	**-**	**-**	**(20)**	**1 840**	**1 820**	**-**	**-**	**-**
Transactions liées aux options de vente	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**8**	**8**	**8**	**(6)**	**2**
Autres	**-**	**-**	**(4)**	**-**	**-**	**-**	**(2)**	**(2)**	**(6)**	**(5)**	**(11)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**5 292 $**	**88 $**	**1 529 $**	**514 $**	**983 $**	**459 $**	**13 610 $**	**15 052 $**	**22 475 $**	**818 $**	**23 293 $**

[(1)] En vertu de la Loi sur les assurances, une société d'assurance de personnes peut transférer, dans le cours normal de ses affaires, une portion des excédents cumulatifs attribuables aux titulaires de contrat avec participation aux capitaux propres revenant au groupe.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	**2016**	2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	**2 232 $**	2 475 $
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	**195**	188
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	**759**	688
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**319**	377
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	**(202)**	(269)
Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente	**24**	122
Autres	**216**	175
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**(2 290)**	1 613
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**191**	2 078
Prêts	**(6 829)**	(9 231)
Instruments financiers dérivés, montant net	**1 457**	(1 575)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	**(553)**	605
Dépôts	**3 972**	10 250
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**2 732**	(840)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(60)**	(2 689)
Autres	**(1 394)**	(629)
Paiement de la contrepartie éventuelle	**(132)**	-
Impôts versés sur les excédents	**(459)**	(380)
Versements des ristournes aux membres	**(157)**	(177)
	21	2 781
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations subordonnées	**(500)**	(700)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	**(7)**	18
Émission de parts de capital F	**498**	1 058
Autres variations nettes du capital social	**(524)**	(677)
Rémunération sur le capital social	**(58)**	(187)
Émission de capital-actions	**12**	653
Rachat de capital-actions	**(3)**	(19)
Dividendes versés	**(44)**	(40)
Exercice d'options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	**(17)**	(49)
	(643)	57
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	**(57 284)**	(52 742)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	**26 177**	26 846
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente	**32 251**	23 347
Acquisitions d'entreprises nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	**-**	(76)
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	**(23)**	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	**(371)**	(347)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	**32**	69
	782	(2 903)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**160**	(65)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**1 716**	1 781
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 876 $**	1 716 $
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	**2 063 $**	1 884 $
Intérêts et dividendes reçus	**7 321**	6 128

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 32 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la FCPO.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 24 février 2017.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, la dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.

- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition. Leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers est présenté à la note 3 « Valeur comptable des instruments financiers ».

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

Catégories		**Classes**	**Comptabilisation**	
			Initiale	**Subséquente**
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)		Juste valeur	Coût amorti
	Disponibles à la vente (v)		Juste valeur	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme; et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ». La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les actifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, ce qui réduit significativement une incohérence dans leur comptabilisation. Le Mouvement Desjardins a de plus désigné les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans cette catégorie, ces derniers étant composés de certains instruments financiers hybrides comportant des dérivés incorporés, alors que certains autres sont considérés comme faisant partie d'un groupe d'actifs qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Enfin, certaines valeurs mobilières de cette catégorie, qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages, ont été classées comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans leur comptabilisation.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif et qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Les encours des titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

(v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres, ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres, alors que pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories		**Classes**	**Comptabilisation**	
			Initiale	**Subséquente**
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ils sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ». Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre la trésorerie est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

d) Prêts

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les prêts restructurés sont les prêts dont le Mouvement a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer une inhabileté à rencontrer ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré et traité comme un nouveau prêt.

À la date de la restructuration, le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt (soit le taux préalable à la restructuration). Les prêts restructurés demeurent classés dans la catégorie des prêts productifs lorsqu'ils ne présentent pas de caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux. De plus, la direction évalue si les prêts ainsi restructurés se sont dépréciés conformément à ses politiques en matière de dépréciation.

e) Dépréciation d'actifs financiers

PRÊT DOUTEUX

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'est pas classé à titre de prêt douteux lorsqu'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt est considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt couru antérieurement, mais non encaissé, est capitalisé dans le prêt. Les encaissements reçus subséquemment sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour, et qu'il n'y a plus de doute quant à son recouvrement, ou encore, lorsqu'il est restructuré et traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises, et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts - Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Provisions individuelles

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Provision collective sur prêts douteux

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, et à l'égard desquels une provision collective est établie en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision collective

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

La provision collective relative aux prêts des filiales d'assurance de personnes est incluse dans les provisions techniques, au poste « Passifs des contrats d'assurance ».

Enfin, la provision liée au risque relatif à des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédit non comptabilisés est enregistrée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », et à l'état combiné du résultat, au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Depuis le 1er janvier 2016, l'évaluation des pertes de valeur sur les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt se base sur l'existence d'une indication objective de dépréciation, ainsi que sur le jugement qui est porté sur le recouvrement des sommes investies. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée, est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état combiné du résultat. Les augmentations de la juste valeur après avoir constaté une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

f) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	1 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et au poste « Revenus nets sur les autres placements » pour les immeubles de placement.

g) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », lors de la décomptabilisation de l'actif.

h) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

i) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus- Autres ».

j) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages, et ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs de réassurance sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui a trait aux activités d'assurance de dommages.

k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

l) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme étant « Détenus à des fins de transaction », et les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie », jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer cette comptabilité. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

n) Garanties financières

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés à l'état combiné du résultat; ou

ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

o) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises en cas d'insuffisance des excédents annuels de cette caisse. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le FSD et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni entamée par le versement d'une ristourne. Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

p) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés au Mouvement Desjardins et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêts de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

q) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

r) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus de change ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

s) Contrats de location

En vertu d'un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et des avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, en vertu d'un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et des avantages de l'actif donné en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de sa position en tant que partie prenante au contrat :

Bailleur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets sur les autres placements », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Preneur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et

ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et

ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réapprécés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

v) Avantages du personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs nets des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2016, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires,* et l'IAS 11, *Contrats de construction,* de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan combiné d'ouverture. Le Mouvement Desjardins a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions ou sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, le Mouvement Desjardins peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences règlementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur où la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins est présentement en voie de terminer l'analyse de ses modèles économiques et des tests des caractéristiques des flux de trésorerie de ses actifs financiers. La base d'évaluation de certains actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur, pourraient devoir être modifiées suite à la finalisation de l'analyse actuellement en cours.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement générateur de pertes. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation actuel. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs. De plus, les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers, de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes : 1) pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée 2) pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée 3) pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture. Cependant les nouvelles exigences d'informations à fournir suite à la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 4*, Contrats d'assurance*

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9*, Instruments financiers* au 1er janvier 2018 et de la nouvelle norme IFRS attendue sur les contrats d'assurance.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options. La première option consiste à appliquer l'exemption temporaire en continuant d'utiliser l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que l'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2021, si l'entité n'a pas préalablement appliqué l'IFRS 9 et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance. La deuxième option consiste à appliquer l'approche par superposition aux actifs financiers éligibles et désignés selon certains critères spécifiques en reclassant, entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, la différence entre le montant présenté dans le résultat net selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans le résultat net si l'entité avait appliqué l'IAS 39.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements qui pourrait être appliquée. Si cette option est sélectionnée, elle devra être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés comme instruments de couverture :

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					
Au 31 décembre 2016	**Détenus à des fins de transaction**	**Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat**	**Disponibles à la vente**	**Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti**	**Dérivés désignés comme instruments de couverture[2]**	**Total**
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**21 $**	**122 $**	**195 $**	**1 538 $**	**- $**	**1 876 $**
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**12 363**	**18 642**	**-**	**-**	**-**	**31 005**
Titres disponibles à la vente	**-**	**-**	**22 280**	**-**	**-**	**22 280**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**-**	**-**	**-**	**7 690**	**-**	**7 690**
Prêts[1]	**-**	**-**	**-**	**166 015**	**-**	**166 015**
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**-**	**-**	**-**	**11**	**-**	**11**
Primes à recevoir	**-**	**-**	**-**	**1 957**	**-**	**1 957**
Instruments financiers dérivés	**2 253**	**-**	**-**	**-**	**1 319**	**3 572**
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**-**	**-**	**-**	**2 532**	**-**	**2 532**
Autres	**-**	**-**	**-**	**1 173**	**-**	**1 173**
Total des actifs financiers	**14 637 $**	**18 764 $**	**22 475 $**	**180 916 $**	**1 319 $**	**238 111 $**
Passifs financiers						
Dépôts	**- $**	**- $**	**- $**	**160 546 $**	**- $**	**160 546 $**
Autres passifs financiers						
Acceptations	**-**	**-**	**-**	**11**	**-**	**11**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**8 196**	**-**	**-**	**-**	**-**	**8 196**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**-**	**-**	**-**	**10 323**	**-**	**10 323**
Instruments financiers dérivés	**1 625**	**-**	**-**	**-**	**432**	**2 057**
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**-**	**-**	**-**	**4 659**	**-**	**4 659**
Autres	**432**	**-**	**-**	**3 870**	**-**	**4 302**
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**1 378**	**-**	**1 378**
Total des passifs financiers	**10 253 $**	**- $**	**- $**	**180 787 $**	**432 $**	**191 472 $**

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

[2] Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					
Au 31 décembre 2015	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture[2]	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	18 $	59 $	297 $	1 342 $	- $	1 716 $
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10 262	18 453	-	-	-	28 715
Titres disponibles à la vente	-	-	23 272	-	-	23 272
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	7 881	-	7 881
Prêts[1]	-	-	-	159 505	-	159 505
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	376	-	376
Primes à recevoir	-	-	-	1 662	-	1 662
Instruments financiers dérivés	2 133	-	-	-	2 685	4 818
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	2 033	-	2 033
Autres	-	-	-	1 096	-	1 096
Total des actifs financiers	12 413 $	18 512 $	23 569 $	173 895 $	2 685 $	231 074 $
Passifs financiers						
Dépôts	- $	- $	- $	156 574 $	- $	156 574 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	376	-	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	-	-	-	-	5 464
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	10 383	-	10 383
Instruments financiers dérivés	1 568	-	-	-	121	1 689
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	4 713	-	4 713
Autres	337	-	-	3 810	-	4 147
Obligations subordonnées	-	-	-	1 884	-	1 884
Total des passifs financiers	7 369 $	- $	- $	177 740 $	121 $	185 230 $

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».
[2] Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**7 $**	**136 $**	**- $**	**143 $**
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	**7 569**	**1 026**	**-**	**8 595**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**14 790**	**1 165**	**-**	**15 955**
Corps scolaires ou publics au Canada	**19**	**97**	**-**	**116**
Administrations publiques à l'étranger	**231**	**-**	**-**	**231**
Autres titres				
Institutions financières	**29**	**1 009**	**60**	**1 098**
Autres émetteurs	**-**	**2 624**	**996**	**3 620**
Titres de participation	**1 066**	**227**	**97**	**1 390**
	23 711	**6 284**	**1 153**	**31 148**
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	**-**	**1 049**	**-**	**1 049**
Contrats de change	**-**	**1 183**	**-**	**1 183**
Autres contrats	**-**	**1 340**	**-**	**1 340**
	-	**3 572**	**-**	**3 572**
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**23 711**	**9 856**	**1 153**	**34 720**
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**19**	**176**	**-**	**195**
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	**4 749**	**2 184**	**-**	**6 933**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**8 971**	**1 311**	**-**	**10 282**
Corps scolaires ou publics au Canada	**15**	**-**	**-**	**15**
Administrations publiques à l'étranger	**10**	**23**	**-**	**33**
Autres titres				
Institutions financières	**-**	**1 317**	**-**	**1 317**
Autres émetteurs	**5**	**492**	**101**	**598**
Titres de participation	**2 384**	**586**	**130**	**3 100**
Total des actifs financiers disponibles à la vente[(1)]	**16 153**	**6 089**	**231**	**22 473**
Instruments financiers des fonds distincts	**5 331**	**6 627**	**20**	**11 978**
Total des actifs financiers	**45 195 $**	**22 572 $**	**1 404 $**	**69 171 $**
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**8 069 $**	**127 $**	**- $**	**8 196 $**
Autres	**-**	**-**	**432**	**432**
	8 069	**127**	**432**	**8 628**
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	**-**	**402**	**-**	**402**
Contrats de change	**-**	**371**	**-**	**371**
Autres contrats	**-**	**1 284**	**-**	**1 284**
	-	**2 057**	**-**	**2 057**
Total des passifs financiers	**8 069 $**	**2 184 $**	**432 $**	**10 685 $**

(1) Au 31 décembre 2016, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M$ sont comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR *(suite)*

Au 31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 $	70 $	- $	77 $
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 810	500	-	7 310
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	13 886	1 090	-	14 976
Corps scolaires ou publics au Canada	29	111	-	140
Administrations publiques à l'étranger	311	-	-	311
Autres titres				
Institutions financières	29	1 054	72	1 155
Autres émetteurs	-	1 796	1 879	3 675
Titres de participation	872	208	68	1 148
	21 944	4 829	2 019	28 792
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 544	-	1 544
Contrats de change	-	2 253	-	2 253
Autres contrats	-	1 021	-	1 021
	-	4 818	-	4 818
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21 944	9 647	2 019	33 610
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	297	-	297
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 895	2 025	-	7 920
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 966	938	-	10 904
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	13	28	-	41
Autres titres				
Institutions financières	-	1 218	-	1 218
Autres émetteurs	-	396	106	502
Titres de participation	1 999	547	131	2 677
Total des actifs financiers disponibles à la vente[(1)]	17 881	5 449	237	23 567
Instruments financiers des fonds distincts	4 961	4 822	8	9 791
Total des actifs financiers	44 786 $	19 918 $	2 264 $	66 968 $
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 297 $	167 $	- $	5 464 $
Autres	-	-	337	337
	5 297	167	337	5 801
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	417	-	417
Contrats de change	-	250	-	250
Autres contrats	-	984	38	1 022
	-	1 651	38	1 689
Total des passifs financiers	5 297 $	1 818 $	375 $	7 490 $

[(1)] Au 31 décembre 2015, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M$ étaient comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

Au cours de l'exercice 2016, des BTAA d'une valeur comptable de 800 M$ ont été transférés du niveau 3 au niveau 2 puisque ces instruments viennent à échéance au cours de l'exercice suivant et les données non observables relatives à la prime d'illiquidité s'y rattachant ne sont pas considérées comme significatives pour les fins de l'établissement de la juste valeur. Aucun autre transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2016 et 2015.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent, par niveaux de la hiérarchie, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

Au 31 décembre 2016	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers					
Prêts	**166 015 $**	**166 246 $**	**- $**	**6 215 $**	**160 031 $**
Passifs financiers					
Dépôts	**160 546**	**160 895**	**1 065**	**159 830**	**-**
Obligations subordonnées	**1 378**	**1 521**	**-**	**1 521**	**-**

Au 31 décembre 2015	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts	159 505 $	159 776 $	- $	6 000 $	153 776 $
Passifs financiers					
Dépôts	156 574	156 878	45	156 833	-
Obligations subordonnées	1 884	2 061	-	2 061	-

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation, le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ainsi que le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation en se basant sur des évaluations de courtiers obtenues auprès de tierces parties indépendantes et il examine et approuve les données obtenues.

Dans le cadre de l'acquisition de Qtrade Canada Inc. réalisée en 2013, le Mouvement Desjardins a consenti à certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates, et définies ci-après en tant que « Passif financier lié aux options de vente ». Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations du Mouvement Desjardins. Les prévisions internes et hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante, puis examinées et approuvées par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins devra, quant à lui, remettre à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

2016	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	72 $	- $	(2) $	- $	- $	- $	(10) $	60 $
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	8	-	(1)	-	-	-	-	7
Billets à terme adossés à des actifs	801	-	10	-	(800)	-	(3)	8
Obligations hypothécaires	1 043	-	(20)	-	-	13	(55)	981
Titres adossés à des actifs financiers	27	-	1	-	-	-	(28)	-
Titres de participation	68	1	(1)	-	-	48	(19)	97
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 019	1	(13)	-	(800)	61	(115)	1 153
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	106	-	-	(2)	-	-	(3)	101
Titres de participation	131	-	(2)	27	(38)	29	(17)	130
Total des actifs financiers disponibles à la vente	237	-	(2)	25	(38)	29	(20)	231
Instruments financiers des fonds distincts	8	-	-	-	-	12	-	20
Total des actifs financiers	2 264 $	1 $	(15) $	25 $	(838) $	102 $	(135) $	1 404 $
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	79 $	- $	8 $	- $	- $	- $	(19) $	68 $
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	258	-	261	-	-	-	(155)	364
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	38	-	-	-	(38)	-	-	-
Total des passifs financiers	375 $	- $	269 $	- $	(38) $	- $	(174) $	432 $

[1] Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

[2] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

[3] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 *(suite)*

2015	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	72 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	72 $
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	10	-	7	-	-	-	(9)	8
Billets à terme adossés à des actifs	1 641	-	43	-	-	-	(883)	801
Obligations hypothécaires	850	-	12	-	-	238	(57)	1 043
Titres adossés à des actifs financiers	26	-	1	-	-	-	-	27
Titres de participation	21	-	2	-	-	51	(6)	68
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 620	-	65	-	-	289	(955)	2 019
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	107	-	-	2	-	-	(3)	106
Titres de participation	43	5	1	27	-	76	(21)	131
Total des actifs financiers disponibles à la vente	150	5	1	29	-	76	(24)	237
Instruments financiers des fonds distincts	-	-	-	-	-	8	-	8
Total des actifs financiers	2 770 $	5 $	66 $	29 $	- $	373 $	(979) $	2 264 $
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	91 $	- $	9 $	- $	- $	- $	(21) $	79 $
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	-	-	145	-	-	113	-	258
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	17	4	21	-	-	3	(7)	38
Total des passifs financiers	108 $	4 $	175 $	- $	- $	116 $	(28) $	375 $

[1] Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

[2] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

[3] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2016	**Juste valeur**	**Principales techniques d'évaluation**	**Données non observables**	**Intervalles de valeurs des données**	
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
		Actualisation des	Écart de crédit[B,C]	**0 p.b. à 300 p.b.**	
Obligations hypothécaires	**1 142 $**	flux de trésorerie	Données comparables[B,C]	**0 p.b. à 520 p.b.**	
	35	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	**-**	**-** **(1)**
		Valeur nette des actifs			
Titres de participation	**192**	ajustée	Valeur nette des actifs ajustée[A,C]	**-**	**-** **(1)**
Autres actifs financiers[2]	**35**				
Total des actifs financiers	**1 404 $**				
Passifs financiers					
Autres passifs - Autres					
			Valeur de l'entreprise[A,C]	**-**	**-** **(3)**
		Actualisation des	Taux d'actualisation[B,C]	**7,5 %**	
Passif financier lié aux options de vente	**68 $**	flux de trésorerie	Date d'exercice des options de vente[B,C]	**6 mois à 3 ans**	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	**364**	Techniques actuarielles[4]	Provision pour sinistres et frais de règlement[B]	**-**	**-** **(5)**
Total des passifs financiers	**432 $**				

Au 31 décembre 2015	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Billets à terme adossés à des actifs	801 $	Modèle interne[6]	Prime d'illiquidité[B]	2 %	
		Actualisation des	Écart de crédit[B,C]	0 p.b. à 300 p.b.	
Obligations hypothécaires	1 221	flux de trésorerie	Données comparables[B,C]	0 p.b. à 520 p.b.	
		Modèle d'évaluation	Proportion de l'écart de crédit[B,C]	75 %	
	38	des options	Majoration des prix d'exercice[B,C]	5 %	
	13	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	-	- (1)
		Valeur nette des actifs			
Titres de participation	148	ajustée	Valeur nette des actifs ajustée[A,C]	-	- (1)
Autres actifs financiers[7]	43				
Total des actifs financiers	2 264 $				
Passifs financiers					
Autres passifs - Autres					
			Valeur de l'entreprise[A,C]	-	- (3)
		Actualisation des	Taux d'actualisation[B,C]	7,5 %	
Passif financier lié aux options de vente	79 $	flux de trésorerie	Date d'exercice des options de vente[B,C]	6 mois à 4 ans	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	258	Techniques actuarielles[4]	Provision pour sinistres et frais de règlement[B]		(5)
Autres passifs financiers[8]	38				
Total des passifs financiers	375 $				

(1) En raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.
(2) Incluent les autres actifs financiers tels que les instruments financiers des fonds distincts.
(3) En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.
(4) Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».
(5) En raison de la nature de ce passif financier, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.
(6) Pour une description du modèle interne, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».
(7) Incluent les autres actifs financiers tels que les titres adossés à des actifs financiers.
(8) Incluent les autres passifs financiers tels que les autres contrats d'instruments financiers dérivés.

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.
(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.
(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en Bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font, quant à elles, l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

				Montants associés non compensés au bilan combiné[1]		
Au 31 décembre 2016	**Montants bruts comptabilisés**	**Montants compensés**	**Montants nets présentés au bilan combiné[2]**	**Instruments financiers[3]**	**Garanties financières reçues / affectées**	**Montants résiduels non compensés**
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**8 654 $**	**964 $**	**7 690 $**	**3 588 $**	**4 101 $**	**1 $**
Instruments financiers dérivés	**3 542**	**-**	**3 542**	**597**	**2 938**	**7**
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	**16**	**7**	**9**	**5**	**-**	**4**
Total des actifs financiers	**12 212 $**	**971 $**	**11 241 $**	**4 190 $**	**7 039 $**	**12 $**
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**11 287 $**	**964 $**	**10 323 $**	**3 588 $**	**6 735 $**	**- $**
Instruments financiers dérivés	**726**	**-**	**726**	**597**	**107**	**22**
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	**24**	**7**	**17**	**5**	**3**	**9**
Total des passifs financiers	**12 037 $**	**971 $**	**11 066 $**	**4 190 $**	**6 845 $**	**31 $**

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS *(suite)*

Au 31 décembre 2015	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné[2]	Montants associés non compensés au bilan combiné[1]		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers[3]	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 108 $	227 $	7 881 $	2 809 $	5 066 $	6 $
Instruments financiers dérivés	4 740	-	4 740	538	4 162	40
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	22	1	21	9	-	12
Total des actifs financiers	12 870 $	228 $	12 642 $	3 356 $	9 228 $	58 $
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 610 $	227 $	10 383 $	2 809 $	7 573 $	1 $
Instruments financiers dérivés	696	-	696	538	13	145
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	18	1	17	9	8	-
Total des passifs financiers	11 324 $	228 $	11 096 $	3 356 $	7 594 $	146 $

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances							
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Au 31 décembre 2016**	Au 31 décembre 2015
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Créances émises ou garanties par des :								
Entités gouvernementales canadiennes	**1 501 $**	**1 932 $**	**2 705 $**	**1 018 $**	**1 439 $**	**- $**	**8 595 $**	7 310 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**1 307**	**2 625**	**1 534**	**2 845**	**7 644**	**-**	**15 955**	14 976
Corps scolaires ou publics au Canada	**1**	**-**	**-**	**16**	**99**	**-**	**116**	140
Administrations publiques à l'étranger	**70**	**-**	**89**	**29**	**43**	**-**	**231**	311
Autres titres								
Institutions financières	**278**	**285**	**204**	**188**	**143**	**-**	**1 098**	1 155
Autres émetteurs[1]	**912**	**253**	**347**	**616**	**1 486**	**6**	**3 620**	3 675
Titres de participation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 390**	**1 390**	1 148
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**4 069**	**5 095**	**4 879**	**4 712**	**10 854**	**1 396**	**31 005**	28 715
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des :								
Entités gouvernementales canadiennes	**304**	**2 929**	**3 304**	**378**	**18**	**-**	**6 933**	7 920
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**1 234**	**4 571**	**1 838**	**1 896**	**743**	**-**	**10 282**	10 904
Corps scolaires ou publics au Canada	**8**	**7**	**-**	**-**	**-**	**-**	**15**	8
Administrations publiques à l'étranger	**12**	**-**	**1**	**11**	**9**	**-**	**33**	41
Autres titres								
Institutions financières	**295**	**519**	**421**	**82**	**-**	**-**	**1 317**	1 218
Autres émetteurs	**38**	**67**	**137**	**345**	**11**	**1**	**599**	503
Titres de participation	**-**	**9**	**11**	**-**	**6**	**3 075**	**3 101**	2 678
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**1 891**	**8 102**	**5 712**	**2 712**	**787**	**3 076**	**22 280**	23 272
Total des valeurs mobilières	**5 960 $**	**13 197 $**	**10 591 $**	**7 424 $**	**11 641 $**	**4 472 $**	**53 285 $**	51 987 $

[1] Contient des BTAA d'une juste valeur de 807 M$ au 31 décembre 2016.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES *(suite)*

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 décembre 2016	**Coût après amortissement**	**Gains bruts non réalisés**	**Pertes brutes non réalisées**	**Valeur comptable**
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	**6 928 $**	**20 $**	**15 $**	**6 933 $**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**10 186**	**122**	**26**	**10 282**
Corps scolaires ou publics au Canada	**15**	**-**	**-**	**15**
Administrations publiques à l'étranger	**33**	**-**	**-**	**33**
Autres titres				
Institutions financières	**1 314**	**4**	**1**	**1 317**
Autres émetteurs	**583**	**17**	**1**	**599**
Titres de participation	**2 711**	**436**	**46**	**3 101**
	21 770 $	**599 $**	**89 $**	**22 280 $**

Au 31 décembre 2015	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 807 $	116 $	3 $	7 920 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	10 706	211	13	10 904
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	40	1	-	41
Autres titres				
Institutions financières	1 217	5	4	1 218
Autres émetteurs	486	19	2	503
Titres de participation	2 524	304	150	2 678
	22 788 $	656 $	172 $	23 272 $

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 24 M$ (122 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES *(suite)*

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA de véhicules d'actifs cadres (VAC) dont la juste valeur et la valeur nominale s'établissent respectivement à 807 M$ et à 839 M$ (801 M$ et 844 M$ au 31 décembre 2015) et sont réparties entre le VAC 1 et le VAC 3, la quasi-totalité étant attribuable au VAC 1.

Le Mouvement Desjardins a participé, pour un montant de 1 193 M$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du VAC 1. Cet engagement de crédit est venu à échéance en décembre 2016 et aucun montant n'a été prélevé sur la FFM.

Les VAC sont des entités structurées créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Les VAC disposent d'actifs s'élevant à environ 6 354 M$ au 31 décembre 2016 (6 392 M$ au 31 décembre 2015), ont des capitaux propres nuls et sont principalement composés de transactions d'actifs synthétiques. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas les VAC, puisqu'il n'en détient pas le contrôle.

En janvier 2017, la quasi-totalité des BTAA du VAC 1 a fait l'objet d'un règlement et une contrepartie en espèces de 799 M$ correspondant à la valeur nominale de ces BTAA a été encaissée.

Méthodologie d'évaluation des BTAA

Étant donné l'absence de marché actif pour ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de négocier les billets du VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes qui rendent ces billets illiquides.

La juste valeur des BTAA du VAC 1 est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie de même qu'aux échéances et aux contraintes touchant la liquidité de ces billets.

Ce modèle utilise une méthodologie basée sur les cours de marché de titres comparables, lesquels sont ajustés pour tenir compte de la composition des actifs et des transactions sous-jacentes ainsi que de l'absence de liquidité des billets détenus par le Mouvement Desjardins. Les hypothèses utilisées reposent dans la mesure du possible sur des données observables sur le marché telles que les titres comparables et les indices de référence d'actifs semblables.

Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 10 M$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (gain de 43 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015). De plus, un gain totalisant 3 M$ relatif aux instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (aucun gain pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015).

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2016	**Prêts bruts ni en souffrance ni douteux**	**Prêts bruts en souffrance mais non douteux**	**Prêts douteux bruts**	**Provisions individuelles**	**Provision collective[1]**	**Prêts nets**
Hypothécaires résidentiels	**104 344 $**	**2 177 $**	**174 $**	**19 $**	**48 $**	**106 628 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**21 213**	**835**	**102**	**15**	**158**	**21 977**
Aux entreprises et aux gouvernements	**36 780**	**590**	**256**	**87**	**129**	**37 410**
	162 337 $	**3 602 $**	**532 $**	**121 $**	**335 $**	**166 015 $**

(1) Comprend la provision collective sur prêts douteux de 22 M$.

Au 31 décembre 2015	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective[1]	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	99 960 $	2 181 $	182 $	18 $	46 $	102 259 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 350	755	99	18	131	21 055
Aux entreprises et aux gouvernements	35 777	396	260	85	157	36 191
	156 087 $	3 332 $	541 $	121 $	334 $	159 505 $

(1) Comprend la provision collective sur prêts douteux de 19 M$.

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 31 décembre 2016	**De 1 à 29 jours**	**De 30 à 59 jours**	**De 60 à 89 jours**	**90 jours et plus**	**Total**
Hypothécaires résidentiels	**1 823 $**	**183 $**	**60 $**	**111 $**	**2 177 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**598**	**149**	**60**	**28**	**835**
Aux entreprises et aux gouvernements	**447**	**53**	**7**	**83**	**590**
	2 868 $	**385 $**	**127 $**	**222 $**	**3 602 $**

Au 31 décembre 2015	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 690 $	249 $	88 $	154 $	2 181 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	516	155	58	26	755
Aux entreprises et aux gouvernements	227	44	33	92	396
	2 433 $	448 $	179 $	272 $	3 332 $

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Hypothécaires résidentiels		**À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers**		**Aux entreprises et aux gouvernements**		**Total**	
	2016	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015
Solde au début de l'exercice	**65 $**	65 $	**188 $**	176 $	**307 $**	306 $	**560 $**	547 $
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**26**	16	**319**	321	**(26)**	40	**319**	377
Radiations et recouvrements	**(23)**	(16)	**(317)**	(309)	**(27)**	(39)	**(367)**	(364)
Solde à la fin de l'exercice	**68 $**	65 $	**190 $**	188 $	**254 $**	307 $	**512 $**	560 $
Composition du solde :								
Provision pour pertes sur prêts	**66 $**	64 $	**173 $**	149 $	**217 $**	242 $	**456 $**	455 $
Provision pour les éléments hors bilan[1]	**2**	1	**17**	39	**37**	65	**56**	105

(1) La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce Programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) ou ils demeurent détenus légalement par le Mouvement Desjardins. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du Programme résultant en la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Aucune perte significative n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	**8 085 $**	**8 181 $**	6 878 $	7 003 $
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	**9 214**	**9 214**	8 261	8 261
Valeurs mobilières prêtées	**2**	**2**	10	10
	17 301 $	**17 397 $**	15 149 $	15 274 $
Passifs associés	**17 106 $**	**17 045 $**	15 070 $	15 059 $

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Placements		
Obligations	**523 $**	471 $
Actions et parts de fonds communs de placement	**11 418**	9 286
Titres du marché monétaire	**37**	34
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**48**	13
Autres éléments d'actif	**121**	43
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(40)**	(8)
Éléments de passif	**(112)**	(30)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	**11 995 $**	9 809 $
Actif détenu pour le compte de l'assureur	**(30)**	(28)
Total de l'actif net des fonds distincts[(1)]	**11 965 $**	9 781 $

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M$ au 31 décembre 2016 (5 M$ au 31 décembre 2015).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe les instruments financiers évalués à la juste valeur de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2016	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Placements				
Obligations	**301 $**	**222 $**	**- $**	**523 $**
Actions et parts de fonds communs de placement	**5 004**	**6 394**	**20**	**11 418**
Titres du marché monétaire	**26**	**11**	**-**	**37**
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	**5 331 $**	**6 627 $**	**20 $**	**11 978 $**

Au 31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	266 $	205 $	- $	471 $
Actions et parts de fonds communs de placement	4 671	4 607	8	9 286
Titres du marché monétaire	24	10	-	34
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4 961 $	4 822 $	8 $	9 791 $

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2016 et 2015.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS *(suite)*

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2016, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 6 M$ et de 6 M$ respectivement (8 M$ et 8 M$ au 31 décembre 2015), et leur juste valeur est de 6 M$ et de 6 M$ respectivement (8 M$ et 8 M$ au 31 décembre 2015).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 6 M$ au 31 décembre 2016 (8 M$ au 31 décembre 2015). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 7 M$ (5 M$ au 31 décembre 2015). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2016 et en 2015. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Solde au début – passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	**9 804 $**	8 733 $
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	**2 811**	1 704
Revenus nets sur placements	**804**	452
	3 615	2 156
Diminution		
Rachats et retraits	**1 297**	949
Honoraires de gestion	**135**	136
	1 432	1 085
Solde à la fin – passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	**11 987 $**	9 804 $
Passif dû à l'assureur	**(30)**	(28)
Total du passif net des fonds distincts[(1)]	**11 957 $**	9 776 $

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M$ au 31 décembre 2016 (5 M$ au 31 décembre 2015).

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2014	109 $	1 295 $	455 $	644 $	462 $	2 965 $	93 $	679 $	772 $
Acquisitions[1]	6	126	55	49	49	285	47	101	148
Dispositions	(4)	(27)	(30)	(92)	(16)	(169)	(2)	(6)	(8)
Autres	-	4	1	7	(2)	10	(3)	(5)	(8)
Au 31 décembre 2015	111 $	1 398 $	481 $	608 $	493 $	3 091 $	135 $	769 $	904 $
Acquisitions	**2**	**34**	**68**	**26**	**46**	**176**	**57**	**138**	**195**
Dispositions	**(1)**	**(23)**	**(46)**	**(53)**	**(19)**	**(142)**	**(3)**	**(8)**	**(11)**
Autres	**(4)**	**15**	**14**	**6**	**8**	**39**	**1**	**(28)**	**(27)**
Au 31 décembre 2016	**108 $**	**1 424 $**	**517 $**	**587 $**	**528 $**	**3 164 $**	**190 $**	**871 $**	**1 061 $**

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Acquisitions importantes ».

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2014	- $	542 $	362 $	454 $	233 $	1 591 $	4 $	197 $	201 $
Amortissements	-	42	47	37	35	161	-	27	27
Dispositions	-	(25)	(27)	(52)	(16)	(120)	-	(3)	(3)
Autres	-	(2)	2	7	1	8	-	(4)	(4)
Au 31 décembre 2015	- $	557 $	384 $	446 $	253 $	1 640 $	4 $	217 $	221 $
Amortissements	**-**	**45**	**52**	**34**	**36**	**167**	**-**	**28**	**28**
Dispositions	**-**	**(22)**	**(40)**	**(44)**	**(16)**	**(122)**	**-**	**(2)**	**(2)**
Autres	**-**	**5**	**14**	**14**	**11**	**44**	**-**	**(9)**	**(9)**
Au 31 décembre 2016	**- $**	**585 $**	**410 $**	**450 $**	**284 $**	**1 729 $**	**4 $**	**234 $**	**238 $**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2016	**108 $**	**839 $**	**107 $**	**137 $**	**244 $**	**1 435 $**	**186 $**	**637 $**	**823 $**
Au 31 décembre 2015	111 $	841 $	97 $	162 $	240 $	1 451 $	131 $	552 $	683 $

Au 31 décembre 2016, un montant de 22 M$ (8 M$ au 31 décembre 2015) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 4 M$ (11 M$ au 31 décembre 2015) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2016, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 416 M$ (1 279 M$ au 31 décembre 2015). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue. Ces derniers utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 144 M$ (129 M$ en 2015). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 102 M$ (97 M$ en 2015), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill alloué aux UGT et aux groupes d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût			
Au 31 décembre 2014	416 $	56 $	472 $
Au 31 décembre 2015	416 $	56 $	472 $
Autres[(1)]	**(1)**	**-**	**(1)**
Au 31 décembre 2016	**415 $**	**56 $**	**471 $**

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisée une perte de 1 M$ en diminution du goodwill pour évaluer les actifs et passifs de Western Financial Group à la juste valeur diminués des coûts de vente. La vente de Western Financial Group sera effective le 1er janvier 2017.

Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Western Financial Group Inc. et Western Financial Insurance Company. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Société financière inc. et Qtrade Canada Inc.

Les résultats des tests indiquent que la valeur recouvrable des UGT ainsi que celle des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des UGT et des groupes d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,5 % (2,5 % en 2015) pour le secteur Assurance de dommages, et de 2,0 % (2,0 % en 2015) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. De plus, le taux d'actualisation qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés est de 10,6 % (11,1 % en 2015) pour le secteur Assurance de dommages, et de 6,9 % (6,7 % en 2015) pour le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes. Ces taux représentent le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 30 septembre relatif aux secteurs Assurance de dommages et Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, respectivement.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable de ces UGT et groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable de chacune de ces UGT et de chacun de ces groupes d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2015) des marges budgétées, ou de 3 % (3 % au 31 décembre 2015) du taux de croissance.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(suite)*

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels	Relations clients	Autres[1]	Total
Coût				
Au 31 décembre 2014	687 $	187 $	177 $	1 051 $
Acquisitions / Additions	111	4	89	204
Dispositions / Retraits	(54)	(1)	(17)	(72)
Autres	3	1	(1)	3
Au 31 décembre 2015	747 $	191 $	248 $	1 186 $
Acquisitions / Additions	**163**	**3**	**2**	**168**
Dispositions / Retraits	**(67)**	**(3)**	**(3)**	**(73)**
Autres	**5**	**6**	**(19)**	**(8)**
Au 31 décembre 2016	**848 $**	**197 $**	**228 $**	**1 273 $**

	Logiciels	Relations clients	Autres[1]	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2014	389 $	32 $	61 $	482 $
Amortissements	71	13	9	93
Dispositions / Retraits	(37)	-	(16)	(53)
Autres	3	-	-	3
Au 31 décembre 2015	426 $	45 $	54 $	525 $
Amortissements	**83**	**10**	**11**	**104**
Dispositions / Retraits	**(44)**	**-**	**(2)**	**(46)**
Autres	**12**	**6**	**(18)**	**-**
Au 31 décembre 2016	**477 $**	**61 $**	**45 $**	**583 $**

	Logiciels	Relations clients	Autres[1]	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2016	**371 $**	**136 $**	**183 $**	**690 $**
Au 31 décembre 2015	321 $	146 $	194 $	661 $

[1] La rubrique « Autres» comprend principalement des marques de commerce, des licences et le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et du réseau de distribution liés aux activités canadiennes de State Farm. La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluses dans cette catégorie est de 93 M$ (93 M$ au 31 décembre 2015).

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Débiteurs	**628 $**	505 $
Participations dans les entreprises mises en équivalence (note 13)	**567**	417
Intérêts à recevoir	**491**	503
Frais payés d'avance	**429**	399
Impôt à recevoir	**48**	69
Autres	**426**	461
	2 589 $	2 354 $

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par le Mouvement Desjardins dans chacune d'elles :

	Nature des activités	**Au 31 décembre 2016[1]**	Au 31 décembre 2015[1]
Caisse centrale Desjardins	Trésorerie du Mouvement Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international	**100 %**	98,1 %
Capital Desjardins inc.	Émetteur de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	**100 %**	100 %
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	**100 %**	100 %
Banque Zag	Institution financière	**100 %**	100 %
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	**100 %**	100 %
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	**100 %**	100 %
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	**100 %**	100 %
Filiales d'assurance de dommages[2]	Assurance de dommages	**90 %**	90 %
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	**100 %**	100 %
Desjardins Société de placement inc.[3]	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	**100 %**	100 %
Western Financial Group Inc.	Courtage d'assurance et services financiers	**100 %**	100 %
Western Life Assurance Company	Assurance de personnes	**100 %**	100 %
Western Financial Insurance Company	Assurance de dommages	**100 %**	100 %
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	**100 %**	100 %
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	**100 %**	100 %
Qtrade Canada Inc.	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	**77,2 %**	70,1 %
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	**100 %**	100 %

(1) Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. et de la Caisse centrale Desjardins, dont le Mouvement Desjardins détient 100 % des droits de vote.
(2) Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.
(3) Depuis le 1er janvier 2016, Desjardins Société de placement Inc. est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Sécurité financière.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations financières sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Caisse centrale Desjardins	**Filiales d'assurance de dommages**	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Actifs[1]	**50 751 $**	**14 980 $**	51 842 $	15 588 $
Passifs	**47 696**	**12 122**	48 723	13 019
Capitaux propres[1]	**3 055 $**	**2 858 $**	3 119 $	2 569 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**- $**	**782 $**	61 $	755 $

[1] Comprennent un goodwill de 100 M$ relatif aux filiales d'assurance de dommages au 31 décembre 2016 (100 M$ au 31 décembre 2015).

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2016		2015	
	Caisse centrale Desjardins	**Filiales d'assurance de dommages**	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Revenu total	**469 $**	**3 104 $**	441 $	3 207 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**274**	**260**	228	328
Résultat global de l'exercice	**262 $**	**352 $**	230 $	271 $
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	**4 $**	**50 $**	4 $	59 $
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	**4 $**	**13 $**	4 $	9 $

Le 1er janvier 2017, la Fédération a fusionné avec la CCD, par absorption de celle-ci. Au terme de la fusion, la Fédération détient tous les droits et est responsable de toutes les obligations de la CCD, en plus de ses propres droits et obligations.

Cette transaction n'aura pas d'incidence significative sur le bilan combiné du Mouvement au moment de la transaction.

ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Obligations sécurisées

En vertu de ses programmes d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Des entités structurées sont en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de chacune de ces entités sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à l'une ou l'autre de ces entités et leur a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par ces entités aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à l'une ou l'autre de ces entités structurées selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 8 133 M$ au 31 décembre 2016 (8 116 M$ au 31 décembre 2015), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 6 255 M$ au 31 décembre 2016 (7 954 M$ au 31 décembre 2015), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISE

Informations relatives à la coentreprise significative

RPADS SEC, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la seule coentreprise significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt. RPADS SEC a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à cette coentreprise, soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Pourcentage des titres de participation	**50,10 %**	50,10 %
Actifs	**440 $**	305 $
Passifs[1]	**48**	64
Capitaux propres	**392 $**	241 $
Participation dans la coentreprise[2]	**197 $**	121 $

(1) Constitués principalement de passifs financiers autres que des créditeurs et des provisions.
(2) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2016	2015
Revenu total	**78 $**	61 $
Résultat net et résultat global de l'exercice	**18 $**	14 $

ENTREPRISE COMMUNE

Le Mouvement Desjardins a formé un partenariat avec le Fonds Immobilier Cogir 1, afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés dans la Province de Québec. Ce partenariat est une entreprise commune conférant aux coparticipants des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation et le Mouvement Desjardins en détient une quote-part de 80%. Toutes les décisions sur les activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par ces derniers. L'entreprise commune a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays. Il s'agit de la seule entreprise commune significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans deux entreprises associées significatives, soit Gestion Fiera inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques). Ces entités sont actives dans le secteur de la gestion de placement. Elles ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. Bien que le Mouvement Desjardins détienne 50 % des droits de vote et des titres de participation de NordOuest & Éthiques, il n'a pas la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de cette dernière, et il n'existe aucun accord lui conférant un contrôle conjoint sur cette entité.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Gestion Fiera inc.	**NordOuest & Éthiques**	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Pourcentage des titres de participation[1,2]	**36,67 %**	**50,00 %**	36,51 %	50,00 %
Actifs[3,4]	**1 018 $**	**200 $**	783 $	202 $
Passifs[4]	**472**	**51**	333	51
Capitaux propres[3,4]	**546 $**	**149 $**	450 $	151 $
Participations dans les entreprises associées[5]	**55 $**	**85 $**	53 $	86 $

(1) Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans les entreprises associées.
(2) Le Mouvement Desjardins détient indirectement 9,00 % au 31 décembre 2016 (10,17 % au 31 décembre 2015) des titres de participation de Corporation Fiera Capital par le biais de son intérêt dans Gestion Fiera inc.
(3) Comprennent un goodwill d'un montant de 10 M$ et de 19 M$, respectivement, relatif à Gestion Fiera inc. et à NordOuest & Éthiques (10 M$ et 19 M$ au 31 décembre 2015).
(4) L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. et de NordOuest & Éthiques pour 2016 et 2015 ont été établis au 30 septembre.
(5) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2016		2015	
	Gestion Fiera inc.	**NordOuest & Éthiques**	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Revenu total[1]	**294 $**	**108 $**	236 $	112 $
Résultat net et global de l'exercice[1]	**26 $**	**10 $**	27 $	11 $

(1) Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. et NordOuest & Éthiques sont basés sur les données relatives aux périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2016 et 2015.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

VAC 1

Le VAC 1 est considéré comme une entité structurée non consolidée. Pour obtenir plus de renseignements sur cette entité, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».

NOTE 14 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	**42 513 $**	**3 772 $**	**49 993 $**	**96 278 $**	38 079 $	3 740 $	49 424 $	91 243 $
Entreprises et gouvernements	**21 866**	**322**	**40 611**	**62 799**	19 869	368	43 596	63 833
Institutions de dépôts	**1 343**	**-**	**126**	**1 469**	1 200	-	298	1 498
	65 722 $	**4 094 $**	**90 730 $**	**160 546 $**	59 148 $	4 108 $	93 318 $	156 574 $

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2016			2015		
	Assurance de personnes	**Assurance de dommages**	**Total**	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	**4 359 $**	**4 150 $**	**8 509 $**	4 164 $	4 000 $	8 164 $
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	**(217)**	**(1 124)**	**(1 341)**	(211)	(1 046)	(1 257)
Primes nettes	**4 142 $**	**3 026 $**	**7 168 $**	3 953 $	2 954 $	6 907 $

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques – Assurance de personnes	**17 574 $**	16 895 $
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	**6 679**	6 936
Primes non acquises	**2 132**	1 796
Dépôts des titulaires de police	**638**	633
Provisions pour prestations, participations et ristournes	**88**	400
Autres	**382**	74
	27 493 $	26 734 $

PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	**13 814 $**	13 070 $
Polices avec participation	**3 760**	3 825
	17 574	16 895
Montants cédés aux réassureurs	**(935)**	(822)
Provisions techniques nettes	**16 639 $**	16 073 $

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	**10 411 $**	10 290 $
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	**2 783**	2 484
Immeubles de placement	**1 347**	1 221
Actions	**1 242**	1 018
Autres	**856**	1 060
	16 639 $	16 073 $

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 17 291 M$ au 31 décembre 2016 (16 692 M$ au 31 décembre 2015).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2016, une provision de 355 M$ (311 M$ au 31 décembre 2015) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'impact des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2016	2015
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	**(47) $**	(44) $
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	**(21)**	(19)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	**(73)**	(65)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	**(149)**	(141)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	**(42)**	(39)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2016			2015		
	Montant brut	**Montant cédé aux réassureurs**	**Montant net**	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	**16 895 $**	**(822) $**	**16 073 $**	15 253 $	(762) $	14 491 $
Variation due :						
À l'acquisition d'une entreprise	**-**	**-**	**-**	1 076	-	1 076
Au passage du temps	**92**	**(54)**	**38**	134	(46)	88
Aux nouvelles affaires	**514**	**(23)**	**491**	452	(13)	439
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	**31**	**1**	**32**	(41)	(1)	(42)
	637	**(76)**	**561**	1 621	(60)	1 561
Autres variations	**42**	**(37)**	**5**	21	-	21
Solde à la fin	**17 574 $**	**(935) $**	**16 639 $**	16 895 $	(822) $	16 073 $

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2016	2015
Hypothèses modifiées		
Mortalité	**21 $**	(19) $
Morbidité	**11**	(6)
Taux de résiliation des contrats	**(169)**	(112)
Rendement des placements	**18**	168
Charges d'exploitation	**(20)**	1
Méthodes et autres	**115**	4
	(24) $	36 $

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2016			2015		
	Montant brut	**Montant cédé aux réassureurs**	**Montant net**	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	**6 936 $**	**(598) $**	**6 338 $**	2 121 $	(17) $	2 104 $
Acquisition d'entreprises	**-**	**-**	**-**	4 793	-	4 793
Sinistres survenus au cours de l'exercice	**3 479**	**(1 028)**	**2 451**	3 099	(887)	2 212
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	**(630)**	**12**	**(618)**	(339)	-	(339)
Évolution des taux d'actualisation	**(33)**	**2**	**(31)**	21	(3)	18
Sinistres payés au cours de l'exercice	**(3 073)**	**532**	**(2 541)**	(2 759)	309	(2 450)
Solde à la fin	**6 679 $**	**(1 080) $**	**5 599 $**	6 936 $	(598) $	6 338 $

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2016 et 2015.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présenté à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	**Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »**	
		2016	2015
Coût moyen de règlement des sinistres	+5 **%**	**(158) $**	(172) $

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2006 et antérieures	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	**2016**	Total
Estimation du montant ultime des sinistres:												
À la fin de l'année de survenance		1 023 $	1 156 $	1 092 $	1 118 $	1 291 $	1 396 $	1 495 $	1 563 $	2 215 $	**2 449 $**	
Une année plus tard		994	1 110	1 079	1 120	1 291	1 343	1 471	2 479	2 197		
Deux années plus tard		962	1 111	1 093	1 108	1 257	1 349	2 210	2 375			
Trois années plus tard		959	1 111	1 088	1 088	1 240	1 988	2 110				
Quatre années plus tard		954	1 097	1 078	1 072	1 799	1 860					
Cinq années plus tard		943	1 088	1 065	1 594	1 676						
Six années plus tard		934	1 091	1 482	1 532							
Sept années plus tard		923	1 291	1 395								
Huit années plus tard		1 044	1 255									
Neuf années plus tard		1 031										
Paiements cumulatifs à ce jour		936	1 114	1 123	1 162	1 268	1 317	1 381	1 461	1 503	**1 329**	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	313 $	95 $	141 $	272 $	370 $	408 $	543 $	729 $	914 $	694 $	**1 120 $**	5 599 $
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	9	-	-	-	-	-	5	-	-	451	**615**	1 080
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	322 $	95 $	141 $	272 $	370 $	408 $	548 $	729 $	914 $	1 145 $	**1 735 $**	6 679 $

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales d'assurance de personnes peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus exposent les filiales d'assurance de personnes au risque de dépenses.

Les filiales d'assurances de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de 5 ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de personnes et de dommages de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2016			2015		
	Assurance de personnes	**Assurance de dommages**	**Total**	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	**217 $**	**1 124 $**	**1 341 $**	211 $	1 046 $	1 257 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**203**	**1 015**	**1 218**	128	890	1 018

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les titulaires de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs. Ces programmes couvrent la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction des filiales d'assurance de personnes est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait un impact sur l'état combiné du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait un impact direct sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale d'assurance de personnes offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'impact des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2016	2015
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	**43 $**	41 $
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	**(69)**	(45)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à apparier. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlements et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2016	2015
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	**1 $**	8 $
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	**1**	(5)

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour les filiales d'assurance de personnes, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlements présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Moins de 1 an	**2 510 $**	2 549 $
De 1 an à 5 ans	**5 608**	5 960
Plus de 5 ans	**32 774**	30 374
Total	**40 892 $**	38 883 $

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). La LRCR exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES *(suite)*

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Le comité de retraite a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques qui a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il recommande annuellement au comité de retraite le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il a aussi pour mandat d'émettre des opinions sur les nouveaux investissements à l'intention du comité de placement du RRMD. La stratégie de répartition des actifs est basée sur le principe de l'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de mieux gérer la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. Le principe d'investissement guidé par le passif prend en compte la variation du passif au bilan et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

De plus, le comité de retraite adopte annuellement une politique de placement qui peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne la répartition des actifs. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et la politique de rééquilibrage est appliquée si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est contrôlé par l'adoption d'une politique de couverture approuvée par le comité de placement. Enfin, le comité de placement, délégué par le comité de retraite, a le mandat d'assurer que la politique de placement est appliquée, respectée et suivie.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises, pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime s'il y a lieu.

Selon les nouvelles exigences de la LRCR en vigueur depuis le 1er janvier 2016, le financement minimal du RRMD est maintenant basé sur l'approche de continuité. L'exigence qui consistait à financer le déficit de solvabilité en cours d'existence du régime a été éliminée. Par contre, une provision de stabilisation doit dorénavant être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans. La valeur des passifs nets au titre des régimes à prestations définies présentés au bilan cumulé du Mouvement Desjardins tient compte des nouvelles dispositions de la LRCR.

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES *(suite)*

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes			
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Total
Au 31 décembre 2014	11 344 $	9 549 $	1 795 $	726 $	244 $	65 $	179 $	2 700 $
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	-	270	14	29	-	29	313
Charge / produit d'intérêts nets	470	392	78	30	31	18	13	121
Coûts des services passés	-	-	-	(20)	(10)	-	(10)	(30)
	740	392	348	24	50	18	32	404
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	349	(349)	-	-	11	(11)	(360)
(Gains) pertes actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	10	-	10	(37)	4	-	4	(23)
(Gains) pertes actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(21)	-	(21)	37	(15)	-	(15)	1
(Gains) pertes d'expérience	68	-	68	16	(5)	-	(5)	79
	57	349	(292)	16	(16)	11	(27)	(303)
Autres variations								
Cotisations des participants	197	197	-	-	-	-	-	-
Cotisations des employeurs[1]	-	447	(447)	-	-	6	(6)	(453)
Prestations payées	(416)	(413)	(3)	(17)	(23)	(14)	(9)	(29)
Autres variations	3	3	-	2	-	(1)	1	3
Régime découlant d'un regroupement d'entreprises[2]	-	-	-	-	481	375	106	106
	(216)	234	(450)	(15)	458	366	92	(373)
Au 31 décembre 2015	11 925 $	10 524 $	1 401 $	751 $	736 $	460 $	276 $	2 428 $
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**267**	**-**	**267**	**14**	**27**	**-**	**27**	**308**
Charge / produit d'intérêts nets	**440**	**382**	**58**	**27**	**28**	**18**	**10**	**95**
Coûts des services passés	**(5)**	**-**	**(5)**	**-**	**7**	**-**	**7**	**2**
	702	**382**	**320**	**41**	**62**	**18**	**44**	**405**
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	**-**	**382**	**(382)**	**-**	**-**	**13**	**(13)**	**(395)**
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	**(453)**	**-**	**(453)**	**(25)**	**(5)**	**-**	**(5)**	**(483)**
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	**549**	**-**	**549**	**29**	**26**	**-**	**26**	**604**
Pertes d'expérience	**86**	**-**	**86**	**8**	**7**	**-**	**7**	**101**
	182	**382**	**(200)**	**12**	**28**	**13**	**15**	**(173)**
Autres variations								
Cotisations des participants	**193**	**193**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Cotisations des employeurs[1]	**-**	**348**	**(348)**	**-**	**-**	**26**	**(26)**	**(374)**
Prestations payées	**(470)**	**(467)**	**(3)**	**(18)**	**(24)**	**(15)**	**(9)**	**(30)**
Autres variations	**(5)**	**(5)**	**-**	**-**	**(1)**	**(1)**	**-**	**-**
	(282)	**69**	**(351)**	**(18)**	**(25)**	**10**	**(35)**	**(404)**
Au 31 décembre 2016	**12 527 $**	**11 357 $**	**1 170 $**	**786 $**	**801 $**	**501 $**	**300 $**	**2 256 $**

[1] En 2016, aucune cotisation supplémentaire n'a été versée par l'employeur dans le principal régime de retraite de groupe (96 M$ en 2015).

[2] Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Acquisitions importantes ».

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES *(suite)*

Situation de capitalisation

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Régimes de retraite de groupe	**Régime d'avantages complémentaire de groupe**	**Autres régimes**	**Total**	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total
Régimes financés								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	**12 408 $**	**- $**	**551 $**	**12 959 $**	11 812 $	- $	506 $	12 318 $
Juste valeur des actifs des régimes	**11 357**	**-**	**501**	**11 858**	10 524	-	460	10 984
	(1 051) $	**- $**	**(50) $**	**(1 101) $**	(1 288) $	- $	(46) $	(1 334) $
Régimes non financés								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	**119 $**	**786 $**	**250 $**	**1 155 $**	113 $	751 $	230 $	1 094 $
	(119) $	**(786) $**	**(250) $**	**(1 155) $**	(113) $	(751) $	(230) $	(1 094) $

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Non cotés sur un marché actif	**Cotés sur un marché actif**	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	**- $**	**117 $**	- $	127 $
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	**125**	**3 346**	365	2 871
Autres émetteurs	**1 848**	**-**	1 100	-
Actions	**339**	**2 630**	362	2 576
Placements immobiliers	**1 232**	**128**	1 096	119
Placements en infrastructure	**1 382**	**63**	1 200	40
Encaisse et titres du marché monétaire	**235**	**173**	225	118
Autres	**621**	**278**	483	151
Total	**5 782 $**	**6 735 $**	4 831 $	6 002 $

Au 31 décembre 2016, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 104 M$ (93 M$ au 31 décembre 2015).

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Régimes de retraite de groupe	**Régime d'avantages complémentaires de groupe**	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation[(1)]	**4,00 %**	**3,95 %**	4,20 %	4,15 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus[(1)]	**4,30**	**4,30**	4,05	4,05
Taux prévu d'augmentation des salaires	**3,00**	**3,00**	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif[(1)]	**3,62**	**3,52**	4,05	4,05
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus[(1)]	**3,97**	**4,12**	4,05	4,05
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	**-**	**4,05**	-	4,30

(1) Taux pondéré de tous les régimes

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES *(suite)*

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Variation de l'obligation	**Variation des coûts comptabilisés**	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	**(1 919) $**	**(95) $**	(1 924) $	(101) $
Baisse de 1 %	**2 579**	**120**	2 596	136
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	**488**	**41**	552	49
Baisse de 1 %	**(414)**	**(34)**	(467)	(37)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	**(112)**	**(2)**	(109)	(3)
Baisse de 1 %	**145**	**2**	142	5
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	**8**	**1**	6	2
Baisse de 1 %	**(8)**	**(1)**	(6)	(1)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	**75**	**7**	78	9
Baisse de 1 %	**(61)**	**(6)**	(63)	(6)

Cotisations prévues pour 2017

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 390 M$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2016, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 17 ans (18 ans en 2015) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 16 ans (17 ans en 2015) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 17 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Créditeurs	**2 403 $**	2 309 $
Intérêts à payer	**839**	1 002
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	**288**	267
Provisions pour risques et charges	**252**	306
Impôt à payer	**227**	225
Dettes auprès d'institutions financières	**30**	36
Autres	**1 980**	2 074
	6 019 $	6 219 $

NOTE 18 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc., dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, et qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M$) émises le 1er juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur.(1)	**- $**	497 $
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur.	**892**	889
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	**486**	498
	1 378 $	1 884 $

(1) Le droit de remboursement anticipé des obligations de premier rang série F a été exercé le 1er juin 2016.

Remboursement

En 2016, la totalité des obligations subordonnées série F en circulation, d'un montant de 500 M$, ont été remboursées par anticipation.

En 2015, la totalité des obligations subordonnées série H en circulation, d'un montant de 700 M$, ont été remboursées par anticipation.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	Échéances				Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats hors cote						
Swaps de taux d'intérêt	**25 717 $**	**39 225 $**	**29 251 $**	**4 371 $**	**98 564 $**	98 248 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**1 255**	**-**	**-**	**-**	**1 255**	2 810
Options achetées	**1 313**	**1 417**	**708**	**-**	**3 438**	1 978
Options vendues	**550**	**-**	**-**	**-**	**550**	100
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation						
Swaps de taux d'intérêt	**3**	**1 669**	**1 105**	**463**	**3 240**	5
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme normalisés	**7 556**	**327**	**-**	**-**	**7 883**	7 093
Options achetées	**8 313**	**-**	**-**	**-**	**8 313**	33 264
Options vendues	**11 341**	**-**	**-**	**-**	**11 341**	20 619
	56 048	**42 638**	**31 064**	**4 834**	**134 584**	164 117
Contrats de change						
Contrats hors cote						
Contrats à terme	**14 426**	**691**	**12**	**-**	**15 129**	16 946
Swaps de devises	**6 479**	**5 764**	**2 136**	**53**	**14 432**	15 199
Options achetées	**551**	**192**	**-**	**-**	**743**	827
Options vendues	**646**	**199**	**-**	**-**	**845**	913
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme	**11**	**-**	**-**	**-**	**11**	15
	22 113	**6 846**	**2 148**	**53**	**31 160**	33 900
Autres contrats[(1)]						
Contrats hors cote						
Swaps	**-**	**43**	**90**	**-**	**133**	453
Options achetées	**2 358**	**6 277**	**8 555**	**46**	**17 236**	13 547
Options vendues	**2 092**	**5 595**	**7 284**	**-**	**14 971**	13 032
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation						
Swaps	**-**	**-**	**644**	**-**	**644**	692
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme normalisés	**1 111**	**-**	**-**	**-**	**1 111**	1 021
Options achetées	**-**	**2**	**-**	**-**	**2**	45
	5 561	**11 917**	**16 573**	**46**	**34 097**	28 790
Total des instruments financiers dérivés	**83 722 $**	**61 401 $**	**49 785 $**	**4 933 $**	**199 841 $**	226 807 $

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Montants nominaux de référence	**Actifs**	**Passifs**	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps – Autres	**18 413 $**	**235 $**	**92 $**	21 232 $	438 $	73 $
	18 413	**235**	**92**	21 232	438	73
Contrats de change						
Contrats de change à terme	**109**	**-**	**1**	81	1	-
Swaps de devises	**12 534**	**937**	**251**	14 034	1 857	-
	12 643	**937**	**252**	14 115	1 858	-
Total – Couverture de juste valeur	**31 056**	**1 172**	**344**	35 347	2 296	73
Couverture de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	**20 961**	**143**	**88**	21 583	376	48
	20 961	**143**	**88**	21 583	376	48
Contrats de change						
Contrats de change à terme	**37**	**4**	**-**	103	13	-
	37	**4**	**-**	103	13	-
Total – Couverture de flux de trésorerie	**20 998**	**147**	**88**	21 686	389	48
Total – Désignés comme instruments de couverture	**52 054**	**1 319**	**432**	57 033	2 685	121
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**3 240**	**7**	**19**	5	-	-
Swaps – Autres	**59 190**	**657**	**187**	55 433	709	269
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**1 255**	**1**	**9**	2 810	14	26
Contrats à terme normalisés	**7 883**	**-**	**-**	7 093	-	-
Options achetées	**11 751**	**7**	**-**	35 242	7	-
Options vendues	**11 891**	**-**	**6**	20 719	-	1
	95 210	**672**	**221**	121 302	730	296
Contrats de change						
Contrats de change à terme	**14 994**	**136**	**85**	16 777	294	213
Swaps de devises	**1 898**	**85**	**14**	1 165	55	8
Options achetées	**743**	**20**	**-**	827	33	-
Options vendues	**845**	**-**	**20**	913	-	29
	18 480	**241**	**119**	19 682	382	250
Autres contrats						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**644**	**10**	**-**	692	4	-
Swaps – Autres	**133**	**1**	**1**	453	1	4
Contrats à terme normalisés	**1 111**	**-**	**-**	1 021	-	-
Options achetées	**17 238**	**1 329**	**42**	13 592	1 016	-
Options vendues	**14 971**	**-**	**1 242**	13 032	-	1 018
	34 097	**1 340**	**1 285**	28 790	1 021	1 022
Total – À des fins de transaction	**147 787**	**2 253**	**1 625**	169 774	2 133	1 568
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	**199 841 $**	**3 572 $**	**2 057 $**	226 807 $	4 818 $	1 689 $
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation[(1)]	**-**	**597**	**597**	-	538	538
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	**199 841 $**	**2 975 $**	**1 460 $**	226 807 $	4 280 $	1 151 $

[(1)] Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2016	2015
Gains (pertes) sur les éléments couverts	**1 260 $**	(1 369) $
Gains (pertes) sur les instruments dérivés	**(1 261)**	1 386
Inefficacité de la couverture de juste valeur	**(1) $**	17 $
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	**(14) $**	19 $

Flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

2016	**Échéances**				
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie intrants (actifs)	**392 $**	**660 $**	**233 $**	**1 $**	**1 286 $**
Flux de trésorerie extrants (passifs)	**194**	**268**	**177**	**4**	**643**
Flux de trésorerie nets	**198 $**	**392 $**	**56 $**	**(3) $**	**643 $**

2015	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie intrants (actifs)	409 $	824 $	417 $	4 $	1 654 $
Flux de trésorerie extrants (passifs)	201	105	2	2	310
Flux de trésorerie nets	208 $	719 $	415 $	2 $	1 344 $

L'incidence nette sur les excédents des flux de trésorerie liés aux intérêts est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2016 et 2015, les principales opérations de couverture se sont réalisées comme prévu.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours, et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers, qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
Solde pondéré en fonction du risque	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Montants nominaux de référence	**Valeur de remplacement**	**Risque de crédit équivalent**	**Solde pondéré en fonction du risque**	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	**101 804 $**	**1 042 $**	**1 470 $**	**367 $**	98 253 $	1 523 $	1 921 $	596 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**1 255**	**1**	**10**	**10**	2 810	14	38	37
Contrats à terme normalisés	**7 883**	**-**	**-**	**-**	7 093	-	-	-
Options achetées	**11 751**	**7**	**16**	**5**	35 242	7	14	5
Options vendues	**11 891**	**-**	**-**	**-**	20 719	-	-	-
	134 584	**1 050**	**1 496**	**382**	164 117	1 544	1 973	638
Contrats de change								
Contrats de change à terme	**15 140**	**140**	**323**	**151**	16 961	308	500	214
Swaps de devises	**14 432**	**1 022**	**1 486**	**372**	15 199	1 912	2 546	660
Options achetées	**743**	**20**	**35**	**16**	827	33	43	20
Options vendues	**845**	**-**	**-**	**-**	913	-	-	-
	31 160	**1 182**	**1 844**	**539**	33 900	2 253	3 089	894
Autres contrats								
Swaps	**777**	**11**	**17**	**3**	1 145	5	42	10
Contrats à terme normalisés	**1 111**	**-**	**-**	**-**	1 021	-	-	-
Options achetées	**17 238**	**1 329**	**2 637**	**858**	13 592	1 016	2 067	613
Options vendues	**14 971**	**-**	**-**	**-**	13 032	-	-	-
	34 097	**1 340**	**2 654**	**861**	28 790	1 021	2 109	623
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	**199 841 $**	**3 572 $**	**5 994 $**	**1 782 $**	226 807 $	4 818 $	7 171 $	2 155 $
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation[1]	**-**	**597**	**-**	**824**	-	538	-	1 026
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	**199 841 $**	**2 975 $**	**5 994 $**	**958 $**	226 807 $	4 280 $	7 171 $	1 129 $

[1] Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur de remplacement	**Solde pondéré en fonction du risque**	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit[1]				
AAA, AA+, AA, AA-	**1 963 $**	**864 $**	1 514 $	519 $
A+, A, A-	**1 334**	**745**	2 911	1 266
BBB, B, BB-, BBB-	**50**	**91**	231	96
Non cotée	**225**	**83**	162	274
Total	**3 572**	**1 783**	4 818	2 155
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation[2]	**597**	**824**	538	1 026
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	**2 975 $**	**959 $**	4 280 $	1 129 $
Type de contrepartie				
Institutions financières	**3 476 $**	**1 635 $**	4 643 $	1 847 $
Autres	**96**	**148**	175	308
Total	**3 572**	**1 783**	4 818	2 155
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation[2]	**597**	**824**	538	1 026
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	**2 975 $**	**959 $**	4 280 $	1 129 $

[1] Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

[2] Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – ACQUISITIONS IMPORTANTES

ACQUISITIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2016

Le Mouvement Desjardins n'a effectué aucune acquisition importante au cours de l'exercice.

Exercice terminé le 31 décembre 2015

Le 1er janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de State Farm. L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que l'acquisition des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 $
Valeurs mobilières	6 409
Prêts	197
Primes à recevoir	442
Actifs de réassurance	2
Immobilisations corporelles	86
Immobilisations incorporelles	91
Actifs d'impôt différé	111
Autres actifs – Autres	82
Passifs des contrats d'assurance	(6 611)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(106)
Passifs d'impôt différé	(9)
Autres passifs – Autres	(453)
	253 $
Contrepartie	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	12 $
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	76
Contrepartie éventuelle	113
Contrepartie totale	201
Gain résultant de l'acquisition	52 $

Des valeurs mobilières d'un montant de 5 090 M$ reçues à l'acquisition ont été données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui transfère les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

Le contrat d'acquisition prévoit une clause d'ajustement de prix en fonction de l'évolution favorable et défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement des contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition. State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de ces passifs, et le Mouvement Desjardins devra quant à lui remettre à State Farm 90 % de l'évolution favorable de ceux-ci. À la date d'acquisition, le Mouvement Desjardins évaluait à 113 M$ la juste valeur de la contrepartie éventuelle qu'il s'attend à débourser. Au 31 décembre 2016, la valeur de la contrepartie éventuelle comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » s'élève à 364 M$ (258 M$ au 31 décembre 2015).

Au terme de cette transaction, State Farm et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., le partenaire minoritaire de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), ont investi respectivement 450 M$ en actions privilégiées sans droit de vote et 200 M$ en actions ordinaires, en actions privilégiées sans droit de vote et en débentures subordonnées dans les filiales d'assurance de DGAG. Le pourcentage de détention du Mouvement Desjardins dans les actions ordinaires de ces filiales n'a pas été modifié à la suite de ces investissements.

La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la contribution des activités canadiennes de State Farm au « Revenu total » et aux « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » du Mouvement Desjardins, excluant le gain résultant de l'acquisition, s'élèvait respectivement à 848 M$ et à 194 M$. Le gain résultant de l'acquisition avait été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres » de l'état combiné du résultat.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des frais de clôture de 7 M$ directement attribuables à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm avaient été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », de l'état combiné du résultat.

NOTE 21 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 $, remboursables dans les cas énoncés dans la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 $ et de 1 $. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. L'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation par l'assemblée générale de chaque caisse au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 $. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie de ces parts. Le taux d'intérêt des parts de capital F est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après leur approbation par l'assemblée générale. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Parts de qualification	**25 $**	25 $
Parts permanentes	**1 026**	1 451
Parts de ristournes	**106**	145
Parts de capital F	**4 135**	3 537
	5 292 $	5 158 $

ÉMISSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Fédération a procédé à l'émission de 49 776 013 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 498 M$. De plus, la Fédération a émis 10 062 747 parts de capital F d'une valeur de 100 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

En 2015, la Fédération avait procédé à l'émission de 99 385 471 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 989 M$, qui correspondait au produit brut tiré de cette émission, soit 994 M$, moins certains éléments totalisant 5 M$. De plus, la Fédération avait émis 6 476 912 parts de capital F d'une valeur de 64 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur avait fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

RACHATS DE PARTS

Parts permanentes

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, l'AMF a prolongé l'autorisation de rachat aux fins d'annulation d'un montant prédéterminé de parts permanentes sous certaines conditions et pour une période se terminant le 31 décembre 2017.

Parts de ristournes

En 2014, l'AMF a autorisé le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts de ristournes sous certaines conditions.

NOTE 22 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO ou les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE B – SÉRIES 2000, 2002 ET 2003 ET DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE C – SÉRIE 2010 ÉMISES ET PAYÉES

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé; du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,50 % ou de 6,00 % pour la catégorie B - série 2000, majoré de 1,00 % ou de 5,25 % pour la catégorie B - série 2002; majoré de 1,00 % ou de 4,00 % pour la catégorie B - série 2003; et majoré de 0,5 % ou de 4,25 % pour la catégorie C – série 2010, soit le taux minimal. Advenant le cas où l'émetteur ne pourrait payer le dividende intégralement, un dividende partiel pourra être déclaré. Un dividende peut être déclaré chaque fois que le permettent les excédents de l'émetteur et que sont satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la catégorie B - série 2000, depuis le 1er juillet 2007 pour la catégorie B - série 2002 et depuis le 1er mars 2008 pour la catégorie B - série 2003, et depuis le 1er janvier 2015 pour la catégorie C – série 2010. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A	**528 900**	**5 $**	580 700	6 $
Actions privilégiées de catégorie B - série 2000	**56 900**	**1**	53 300	1
Actions privilégiées de catégorie B - série 2002	**462 200**	**5**	430 100	4
Actions privilégiées de catégorie B - série 2003	**732 000**	**7**	695 000	7
Actions privilégiées de catégorie C - série 2010	**7 002 200**	**70**	6 817 500	68
		88 $		86 $

Au cours de l'exercice 2016, l'émetteur a versé un dividende sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 252 900 actions et racheté 68 200 actions privilégiées de catégorie C – série 2010 pour un montant total de 2 M$. De plus, il a également racheté 51 800 actions privilégiées de catégorie A pour un montant de 1 M$ et émis 3 600 actions privilégiées de catégorie B – série 2000, 32 100 actions privilégiées de catégories B – série 2002 et 37 000 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant total de 1 M$.

Au cours de l'exercice 2015, l'émetteur avait versé un dividende sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 244 100 actions et racheté 90 100 actions privilégiées de catégorie C – Série 2010 pour un montant total de 2 M$. De plus, il a également racheté 82 900 actions privilégiées de catégorie A pour un montant de 1 M$.

NOTE 23 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Part revenant au Groupe	**Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle**	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	**376 $**	**14 $**	324 $	36 $
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**136**	**1**	263	2
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	**2**	**-**	2	-
Cumul des autres éléments du résultat global	**514 $**	**15 $**	589 $	38 $

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

En matière de fonds propres réglementaires, la composition et la suffisance de ceux-ci pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

La suffisance des fonds propres des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes de la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et ont trait à la suffisance des fonds propres de base, aux éléments qui les composent et aux proportions de ces éléments entre eux. Quant à la suffisance du capital pour la FCPO et les caisses associées, elle est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement, avec l'appui des composantes de ce dernier, un plan de capitalisation jumelé au Cadre intégré de gestion du capital qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres réglementaires, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et les cibles de fonds propres.

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Désigné comme institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL *(suite)*

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

i) Les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis, du cumul des autres éléments du résultat global et des participations ne donnant pas le contrôle. Les fonds propres de la catégorie 1B comprennent également une portion des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles, les participations ne donnant pas le contrôle et la portion admissible de la provision collective.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

Depuis le 1er janvier 2014, les mesures et exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) sont mises en œuvre progressivement conformément à la ligne directrice. Cette charge atteindra 100 % d'ici 2019 pour chacun des ratios de fonds propres. Au 31 décembre 2016, la charge d'AEC appliquée aux ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 et au ratio du total des fonds propres a été respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %.

Par ailleurs, l'AMF exige du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3 %. Le ratio de levier se définit comme étant une mesure indépendante du risque en considérant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

Le tableau suivant indique la composition des fonds propres du Mouvement Desjardins :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F	**4 142 $**	3 544 $
Parts permanentes et parts de ristournes assujetties au retrait progressif	**1 078**	1 471
Réserves	**15 052**	12 864
Excédents non répartis	**1 502**	1 766
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**392**	347
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	15
Déductions[(1)]	**(3 446)**	(2 653)
Total des fonds propres nets de la catégorie 1A	**18 720**	17 354
Participations ne donnant pas le contrôle	**12**	17
Total des fonds propres de la catégorie 1B	**12**	17
Total des fonds propres de la catégorie 1	**18 732 $**	17 371 $
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**1 206 $**	1 892 $
Provisions collectives admissibles	**252**	282
Autres instruments admissibles	**25**	25
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	2
Déductions[(2)]	**(872)**	(872)
Total des fonds propres nets de la catégorie 2	**611 $**	1 329 $
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**19 343 $**	18 700 $

(1) Correspondent essentiellement à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement les filiales d'assurance) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

(2) Correspondent principalement à un investissement en actions privilégiées dans une des filiales d'assurance de personnes exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL *(suite)*

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010, et totalisant 2,1 G$.

De plus, les obligations subordonnées décrites à la note 18 « Obligations subordonnées » sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement Desjardins ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de fonds propres de la catégorie 1 du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % sous Bâle III compte tenu du contexte économique mondial et des nouvelles exigences réglementaires de l'AMF à l'égard de Bâle lll. À cet égard, à la date de la conversion à Bâle III, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de dispositions transitoires énoncées dans la ligne directrice et décrites dans les paragraphes précédents.

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins atteignent 19 343 M$ au 31 décembre 2016, soit une progression de 643 M$ par rapport au 31 décembre 2015. Cette augmentation découle essentiellement de la croissance des réserves et des excédents non répartis de 1 924 M$ et de l'émission de parts de capital de la Fédération pour un montant de 598 M$. En contrepartie, l'amortissement des instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité de Bâle III a entraîné une baisse des fonds propres de l'ordre de 1 079 M$.

Comme l'indique la note 21 « Capital social », la Fédération a émis en 2016 des parts ayant généré un produit net de 498 M$. De plus, la Fédération a émis des parts d'une valeur de 100 M$ en paiement des intérêts aux détenteurs ayant fait le choix de recevoir la rémunération en parts. Par ailleurs, le 21 décembre 2016, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de déposer un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 250 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 24 janvier 2017.

De plus, le 1er juin 2016, le Mouvement Desjardins a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série F d'un montant de 500 M$.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2016, comme lors de l'exercice précédent. À cette date, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 17,3 %, de 17,3 % et de 17,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,1 %.

NOTE 25 – REVENUS NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant des instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2016	2015
Revenus		
Revenu net d'intérêts	**38 $**	17 $
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**14**	94
	52 $	111 $

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2016	2015
Revenus		
Revenu net d'intérêts	**2 $**	5 $
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**519**	715
	521 $	720 $

NOTE 26 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2016	2015
Commissions	**778 $**	735 $
Recouvrement de charges liées à la réassurance	**(292)**	(264)
Honoraires professionnels	**503**	527
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	**309**	286
Autres frais en personnel	**203**	194
Amortissement des immobilisations incorporelles	**102**	93
Commandites et dons	**82**	81
Frais liés aux dépôts, services et autres	**69**	60
Autres	**671**	573
	2 425 $	2 285 $

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2016	2015
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	**596 $**	522 $
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	**(9)**	(10)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	**(54)**	(48)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(39)**	(41)
	494	423
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	**(74)**	54
Variation des taux d'impôt	**1**	(2)
	(73)	52
	421	475
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	**34**	(76)
Impôt différé	**(10)**	139
	24	63
Total de la charge d'impôt	**445 $**	538 $

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2016	2015
Impôts sur les excédents	**460 $**	516 $
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(39)**	(41)
Impôts sur les excédents	**421 $**	475 $

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS *(suite)*

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2016	2015
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,84 % (26,83 % en 2015)	**599 $**	663 $
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(39)**	(41)
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	**(5)**	(9)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	**(79)**	(72)
Variation des taux d'impôt	**1**	(2)
Dépenses non déductibles	**15**	14
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	**(9)**	(10)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	**(54)**	(48)
Gain net d'impôt sur regroupement d'entreprises	**-**	(15)
Autres	**(8)**	(5)
	421 $	475 $

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		**État combiné du résultat**	
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	**2016**	2015
Actifs d'impôt différé				
Passifs des contrats d'assurance	**14 $**	39 $	**25 $**	37 $
Provision pour pertes sur prêts	**72**	86	**12**	(2)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**598**	644	**(1)**	10
Pertes fiscales	**131**	78	**(62)**	17
Autres	**70**	58	**(6)**	(13)
	885	905	**(32)**	49
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	**122**	127	**(20)**	(1)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	**68**	157	**(21)**	4
	190	284	**(41)**	3
Solde net des actifs d'impôt différé	**695 $**	621 $	**(73) $**	52 $

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actifs d'impôt différé[(1)]	**874 $**	784 $
Passifs d'impôt différé[(1)]	**179**	163
	695 $	621 $

(1) L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 22 M$ (23 M$ au 31 décembre 2015). Ce montant n'a pas de date d'expiration.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et de ses clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Engagements		
Engagements de crédit[1]	**91 211 $**	84 152 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	**1 772**	1 818
Lettres de crédit documentaire	**25**	37
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	**982**	1 065
Swaps sur défaillance de crédit	**577**	637

[1] Au 31 décembre 2015, inclut la facilité de financement de marge relative au VAC 1. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la section « Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS *(suite)*

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et de ses clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**33 $**	15 $
Valeurs mobilières	**13 211**	12 971
Prêts	**18 618**	25 717
	31 862	38 703
Actifs provenant de tiers:		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	**8 981**	9 900
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	**785**	3 661
	8 196	6 239
	40 058 $	44 942 $
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	**10 223 $**	10 206 $
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	**7 186**	4 304
Opérations de titrisation	**8 085**	8 338
Obligations sécurisées	**8 133**	8 119
Opérations sur instruments financiers dérivés	**145**	114
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires[(1)]	**2 932**	9 668
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements[(2)]	**3 222**	4 068
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	**132**	125
	40 058 $	44 942 $

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

(2) Des valeurs mobilières d'un montant de 5 090 M$ reçues à l'acquisition ont été données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui transfère les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS *(suite)*

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 29 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2016	2015
Moins de 1 an	**152 $**	182 $
De 1 an à 5 ans	**362**	407
Plus de 5 ans	**185**	236
Total des engagements minimaux futurs	**699 $**	825 $

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 totalisent 98 M$ (88 M$ en 2015).

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	**73 $**	56 $
De 1 an à 5 ans	**228**	167
Plus de 5 ans	**253**	97
Total des paiements minimaux futurs	**554 $**	320 $

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour les exercices terminés le 31 décembre 2016 et 2015.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

NOTE 31 – EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Au 31 décembre 2016
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**900 $**	**510 $**	**3 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**463 $**	**1 876 $**
Taux d'intérêt effectif		***0,54 %***	***0,62 %***					
Valeurs mobilières	**634**	**5 487**	**1 172**	**1 601**	**19 572**	**18 804**	**6 015**	**53 285**
Taux d'intérêt effectif		***1,13 %***	***0,93 %***	***1,32 %***	***1,77 %***	***3,63 %***		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**-**	**7 690**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**7 690**
Taux d'intérêt effectif		***0,43 %***						
Prêts	**41 625**	**28 457**	**19 728**	**26 165**	**46 163**	**3 427**	**450**	**166 015**
Taux d'intérêt effectif		***4,12 %***	***2,99 %***	***3,09 %***	***3,49 %***	***5,53 %***		
Actifs des fonds distincts et autres actifs[1]	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**29 501**	**29 501**
	43 159 $	**42 144 $**	**20 903 $**	**27 766 $**	**65 735 $**	**22 231 $**	**36 429 $**	**258 367 $**
Passif et capitaux propres								
Dépôts	**31 949 $**	**23 952 $**	**6 532 $**	**12 486 $**	**46 104 $**	**1 263 $**	**38 260 $**	**160 546 $**
Taux d'intérêt effectif		***1,00 %***	***1,76 %***	***1,81 %***	***1,83 %***	***2,34 %***		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**86**	**2**	**90**	**92**	**3 212**	**4 012**	**702**	**8 196**
Taux d'intérêt effectif		***1,51 %***	***0,26 %***	***1,51 %***	***1,08 %***	***3,54 %***		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**-**	**10 323**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**10 323**
Taux d'intérêt effectif		***0,50 %***						
Passifs des contrats d'assurance	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**27 493**	**27 493**
Autres passifs[1]	**2**	**-**	**-**	**-**	**15**	**13**	**27 926**	**27 956**
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 378**	**-**	**-**	**1 378**
Taux d'intérêt effectif					***5,03 %***			
Capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**22 475**	**22 475**
	32 037 $	**34 277 $**	**6 622 $**	**12 578 $**	**50 709 $**	**5 288 $**	**116 856 $**	**258 367 $**
Écart des éléments inscrits au bilan combiné	**11 122 $**	**7 867 $**	**14 281 $**	**15 188 $**	**15 026 $**	**16 943 $**	**(80 427) $**	**- $**
Écart des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	**-**	**(32 822)**	**4 013**	**2 648**	**22 996**	**3 165**	**-**	**-**
Écart total	**11 122 $**	**(24 955) $**	**18 294 $**	**17 836 $**	**38 022 $**	**20 108 $**	**(80 427) $**	**- $**

[1] Les actifs et passifs des fonds distincts n'ont pas d'incidence sur l'exposition au risque de taux d'intérêt du Mouvement Desjardins. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du risque lié aux fonds distincts » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».

NOTE 32 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés secteur « Particuliers et Entreprises ». Ce secteur propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et de Western Financial Group Inc. Les produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 32 – INFORMATION SECTORIELLE *(suite)*

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2016	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015	**2016**	2015
Revenu net d'intérêts	**3 957 $**	4 025 $	**- $**	- $	**1 $**	1 $	**287 $**	227 $	**4 245 $**	4 253 $
Primes nettes	**-**	-	**4 204**	4 057	**3 207**	3 113	**(243)**	(263)	**7 168**	6 907
Autres revenus	**2 068**	1 983	**2 181**	2 205	**151**	332	**(563)**	(394)	**3 837**	4 126
Revenu total	**6 025**	6 008	**6 385**	6 262	**3 359**	3 446	**(519)**	(430)	**15 250**	15 286
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**333**	392	**-**	-	**-**	-	**(14)**	(15)	**319**	377
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**-**	-	**3 609**	3 524	**1 838**	1 922	**(1)**	(15)	**5 446**	5 431
Frais autres que d'intérêts	**4 336**	4 265	**2 208**	2 104	**1 132**	1 070	**(423)**	(436)	**7 253**	7 003
Excédents d'exploitation	**1 356**	1 351	**568**	634	**389**	454	**(81)**	36	**2 232**	2 475
Impôts sur les excédents	**412**	351	**107**	131	**93**	94	**(152)**	(60)	**460**	516
Excédents avant ristournes aux membres[(1)]	**944**	1 000	**461**	503	**296**	360	**71**	96	**1 772**	1 959
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**105**	113	**-**	-	**-**	-	**-**	-	**105**	113
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**839 $**	887 $	**461 $**	503 $	**296 $**	360 $	**71 $**	96 $	**1 667 $**	1 846 $
dont :										
Part revenant au Groupe	**837 $**	886 $	**440 $**	392 $	**245 $**	303 $	**69 $**	93 $	**1 591 $**	1 674 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	1	**21**	111	**51**	57	**2**	3	**76**	172

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 942 M$ (999 M$ en 2015) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 440 M$ (392 M$ en 2015) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 245 M$ (303 M$ en 2015) pour le Assurance de dommages et de 69 M$ (93 M$ en 2015) pour la rubrique Autres.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2016	**196 749 $**	**38 616 $**	**14 568 $**	**8 434 $**	**258 367 $**
Au 31 décembre 2015	187 759 $	35 393 $	14 420 $	10 556 $	248 128 $

NOTE 33 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2016			2015		
	Entreprises associées	**Autres parties liées**	**Total**	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	**- $**	**440 $**	**440 $**	- $	385 $	385 $
Autres revenus	**13**	**(9)**	**4**	14	85	99
Autres frais	**(10)**	**(4)**	**(14)**	(10)	24	14
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	**9 $**	**423 $**	**432 $**	- $	250 $	250 $
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**-**	**1 124**	**1 124**	-	651	651
Actif net des fonds distincts	**-**	**988**	**988**	-	784	784
Prêts	**127**	**-**	**127**	100	60	160
Autres actifs	**2**	**22**	**24**	1	32	33
Dépôts	**64**	**331**	**395**	32	396	428
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**-**	**234**	**234**	-	113	113
Autres passifs	**2**	**36**	**38**	2	54	56
Autres						
Engagements de crédit donnés	**- $**	**203 $**	**203 $**	10 $	205 $	215 $
Garanties données	**-**	**234**	**234**	-	113	113
Garanties reçues	**-**	**1 124**	**1 124**	-	651	651

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2016	2015
Avantages à court terme	**16 $**	14 $
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	**6**	8
Indemnités de fin de contrat de travail	**9**	-
	31 $	22 $

NOTE 34 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M$. La contribution de ces deux filiales aux excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres s'élève à 31 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Les résultats de ces deux filiales sont actuellement présentés dans le secteur d'Assurance de dommages.

La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre de 2017, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

UNE GOUVERNANCE DISTINCTIVE QUI PLACE NOS MEMBRES ET CLIENTS AU CŒUR DE NOS DÉCISIONS

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) axe ses actions de manière à offrir à ses membres et clients la meilleure expérience dans le domaine des services financiers. Il est aussi un leader incontournable du développement socioéconomique des collectivités auxquelles il offre des services dans une perspective de développement durable. En somme, il vise à être la première institution financière dans le cœur des gens.

Dans le respect des attentes des autorités réglementaires, le Mouvement fait évoluer de façon continue le cadre de sa gouvernance adaptée à sa nature coopérative pour soutenir la réalisation de sa mission et de ses ambitions.

FAITS SAILLANTS

Les instances du Mouvement Desjardins ont été très actives sur le plan de la gouvernance en 2016. Les principaux faits saillants sont les suivants :

1- Changement et transition à la présidence du Mouvement

Au terme d'un processus ayant permis aux candidats potentiels de se faire connaître auprès du collège électoral et marqué par la conception de nouveaux outils tels un profil de la fonction de président et chef de la direction du Mouvement et un guide d'évaluation des candidatures, le collège électoral, formé des membres des 17 conseils régionaux et des caisses de groupes, a élu M. Guy Cormier à la tête du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration avait au préalable établi les grands paramètres du prochain mandat à la présidence et mis en place une démarche d'accompagnement pour assurer une transition harmonieuse entre la présidente sortante et le président élu. L'ensemble de ces démarches visait à doter le Mouvement des meilleures pratiques de gouvernance et à répondre aux attentes des autorités réglementaires en matière de gouvernance, de probité et de compétence.

2- Composition de l'équipe de direction et structure organisationnelle

De manière à donner un nouvel élan au Mouvement, la structure organisationnelle a été revue en juin pour :

- former une équipe de direction habitée par les valeurs coopératives du Mouvement, fière de sa distinction et composée de gens de terrain travaillant ensemble et sachant se rallier pour exploiter pleinement sa force;
- réunir des leaders résolument orientés vers une culture axée sur les membres et clients;
- faire une place à la relève désignée par le comité de direction et le conseil d'administration au cours des dernières années;
- nommer les meilleures personnes aux bons endroits sans faire de compromis.

Cette révision de la structure organisationnelle a aussi donné lieu à la création du poste de premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement de manière à libérer le président et chef de la direction des dossiers de nature opérationnelle. Ainsi, il pourra se concentrer, à titre de promoteur du modèle d'affaires coopératif du Mouvement et avec le soutien des membres du conseil d'administration, sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des grandes orientations stratégiques et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.

3- Consultation itinérante sur l'évolution de la vie associative et de la gouvernance

Le conseil d'administration a approuvé la tenue d'une consultation itinérante visant à faire évoluer le cadre de vie associative et de gouvernance du Mouvement. Cette évolution vise notamment à renforcer l'ancrage local sur le plan de la gouvernance et à faciliter l'exercice d'un leadership collectif agile et efficace au sein du Mouvement, dans le respect de ses traditions et de ses valeurs démocratiques. Cette consultation permettra aux membres, aux dirigeants et aux directeurs généraux du réseau des caisses de s'exprimer sur les forces et les enjeux actuels ayant trait à la vie associative et à la gouvernance du Mouvement. Plus spécifiquement, en ce qui concerne les membres, elle a pour but de leur donner une voix pour bien cerner la nature de leurs attentes envers le Mouvement, notamment en ce qui concerne ces deux sujets.

Cette consultation conduira à la tenue du XXIII^{e} congrès d'orientation, qui aura lieu à l'automne 2017. Les délégués des caisses seront invités à statuer notamment sur les sujets suivants :

1. La participation des membres à la vie associative de leur coopérative
2. L'évolution des conseils de surveillance
3. L'évolution des conseils régionaux et des caisses de groupes
4. L'exercice des fonctions de président du conseil et de chef de la direction
5. La transition à la présidence

4- Une culture d'entreprise en évolution

S'appuyant sur la mission, la vision et les valeurs du Mouvement visant à enrichir la vie des personnes et des collectivités, le président et chef de la direction a priorisé des actions afin d'aligner l'organisation sur une culture d'entreprise axée sur l'expérience membre et client. Pour y parvenir, il a multiplié les rencontres auprès des employés, des gestionnaires et des dirigeants élus pour partager ses attentes en termes de comportements à adopter pour concrétiser la vision d'un Mouvement Desjardins simple, humain, moderne et performant.

5- Le Mouvement à l'écoute des jeunes

Pour que les jeunes se reconnaissent encore plus dans le Mouvement Desjardins et qu'ils se sentent parties prenantes dans la réponse concrète à leurs attentes et besoins, et pour contribuer à une meilleure adaptation de ce dernier aux nouvelles réalités, un comité consultatif jeunesse a été mis en place. Ce comité donnera une voix aux jeunes auprès du conseil d'administration et du comité de direction du Mouvement. Les plus hautes instances de gouvernance pourront ainsi bénéficier directement des points de vue de jeunes faisant partie des membres, des dirigeants élus, des employés et des gestionnaires.

6- Développement des compétences des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a suivi rigoureusement son plan de développement des compétences de ses membres découlant des constats de l'évaluation collective réalisée en 2015 et s'étant traduite par la matrice de compétences publiée pour la première fois dans la divulgation sur la gouvernance de 2015. Les séances de perfectionnement ont porté sur la gouvernance des technologies de l'information, la performance financière et les contrôles financiers, la trésorerie de même que les politiques de rémunération globale.

7- Fusion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de la Caisse centrale Desjardins

Cette fusion a reçu l'assentiment des assemblées générales extraordinaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et de la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) le 28 novembre 2016, et elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Cette importante décision est le fruit d'une réflexion du conseil d'administration et de la direction du Mouvement quant à l'évolution de sa structure organisationnelle et financière. Les activités exercées par la Caisse centrale seront reprises par la Fédération, ce qui simplifiera la gouvernance du Mouvement et la divulgation financière. Le regroupement des activités et des bilans de la Fédération et de la Caisse centrale au sein d'une seule et même entité contribuera aussi à faire du Mouvement un groupe plus cohésif en plus de rendre sa structure plus intelligible à ses investisseurs, à ses membres et à ses autres parties prenantes.

8- Nouveau Fonds de développement régional de 100 M$

Pour renforcer le rôle de leader socioéconomique du Mouvement Desjardins, un nouveau fonds de développement doté d'une enveloppe de 100 M$ sur trois ans a été créé. Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes seront appelés à évaluer les projets qui émergeront localement du réseau des caisses. Ce fonds est mis à la disposition des caisses et des régions, des caisses de groupes et des caisses de l'Ontario. Il constitue un nouveau levier pour permettre à ces dernières d'exercer leur esprit d'entrepreneuriat et de soutenir des projets de développement porteurs pour leurs membres, les collectivités et les régions.

9- Fonds d'aide au développement du milieu

Ce rôle du Mouvement d'enrichir la vie des personnes et des collectivités s'affirmera également au niveau local par une participation plus importante des membres à la définition des orientations du Fonds d'aide au développement du milieu de leur caisse, qui est approvisionné sur décision de l'assemblée générale annuelle en fonction des excédents de l'année précédente. Ces excédents découlant de la relation d'affaires que les membres entretiennent avec leur caisse sont retournés sous la forme de ristournes individuelles ou collectives, virés à la réserve générale pour renforcer la capitalisation ou utilisés pour assurer le développement de la caisse.

10- Loi sur les coopératives de services financiers et lignes directrices

Le Mouvement a poursuivi ses travaux avec les autorités gouvernementales et réglementaires dans le contexte de la modernisation de *la Loi sur les coopératives de services financiers* et de *la Loi sur le Mouvement Desjardins*, qui visent notamment à renforcer la solidarité financière au sein de ce dernier. Il a fait de même pour donner suite aux mises à jour de diverses lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), dont celle portant sur la gouvernance

CADRE DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération voit à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance pour le Mouvement, qui tient compte de sa nature coopérative, de ses ambitions en matière de responsabilité sociale, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'AMF. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à des lois et des règlements particuliers, ce cadre respecte globalement la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil administre les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération de jouer pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans le cadre de son rôle fiduciaire, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes de ce dernier pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activité et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance d'une part, du public et, d'autre part, des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Il lui revient de plus de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration. Pour les caisses Desjardins, l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec. En Ontario, un comité de vérification composé d'administrateurs de la caisse assume cette responsabilité. Le Mouvement dispose aussi d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins* (Code). Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours.

Le Code, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs de ce dernier, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles déontologiques. De plus, une formation en ligne spécifique à la déontologie est offerte à tous les employés et dirigeants du Mouvement, qui attestent annuellement leur connaissance du Code.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation de l'ensemble des autres plans (du réseau des caisses, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien), et il est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un Plan stratégique continu qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales. De ce plan découlent des plans d'affaires annuels pour chacune des régions et des caisses du réseau coopératif, qui sont responsables de leur réalisation.

Les conseils d'administration respectifs de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur et qui s'arrime à celui du Mouvement.

Considéré comme un trait distinctif du Mouvement Desjardins, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès des dirigeants pour la définition de certaines grandes orientations. Ce congrès réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Ce processus permet aussi la consultation, au besoin, de l'Assemblée des représentants, qui est composée des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ainsi que du président et chef de la direction, ce qui assure la légitimité et l'agilité de la prise des décisions touchant les grands dossiers du Mouvement. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes pour permettre au conseil de suivre la réalisation des plans d'affaires et d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement Desjardins, définit l'appétit et la tolérance à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques. De plus, le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Fiducie Desjardins inc. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec le premier vice-président, Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Enfin, le conseil peut notamment compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques Mouvement et du comité de gestion intégrée des risques, qui sont composés principalement de gestionnaires provenant des secteurs des finances, de la gestion des risques, de la conformité et des technologies ainsi que des secteurs d'activité.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 65 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Le mandat complet et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles sur le site du Mouvement, au www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/#index.jsp. S'y trouvent également des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement la commission Gestion des risques et traitant de ses pratiques en matière de gouvernance.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines et Communications. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques potentiels de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario (les membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes) de même que du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats à la présidence du Mouvement.

Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code de déontologie de Desjardins*, et il est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration, dont la responsabilité consiste à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats, les employés et les dirigeants élus. Une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats consécutifs de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins. Outre les grands paramètres, le conseil établit aussi le profil du poste de président et chef de la direction de même qu'un guide d'évaluation des candidatures en fonction de ce profil au bénéfice des membres du collège électoral.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Dans le respect de la loi et afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil approuve la nomination du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation qui assume, aux fins de la loi et du règlement de régie interne, le rôle de directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à recommander au président et chef de la direction la structure organisationnelle de travail des cadres supérieurs de la Fédération et du Mouvement.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par sa commission Vérification et Inspection, le conseil d'administration veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités, et il obtient les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par sa commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction.

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM. Le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi de se conformer à ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires du Mouvement d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le réseau des caisses bénéficie d'un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et à ses comités, des informations justes, présentées en temps opportun, et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en renforçant notamment la délégation de certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement en ce qui a trait aux questions opérationnelles.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement, notamment un portail intranet qui leur est consacré. Ils sont tenus de respecter la politique sur la sécurité de l'information appartenant au Mouvement.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement Desjardins et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan stratégique du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les cibles visées. La Fédération élabore aussi des plans ou stratégies de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses (*Votre satisfaction, notre priorité*) ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel qui comprend la divulgation en matière de responsabilité sociale et coopérative, qui est présentée dans un document distinct), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 membres, dont 3 femmes (14 %), et il est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Les vice-présidents des conseils régionaux de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil à titre d'administrateurs délégués. À ce titre, ils n'ont pas droit de vote.

De plus, afin d'appuyer le conseil, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, le vice-président, Gouvernance, Développement durable et Secrétaire générale du Mouvement et le vice-président, Bureau du président, Coopération et Soutien aux dirigeants assistent à ses réunions.

3. PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 de ses 22 administrateurs. Ces personnes représentatives de leur milieu assument la présidence des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes[(1)]. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs qui connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement tout en étant indépendants de sa direction. Cette connaissance de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

Les présidents des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ont aussi la responsabilité de s'assurer, d'une part, que les caisses qui sont rattachées à leur conseil comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration et, d'autre part, que ce dernier prend en considération les attentes et commentaires communiqués par ces caisses. Ils assument ainsi un leadership déterminant dans l'atteinte des objectifs régionaux et du Mouvement, la gestion de la performance de même que la promotion de l'intercoopération. Les présidents doivent également se soucier de la planification de la relève au sein de leur conseil, particulièrement en ce qui concerne sa présidence. Des outils ont été conçus par la Fédération pour soutenir la réflexion des conseils à cet égard.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus au moyen d'une élection tenue lors d'une Assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration et de son président sont ainsi conçus que chacun d'eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Le mandat de trois ans des membres du conseil est renouvelable, et il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. L'assemblée générale annuelle de la Fédération a donné suite en 2015 à l'orientation du Congrès des dirigeants en introduisant dans le règlement de régie interne une limitation du nombre des mandats applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Cette limitation est de quatre mandats de trois ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs, et sera appliquée lorsque la révision de la *Loi sur les coopératives des services financiers* entrera en vigueur. Les membres de ces deux instances ont toutefois déjà fait des gestes pour respecter la volonté du congrès et de l'assemblée générale.

La composition du conseil d'administration est tributaire d'un processus démocratique. Il n'y a pas de comité de candidature pour les administrateurs ni de politique sur la recherche et la sélection des candidats à ce poste, et le conseil ne peut pas imposer la représentation féminine dans la recherche de candidats. En contrepartie, la Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé.

Aussi, pour favoriser l'équilibre hommes-femmes, les composantes du Mouvement se sont dotées d'une politique d'engagement volontaire favorisant une représentation équilibrée des membres de ce dernier sur leur conseil. Cette politique aura un effet à moyen terme sur la représentativité des membres au sein des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ainsi que des instances du Mouvement, puisqu'autant de femmes que d'hommes sont membres d'une caisse. L'atteinte de cette représentativité fidèle à la proportion hommes-femmes au sein des instances locales a aussi comme objectif de la refléter au niveau régional et, ultimement, au conseil de la Fédération.

4. APPLICATION DE LA DÉFINITION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs non indépendants, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. De ce fait, les membres du conseil sont en mesure d'exercer, tant individuellement que collectivement, un jugement objectif et impartial sur les affaires du Mouvement sans subir d'influence indue de la haute direction ou de tierces parties.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à des conseils d'administration d'entreprises publiques.

(1) Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes exercent leur influence au sein de la Fédération en ce qui a trait à la prise de décisions touchant les grandes orientations, notamment la planification stratégique du Mouvement et les projets importants. Ils représentent les caisses de leur région et assurent leurs relations avec la Fédération et le milieu. Ils agissent dans le respect de la culture et des valeurs ainsi que dans le meilleur intérêt des caisses et du Mouvement, et ils en font la promotion. Leurs fonctions concernent : la vie associative et les relations avec le milieu; la planification du développement des affaires; l'évolution du réseau de distribution; et la qualité des relations entre les caisses, la direction et les autres instances de la Fédération.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

- Jacques Baril
- Louis Babineau
- Claude Chapdelaine
- Stéphane Corbeil
- Jean-Robert Laporte
- Serge Rousseau
- Christian Savard
- Serge Tourangeau
- Yvon Vinet
- Annie P. Bélanger
- Serges Chamberland
- Carole Chevalier
- Luc Forand
- Denis Paré
- Sylvie Saint-Pierre Babin
- Mario Simard
- Stéphane Trottier

Michel Allard et Benoît Turcotte sont administrateurs délégués. Ils sont indépendants au même titre que les administrateurs.
André Gagné, Andrée Lafortune, Sylvie Larouche et Marcel Lauzon ont terminé leur mandat le 9 avril 2016. Donat Boulerice a terminé son mandat le 23 avril 2016.

ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants toujours de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

- Guy Cormier
- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Neil Hawthorn
- Alain Raîche

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTANCES ET DES COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur performance tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi.

Cet exercice s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. Ces rencontres, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître la performance des instances. Le nouveau président a tenu ces rencontres au cours de la dernière année.

De plus, sur la recommandation des membres de sa commission sur la gouvernance et conformément à la Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun de ces derniers remplit une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Les résultats de la compilation de ces grilles permettent d'orienter le choix des activités de formation et de concevoir une matrice composée de 16 zones de compétences généralement attendues au sein du conseil d'administration d'une institution financière. Elle a été adaptée pour tenir compte de la nature coopérative du Mouvement.

Tenant pour acquis que les membres du conseil d'administration disposent des connaissances et des compétences de base requises pour assumer leurs fonctions d'administrateur de la Fédération étant donné leur cheminement dans la structure démocratique aux niveaux local, régional et du Mouvement ainsi que de leur expérience à ce chapitre, la matrice qui suit vise à faire ressortir les forces particulières de chacun d'eux compte tenu de leur parcours professionnel et de leurs expériences personnelles. Elle démontre que, collectivement, ils disposent d'une gamme étendue d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent d'apporter une contribution active et éclairée à la gouvernance du Mouvement. Cette divulgation volontaire sera évolutive et constitue un point d'évaluation qui guidera le développement futur des compétences des membres du conseil. La pondération des autoévaluations est assurée par le président et le vice-président du conseil.

Administrateurs	COMPÉTENCES													
	Performance financière et contrôles financiers	Encadrement légal et réglementaire	Gestion des risques	Gouvernance de la Fédération et des filiales	Gestion des ressources humaines	Communication stratégique	Tendances et la concurrence dans nos marchés	Besoins et attentes de nos membres et clients	Affaires gouvernementales	Gouvernance des T.I.	Planification stratégique	Responsabilité sociale des organisations	Éducation	Engagement coopératif, communautaire et intercoopération
Allard, Michel	✔						✔	✔	✔					
Babineau, Louis	✔	✔	✔			✔	✔	✔			✔			
Baril, Jacques	✔	✔		✔	✔			✔		✔	✔		✔	
Bélanger, Annie P.	✔	✔	✔			✔		✔			✔		✔	✔
Chamberland, Serges	✔	✔	✔	✔	✔	✔		✔	✔					
Chapdelaine, Claude	✔	✔	✔		✔		✔	✔				✔	✔	
Chevalier, Carole	✔		✔					✔		✔	✔			
Corbeil, Stéphane'CFA	✔			✔	✔			✔						
Cormier, Guy	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	
Dessureault, Sylvain	✔		✔	✔	✔			✔			✔		✔	
Forand, Luc	✔	✔	✔	✔			✔	✔			✔	✔	✔	
Genest, Yves	✔	✔	✔	✔	✔			✔	✔	✔	✔	✔		
Hawthorn, Neil	✔	✔	✔	✔	✔		✔	✔	✔				✔	
Laporte, Jean-Robert	✔				✔	✔		✔	✔		✔			✔
Paré, Denis	✔	✔	✔	✔	✔	✔		✔	✔			✔		
Raîche, Alain	✔	✔	✔	✔	✔			✔			✔		✔	
Rousseau, Serge	✔		✔					✔			✔			
Saint-Pierre Babin, Sylvie	✔	✔			✔	✔		✔	✔		✔	✔	✔	✔
Savard, Christian	✔		✔					✔		✔		✔		
Simard, Mario	✔			✔				✔			✔			
Tourangeau, Serge	✔	✔	✔	✔	✔			✔						
Trottier, Stéphane	✔	✔						✔			✔		✔	
Turcotte, Benoît	✔	✔		✔	✔	✔		✔			✔		✔	
Vinet, Yvon	✔	✔	✔			✔		✔	✔	✔	✔		✔	✔

6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs, et elle prépare les activités à cet égard en fonction de leurs besoins spécifiques. Tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Les administrateurs ont également accès à un intranet qui leur est spécifiquement destiné, soit le Portail des dirigeants. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc. pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration est conçu en fonction des besoins spécifiques de ceux-ci, qui sont étroitement liés à la matrice de compétences. L'Institut coopératif Desjardins est mis à contribution en raison de son expertise comme organisme de formation destiné aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés du Mouvement. Le conseil tient également des colloques sur des sujets précis en lien avec la planification stratégique de ce dernier et les enjeux particuliers en découlant. Ces colloques tenus occasionnellement avec les membres du comité de direction s'avèrent des périodes intensives de développement des connaissances des membres du conseil.

7. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration révise, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les trois ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie ainsi que des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission sur la gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des dirigeants élus des caisses et de la Fédération que des administrateurs des filiales.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 550 000 $ en 2016, soit au même niveau qu'en 2015.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 213 de la présente section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

8. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un dirigeant élu par l'Assemblée des représentants, ce qui favorise sa légitimité et son indépendance.
- Le vice-président du conseil d'administration, un administrateur indépendant, prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction. Il joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le règlement de régie interne de la Fédération prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsqu'il est dans une situation réelle ou apparente de conflits d'intérêts. Les descriptions des postes de vice-président et de secrétaire du conseil ont été élaborées et adoptées par ce dernier.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants participent à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions et comités du conseil.
- Des séances à huis clos sans la présence du président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, le premier vice-président, Gestion des risques et le vice-président et chef de la conformité.
- La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant.
- La commission sur la gouvernance, présidée par le vice-président du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
 - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
 - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM).
- Un partage très clair des responsabilités entre le conseil et le comité de direction du Mouvement est établi notamment dans le règlement de régie interne de la Fédération, la politique sur la gouvernance et les mandats de ces deux instances, qui délimitent leurs champs d'activité.
- À la suite de son élection et dans le contexte de la mise en place de la nouvelle équipe de direction, le président et chef de la direction a assumé la présidence du comité de direction du Mouvement en 2016. Cette situation sera revue au cours de l'année 2017 en relation avec l'avancement du virage culturel entrepris.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du CRGPCDM pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres. Le conseil d'administration peut inviter les délégués de l'assemblée générale de la Fédération à procéder à un vote consultatif sur les orientations de la rémunération du personnel du Mouvement, dont celle des membres de sa haute direction.

POSITION CONCERNANT LE CUMUL DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans ce même règlement.

Les principaux éléments qui justifient cette position et qui favorisent la légitimité et l'indépendance du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des membres du Mouvement, à la bonne marche des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.

- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs, puisqu'il ne peut recommander des candidats, et que chacun des postes fait l'objet d'une élection lors d'une assemblée générale régionale, de caisses de groupes ou des représentants, à laquelle il n'a aucun droit de vote. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.

- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement présidé par le vice-président du conseil d'administration, qui assume le rôle d'administrateur principal, et composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence de son président.

- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes du Mouvement, des membres des caisses et des clients.

- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se concentrer davantage sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des grandes orientations stratégiques, et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.

- Toujours dans l'objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation a sous sa responsabilité l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien du Mouvement.

9. ÉVALUATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

a. Détermination des objectifs annuels de la direction

Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le CRGPCDM. Ce comité est présidé par le vice-président du conseil, qui assume la fonction d'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux de ce comité.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation de sa commission Ressources humaines.

Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, et sont revus par la commission Ressources humaines.

b. Évaluation de la performance

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et leur application équitable à l'ensemble des composantes du Mouvement. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le CRGPCDM supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et chaque administrateur de la Fédération y participe de façon anonyme au moyen d'une grille établie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

10. ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EXTERNES

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

MANDAT ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2016

Le conseil d'administration (CA) crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente. Les mandats détaillés de ces instances sont disponibles sur le site Desjardins.com, sous la rubrique *À propos de nous* de la section *Gouvernance et démocratie*.

Note : Dans la présente section, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*), cela signifie que cette personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), que cette personne est également un administrateur délégué.

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu huit réunions, dont quatre conférences téléphoniques, en 2016.

Il est composé de sept administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA(i)
- Yvon Vinet*, vice-président du CA
- Jean-Robert Laporte*, secrétaire du CA(ii)
- Annie P. Bélanger*
- Yves Genest(ii)
- Serge Rousseau*(ii)
- Sylvie Saint-Pierre Babin*

(i) A commencé son mandat le 9 avril 2016.
(ii) Ont commencé leur mandat le 11 mai 2016.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, a siégé jusqu'au 9 avril 2016.
Serges Chamberland*, Denis Paré* et Alain Raîche ont siégé jusqu'au 11 mai 2016.

COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement, et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu six réunions en 2016.

Elle est composée de sept administrateurs :

- Sylvie Saint-Pierre Babin*, présidente
- Michel Allard*/**
- Claude Chapdelaine*(i)
- Sylvain Dessureault
- Alain Raîche(i)
- Mario Simard*(i)
- Denis Paré*, membre d'office

(i) Ont commencé leur mandat le 9 juin 2016.

Serges Chamberland*, Neil Hawthorn, Sylvie Larouche* et Serge Rousseau* ont siégé jusqu'au 9 juin 2016.

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection, qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants, et son président possède une expertise en comptabilité.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin.

Le Bureau de la Surveillance fournit des opinions indépendantes sur la gestion des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes, et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur.

Cette commission veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel. Elle a tenu 11 réunions, dont 3 conférences téléphoniques, en 2016.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Serges Chamberland*, président(i)
- Jacques Baril*
- Stéphane Corbeil*, CFA(i)
- Luc Forand*
- Benoît Turcotte*/**

(i) Ont commencé leur mandat le 9 juin 2016.

Alain Raîche, Michel Magnan et Robert Saint-Aubin, FCPA, FCA, siègent comme observateurs.
Donat Boulerice* a siégé jusqu'au 23 avril 2016. André Gagné*, CPA, CGA, a siégé jusqu'au 9 avril 2016.
Roger Desrosiers FCPA, FCA, et Serge Hamelin ont siégé comme observateurs jusqu'au 9 juin 2016.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement Desjardins. Elle a tenu sept réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2016.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Serge Tourangeau*, président
- Michel Allard*/**
- Louis Babineau*(i)
- Christian Savard*
- Mario Simard*(i)

(i) Ont commencé leur mandat le 9 juin 2016.

Serges Chamberland*, Claudia Champagne, Sonia Gauthier et Neil Hawthorn siègent comme observateurs.
Serges Chamberland* a siégé comme membre jusqu'au 9 juin 2016, et il est observateur depuis cette date.
Serge Rousseau* a siégé jusqu'au 9 juin 2016.
André Gagné et Yves Genest ont siégé comme observateurs jusqu'au 9 juin 2016.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu neuf réunions, dont trois conférences téléphoniques, en 2016.

Elle est composée de six administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président de la commission(i)
- Yvon Vinet*, vice-président du CA
- Jean-Robert Laporte*, secrétaire du CA(ii)
- Annie P. Bélanger*
- Carole Chevalier*
- Denis Paré*

(i) A commencé son mandat le 9 avril 2016.
(ii) A commencé son mandat le 9 juin 2016.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, a siégé jusqu'au 9 avril 2016.

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Il a tenu quatre réunions en 2016.

Il est composé de cinq administrateurs :

- Yvon Vinet*, vice-président du CA et président du comité
- Jean-Robert Laporte*, secrétaire du CA[(i)]
- Annie P. Bélanger*
- Carole Chevalier*
- Denis Paré*

(i) A commencé son mandat le 9 juin 2016.

COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du cadre de gouvernance. À cette fin, elle prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération, mais elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des dirigeants de la Fédération. Enfin, elle voit à la mise en œuvre des politiques de développement durable et relatives à l'exercice des droits de vote. Elle a tenu six réunions, dont une conférence téléphonique, en 2016.

Elle est composée de six administrateurs :

- Yvon Vinet*, vice-président du CA et président de la commission[(i)]
- Louis Babineau*[(i)]
- Guy Cormier, président du CA[(ii)]
- Denis Paré*
- Sylvie Saint-Pierre Babin*
- Christian Savard*

(i) Ont commencé leur mandat le 9 juin 2016.
(ii) A commencé son mandat le 9 avril 2016.

Marcel Lauzon* et Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, ont siégé jusqu'au 9 avril 2016.

COMMISSION PLACEMENTS

Cette commission a un quadruple rôle. Elle doit réaliser des activités de vigie et élaborer une vision intégrée, assurer l'encadrement, à l'échelle du Mouvement, des positionnements et de la répartition des actifs des portefeuilles des différentes entités, voir au suivi des stratégies et des orientations ainsi que jouer un rôle consultatif. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement. Elle a tenu quatre réunions en 2016.

Elle est composée de six administrateurs :

- Luc Forand*, président
- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Neil Hawthorn
- Serge Tourangeau*[(i)]
- Stéphane Trottier*[(i)]

(i) Ont commencé leur mandat le 9 juin 2016.

Henry Jr. Klecan et Normand Provost siègent comme observateurs.
Andrée Lafortune*, FCPA, FCA, a siégé jusqu'au 9 avril 2016.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), ce comité a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres, qui représentent les employés, les employeurs et les retraités, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu cinq réunions, dont une conférence téléphonique, en 2016.

La Fédération représente tous les employeurs du Mouvement pour le compte du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du régime, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 14 membres, soit 6 représentants des employeurs, 4 représentants des participants et 3 représentants des retraités, ainsi que d'un expert externe. Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration, alors que ceux des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Représentants de l'employeur provenant du conseil d'administration :

- Serge Rousseau*, président
- Carole Chevalier*, vice-présidente
- Jacques Baril*(i), secrétaire
- Claude Chapdelaine*(i)
- Stéphane Corbeil*, CFA(i)
- Benoît Turcotte*/**

(i) Ont commencé leur mandat le 20 juin 2016.

Sylvie Larouche*, Andrée Lafortune*, FCPA, FCA, et Jean-Robert Laporte* ont siégé jusqu'au 7 juin 2016.

Représentants des participants actifs :

- Robert Bastien
- David Gingras
- Jérôme Mercier
- Sébastien Vallée

Représentant expert externe :

- Marc Saint-Pierre

Représentant des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée :

- Michel-Pierre Bergeron

Observateur représentant les participants actifs :

- Mario Lévesque

Observateur représentant les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée :

- Robert Desbiens

COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui adopte la politique de placement, le comité de placement a le mandat d'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie ainsi que de superviser les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Il a tenu 10 réunions, dont 3 conférences téléphoniques, en 2016.

Il est composé de neuf membres :

- Carole Chevalier*, présidente
- Benoît Turcotte*/**, secrétaire
- Jacques Baril*(i)
- Robert Bastien(i)
- Claude Chapdelaine*(i)
- Marc Saint-Pierre, expert externe
- Serge Rousseau*, membre d'office(i)
- Réal Bellemare, observateur
- Nicolas Richard, observateur

(i) Ont commencé leur mandat le 20 juin 2016.

Sylvie Larouche*, Andrée Lafortune*, FCPA, FCA, et Jean-Robert Laporte* ont siégé jusqu'au 7 juin 2016.

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les huit membres sont des dirigeants élus indépendants du Mouvement Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Développement durable et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité des services d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique (mission et valeurs du Mouvement Desjardins), particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques, et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; et de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (sociétés de portefeuille ou filiales) et concernant cette dernière. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Il a tenu neuf réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2016. Ses membres ont de plus été invités à participer au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

Il est composé de huit membres :

- Gabriel Plourde, président
- Michel Guénette, secrétaire
- Michel C. Bélisle
- André Ménard
- Ronald Pichette
- Roger Turcotte
- Lucie Tremblay
- Michel Yelle

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction de ce dernier. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il a tenu 24 réunions, dont 1 conférence téléphonique, en 2016.

Ce comité est composé de 11 membres de la direction, dont 3 femmes (27 %) :

- **Guy Cormier**
 Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Réal Bellemare**
 Premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière
- **Denis Berthiaume**
 Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Marie-Claude Boisvert, FCPA, FCA**
 Première vice-présidente, Services aux entreprises
- **Francine Champoux**
 Première vice-présidente, Gestion des risques
- **André Chatelain**
 Premier vice-président, Services aux particuliers, Paiements et Marketing Mouvement
- **Grégory Chrispin, CFA**
 Premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- **Marie-Huguette Cormier**
 Première vice-présidente, Ressources humaines et Communications
- **Denis Dubois**
 Premier vice-président, Assurance de dommages
- **Chadi Habib**
 Premier vice-président, Technologies de l'information
- **Éric Lachaîne**
 Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement dans les domaines suivants :

- actif-passif
- crédit Mouvement
- divulgation Mouvement
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données de risques
- gouvernance opérationnelle et suivi aux instances
- marketing
- planification et suivi des développements Mouvement
- régime de rentes du Mouvement Desjardins
- tarification Mouvement

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Fédération et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de ces composantes est présenté dans la notice annuelle de la Fédération et dans le document d'information de Capital Desjardins inc., et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Cette notice annuelle et ce document d'information sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous les profils respectifs de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de Capital Desjardins inc.).

BARÈMES DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) DE LA FÉDÉRATION ET DE LA FIDUCIE DESJARDINS INC. AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

	Fédération	**Fiducie Desjardins inc.**	**Filiales**
Présidence du CA[1]	0 $ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 $ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	10 000 $
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA[2]	6 500 $	6 500 $	6 500 $
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	6 667 $	6 667 $	--
Indemnité annuelle pour un membre du CA[3]	21 333 $	10 667 $	10 000 $
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA[4]	2 000 $	2 000 $	2 000 $
Allocation de présence pour une réunion du CA[4]	1 200 $ (maximum par jour)	1 200 $ (maximum par jour)	1 200 $ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA[5]	600 $ (par demi-journée)	600 $ (par demi-journée)	600 $ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 $	200 $	200 $
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	2 400 $ pour la présidence 1 200 $ pour les membres	2 400 $ pour la présidence 1 200 $ pour les membres	600 $ (par demi-journée)
Indemnité annuelle pour la présidence d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes[3]	15 000 $	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour une réunion d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes	300 $	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

(1) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Holding financier inc. et Desjardins Société financière inc.

(2) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

(3) Un membre du conseil de la Fédération reçoit une indemnité annuelle de 32 000 $ pour agir comme administrateur de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc. Ce montant est réparti entre ces deux composantes. Cette indemnité est de 24 800 $ pour les deux administrateurs délégués. S'y ajoute un montant de 7 500 $ qu'ils reçoivent à titre de vice-président de leur conseil régional.

(4) L'indemnité annuelle d'un membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels il siège au sein de la Fédération ou de la Fiducie Desjardins inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces deux composantes.

(5) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 $. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous divulguons ci-dessous la rémunération individuelle touchée en 2016 par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils ont assumées à titre d'administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins (CCD) (avant la fusion de celle-ci avec la Fédération), de la Fiducie Desjardins inc. (FD) et de Capital Desjardins inc. (CDI) ou à d'autres titres décrits ci-dessous :

	Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération, de la CCD, de la FD et de CDI		**Autres honoraires[1]**		
Nom	**Allocations de présence ($)**	**Indemnité annuelle ($)**	**Allocations de présence ($)**	**Indemnité annuelle ($)**	**TOTAL 2016 ($)**
Allard, Michel	38 332,11	34 300,00	3 266,85	7 500,00	83 398,96
Babineau, Louis[3]	23 351,62	35 447,22	140,66	0,00	58 939,50
Baril, Jacques	31 820,21	49 000,00	5 179,79	10 555,56	96 555,56
Bélanger, Annie P. (prés. du CA de DID)[2]	34 586,41	48 336,00	17 013,58	41 164,00	141 099,99
Boulerice, Donat[5]	13 099,28	15 244,44	1 600,76	5 444,45	35 388,93
Chamberland, Serges	42 302,22	71 749,99	6 197,77	15 194,44	135 444,42
Chapdelaine, Claude[3]	19 659,33	35 447,22	440,66	5 481,56	61 028,77
Chevalier, Carole	34 016,47	48 667,00	3 683,52	10 083,33	96 450,32
Corbeil, Stéphane, CFA[3]	21 779,29	35 410,11	2 320,70	6 944,45	66 454,55
Cormier, Guy (prés. du CA de DGAG)[2][3][4]	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dessureault, Sylvain	13 157,14	33 184,00	142,86	0,00	46 484,00
Forand, Luc	35 078,54	55 500,00	4 821,46	5 000,00	100 400,00
Gagné, André, CPA, CGA[5]	15 224,48	18 456,95	1 475,52	6 331,94	41 488,89
Genest, Yves	14 473,80	34 000,00	1 926,19	5 696,22	56 096,21
Hawthorn, Neil	13 457,14	32 000,00	142,86	2 516,00	48 116,00
Lafortune, Andrée, FCPA, FCA[5]	11 157,14	13 176,88	3 142,86	3 091,66	30 568,54
Laporte, Jean-Robert (prés. du CA de DSF)[2]	31 648,16	48 834,00	24 751,85	35 083,31	140 317,32
Larouche, Sylvie[5]	11 657,14	13 176,88	4 542,86	5 962,48	35 339,36
Lauzon, Marcel[5]	12 457,15	13 022,79	28 642,86	16 304,99	70 427,79
Paré, Denis[6]	43 678,08	90 967,85	1 621,92	4 388,81	140 656,66
Raîche, Alain	13 807,82	33 850,00	1 392,19	5 110,11	54 160,12
Rousseau, Serge	36 364,82	51 870,83	3 535,18	16 141,12	107 911,95
Saint-Pierre Babin, Sylvie	37 785,27	52 611,11	19 614,74	18 500,00	128 511,12
Savard, Christian	37 333,12	49 000,00	1 466,85	0,00	87 799,97
Simard, Mario[3]	23 851,62	35 373,22	7 940,66	9 000,00	76 165,50
Tourangeau, Serge	35 883,11	52 611,11	1 616,85	4 750,00	94 861,07
Trottier, Stéphane[3]	20 059,33	33 414,89	4 790,66	12 311,11	70 575,99
Turcotte, Benoît (prés. du CA du FSD)	30 935,69	34 300,00	7 464,32	17 305,56	90 005,57
Vinet, Yvon[7]	38 751,92	78 032,20	11 948,07	31 247,26	159 979,45
Total	735 708,41	1 146 984,69	170 825,05	301 108,36	2 354 626,51

s. o. : sans objet

(1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc., de Desjardins Holding financier inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins, de Groupe Technologies Desjardins inc. et de Groupe Services partagés Desjardins inc. Montants reçus aussi comme participant au Comité Grand Montréal, au Comité consultatif Mouvement Desjardins et à d'autres comités ponctuels.

(2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).

(3) Mandat ayant débuté le 9 avril 2016.

(4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération, de la CCD (avant la fusion de cette dernière avec la Fédération), de la FD et de DGAG.

(5) André Gagné, Andrée Lafortune, Sylvie Larouche, Marcel Lauzon et Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, ont terminé leur mandat le 9 avril 2016. Donat Boulerice a terminé son mandat le 23 avril 2016.

(6) Denis Paré a terminé son mandat le 30 janvier 2017. Il est remplacé par Nadine Groulx depuis le 23 février 2017.

(7) Yvon Vinet a reçu des indemnités découlant de sa nomination comme vice-président du conseil, président de la commission Gouvernance et président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Allocations de présence ($)
Bélisle, Michel C	4 600,00
Guénette, Michel, secrétaire	5 600,00
Ménard, André	5 800,00
Pichette, Ronald	5 800,00
Plourde, Gabriel, président	10 800,00
Tremblay, Lucie	6 000,00
Turcotte, Roger	6 000,00
Yelle, Michel	6 000,00

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Nom	CA	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CPM	CRMD	CP CRMD	CR
Allard, Michel*/**	10/10	7/7		6/6		7/7							7/7
Babineau, Louis*	7/7	5/5				4/4			3/3				6/6
Baril, Jacques*	10/10	7/7			11/11						3/3	3/3	9/9
Bélanger, Annie P.*	10/10	5/7	8/8				9/9	4/4					7/7
Boulerice, Donat*	3/3	2/2			3/4								5/5
Chamberland, Serges*	10/10	7/7	3/3	3/3	10/11	7/7							8/8
Chapdelaine, Claude*	7/7	3/5		3/3							2/3	3/3	5/5
Chevalier, Carole*	10/10	7/7					9/9	4/4			5/5	10/10	11/11
Corbeil, Stéphane*	7/7	5/5			6/6						2/3		6/6
Cormier, Guy	7/7	5/5	7/7				6/6		4/4				-
Dessureault, Sylvain	9/10	5/7		5/6						4/4			7/9
Forand, Luc*	10/10	7/7			11/11					4/4			9/9
Gagné, André*	3/3	2/2			3/4	2/2							2/2
Genest, Yves	9/10	6/7	6/6			4/4				4/4			6/7
Hawthorn, Neil	10/10	5/7		3/3		3/4				4/4			7/8
Lafortune, Andrée*	3/3	1/2								0/1	2/2	7/7	3/3
Laporte, Jean-Robert*	10/10	7/7	5/6				5/5	1/2			2/2	7/7	8/8
Larouche, Sylvie*	3/3	2/2		1/1							2/2	7/7	2/2
Lauzon, Marcel*	3/3	2/2							2/2				2/2
Leroux, Monique F.	3/3	2/2	2/2				3/3		2/2				-
Paré, Denis*[(1)]	10/10	6/7	3/3	6/6			9/9	4/4	6/6				9/9
Raîche, Alain	10/10	7/7	3/3	3/3	7/8								8/8
Rousseau, Serge*	10/10	7/7	6/6	3/3		4/4					4/5	2/3	7/7
Saint-Pierre Babin, Sylvie*	10/10	7/7	8/8	6/6					6/6				7/7
Savard, Christian*	10/10	7/7				7/7			6/6				6/6
Simard, Mario*	7/7	5/5		3/3		4/4							6/6
Tourangeau, Serge*	10/10	6/7				7/7				2/2			9/9
Trottier, Stéphane*	7/7	5/5								2/2			9/9
Turcotte, Benoît*/**	10/10	7/7			11/11						5/5	9/10	5/6
Vinet, Yvon*	10/10	7/7	8/8				9/9	4/4	4/4				9/9

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD) et conseils régionaux et conseil des caisses de groupes (CR).

(1) Denis Paré a terminé son mandat le 30 janvier 2017. Il est remplacé par Nadine Groulx depuis le 23 février 2017.

Note : Dans le tableau ci-dessus, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque(*) cela signifie que la personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), la personne est également un administrateur délégué.

Le conseil d'administration a tenu 10 réunions sur 20 journées et 7 conférences téléphoniques en 2016. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiées. Lorsqu'ils s'absentent, les présidents d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue des régions et des caisses de groupes.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Nombre de réunions
Bélisle, Michel C.	8/9
Guénette, Michel	8/9
Ménard, André	9/9
Pichette, Ronald	9/9
Plourde, Gabriel	9/9
Tremblay, Lucie	9/9
Turcotte, Roger	9/9
Yelle, Michel	9/9

MEMBRES DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DU CONSEIL DES CAISSES DE GROUPES

Comme 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

2016	Nombre de réunions	Indice de présence (en %)
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	95,54
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	7	82,14
Québec-Est	8	90,98
Québec-Ouest et Rive-Sud	8	89,84
Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	8	94,53
Centre-du-Québec	6	90,83
Mauricie	11	86,29
Cantons-de-l'Est	9	87,60
Richelieu-Yamaska	9	89,29
Lanaudière	8	87,31
Rive-Sud de Montréal	9	92,08
Laval–Laurentides	8	94,96
Ouest de Montréal	8	90,32
Est de Montréal	9	84,33
Outaouais – Région Ouest	7	89,66
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec(1)	6	76,92
Caisses de groupes	9	82,24
Ontario	14	91,35

(1) Le conseil régional de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec tient ses réunions en fonction de deux secteurs distincts.

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

Date	Nombre de représentants présents	Postes vacants	Indice de présence (en %)
13 février 2016	234/256	0	91,4
19 mars 2016	251/256	0	98,0
8 avril 2016	249/256	0	97,3
11 juin 2016	212/256	1	83,1
29 octobre 2016	227/256	5	90,4

PRINCIPALES COMPOSANTES ET FILIALES[1]

Composantes et filiales	Principales activités
CAISSES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO	Institutions financières coopératives
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC[2]	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement des caisses Desjardins, et agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international
CAPITAL DESJARDINS INC.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Banque Zag	Institution financière
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
Certas direct, compagnie d'assurances	Assurance de dommages
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Assurance de dommages
Desjardins Assurances générales inc.	Assurance de dommages
Desjardins, services d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
La Personnelle, assurances générales inc.	Assurance de dommages
La Personnelle, compagnie d'assurances	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Assistel inc.	Services d'assistance
Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement des caisses Desjardins
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
Desjardins Sécurité financière Investissements inc.	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Western Financial Group Inc.[3]	Courtage d'assurance et services financiers
Coast Capital Insurance Services Ltd.	Courtage d'assurance
Western Life, Compagnie d'assurance-vie[3]	Assurance de personnes
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Gestion de placements Desjardins inc.	Gestion de placements
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement des caisses Desjardins
Qtrade Canada Inc.	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS	Réserve financière des caisses Desjardins
LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DE L'ONTARIO INC.	Orientation, encadrement et gestion d'activités des caisses de l'Ontario

(1) Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement des caisses Desjardins sont présentés à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2016.
(2) Fusion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de la Caisse centrale Desjardins le 1er janvier 2017.
(3) Le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life, Compagnie d'assurance-vie.

GLOSSAIRE

ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

APPROCHE DES NOTATIONS INTERNES

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

APPROCHE INDICATEUR DE BASE

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Cette mesure correspond au produit brut annuel moyen des trois dernières années multiplié par un pourcentage fixe de 15 %.

APPROCHE STANDARD

- Risque de crédit

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'Autorité des marchés financiers pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôt et de la distribution de produits et services financiers.

AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Biens gérés ou administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les clients ou les membres de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Quant aux services offerts à l'égard des biens sous gestion, ils comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés aux placements. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion ni sous administration.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite privés fédéraux.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

COMPOSANTE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins).

CONTRAT À TERME DE GRÉ À GRÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

CONTRAT À TERME NORMALISÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

CONTRAT DE CHANGE À TERME

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus d'avance.

CONVENTION DE RACHAT

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

CONVENTION DE REVENTE

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

COÛT AMORTI

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'on fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

COUVERTURE

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés au bilan combiné et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. Une provision collective est établie pour les pertes prévues à l'égard du total des prêts non douteux lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle. À cette fin, ces prêts sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

ENGAGEMENTS

- Engagement direct

 Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale et qui génère une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et qui est susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect

 Toute créance financière qui crée une exposition de crédit et acquise par une composante du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un achat sur les marchés ou d'une livraison de collatéral financier par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION LIÉS AUX PRÊTS DE VALEURS

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

ENTENTE DE RÉASSURANCE

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

ENTITÉ STRUCTURÉE

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes.

EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

EXPOSITIONS LIÉES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES AU LOGEMENT

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

EXPOSITIONS RENOUVELABLES SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL ÉLIGIBLES

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

FILIALE

Société dont la Fédération des caisses Desjardins du Québec détient le contrôle.

FONDS DE COUVERTURE

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

FONDS DISTINCT

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés aux fonds distincts correspondent aux sommes investies par des clients dans les fonds distincts qui sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la définition figurant dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'Autorité des marchés financiers, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

GARANTIE ET LETTRE DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

INSTRUMENT FINANCIER DÉRIVÉ

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

JUSTE VALEUR

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

LETTRE DE CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

OBLIGATION

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

OBLIGATION SÉCURISÉE

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

OBLIGATION SUBORDONNÉE

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

OPTION

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

PART PERMANENTE OU DE CAPITAL

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

PERTE EN CAS DE DÉFAUT

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

POINT DE BASE

Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent (0,01 %).

PRÊT DOUTEUX

Prêt, à l'exception du solde d'une carte de crédit, dont le recouvrement est incertain en raison d'une détérioration de la qualité du crédit. Un prêt est classé comme douteux lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues; le paiement de l'intérêt ou du capital est en souffrance depuis 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE DE CATÉGORIE ALT-A

Prêt octroyé à un emprunteur dont la documentation relative aux revenus n'est pas standard.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE RÉSIDENTIEL À RISQUE

Prêt octroyé à un emprunteur présentant un profil de risque de crédit élevé.

PRIME D'ASSURANCE

Paiement que le titulaire de police est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

PRIME DE RENTE

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

PRIMES NETTES ACQUISES

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PROBABILITÉ DE DÉFAUT

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

PROVISION COLLECTIVE

Provision constituée à l'égard des portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle et qui sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

PROVISION INDIVIDUELLE

Provision spécifique constituée à l'égard d'un portefeuille de prêts qui, de l'avis du Mouvement Desjardins, présente des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes prévues sur le portefeuille de prêts. Des provisions individuelles et une provision collective s'ajoutent à la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

RATIO DE LEVIER

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

RATIOS DE FONDS PROPRES

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont assujetties aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers, qui sont fondées sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

RÉGIME DE RETRAITE

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

RÉSULTATS TECHNIQUES

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

RISQUE D'ASSURANCE

Incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

RISQUE DE CHANGE

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

RISQUE DE CONTREPARTIE ET D'ÉMETTEUR

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

RISQUE DE PRIX

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

RISQUE DE RÉPUTATION

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

RISQUE STRATÉGIQUE

Risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

RISTOURNE

Excédent affecté en fonction du volume des affaires réalisées par un membre donné avec sa caisse.

STRUCTURE DE FINANCEMENT À LEVIER

Prêt accordé à une grande société ou à une société de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés de la même industrie.

SWAP

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

TAUX DE MORBIDITÉ

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

TAUX DE MORTALITÉ

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

TITRE À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Valeur mobilière détenue à court terme aux fins d'arbitrage.

TITRE ADOSSÉ À DES ACTIFS FINANCIERS

Titre créé au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

TITRE ADOSSÉ À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Titre créé au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

TITRE HYPOTHÉCAIRE ADOSSÉ

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

TITRISATION

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

VALEUR À RISQUE

Estimation de la perte potentielle, sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

VALEUR À RISQUE EN PÉRIODE DE TENSION

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

VALEUR MOBILIÈRE EMPRUNTÉE OU ACQUISE

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

VALEUR MOBILIÈRE PRÊTÉE OU VENDUE

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

VALEUR MOBILIÈRE VENDUE À DÉCOUVERT

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

VENTES D'ASSURANCE

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

VENTES NETTES D'ÉPARGNE

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.


Desjardins